

Bourassa et les autres provinces ne se laisseront pas bousculer

par Gilles Lesage

QUEBEC — Fidèle à lui-même, le premier ministre du Québec encaisse avec flegme la mercuriale que lui a servie M. Trudeau en fin de semaine, mais il consulte fébrilement ses collègues des autres provinces qui, pas plus que le Québec, ne manifestent l'intention de se laisser bousculer.

C'est à peu près la seule réaction qu'il était possible d'obtenir hier à Québec, M. Robert Bourassa réservant sa première réplique publique pour la prestigieuse émission "Le 60", au réseau de télévision de Radio-Canada, ce soir même.

LE DEVOIR a bien tenté d'obtenir un commentaire du premier ministre, mais son attaché de presse, M. Charles Denis, a fait savoir en soirée que M. Bourassa avait accepté d'aller au "60". C'est plutôt le "60" qui viendra à lui. En effet, l'animateur André Payette se rend à Québec enregistrer une émission de 20 minutes qui portera uniquement sur les propos de

M. Trudeau, à savoir la constitution, les Jeux, la loi 22, et le reste. Pour ce faire, Radio-Canada a dû laisser tomber deux topos, l'un sur la mode, l'autre sur la violence dans le hockey mineur. Il est possible, dit-on, que les journalistes puissent voir à l'avance l'enregistrement de la société d'État.

M. Bourassa reprendra sûrement son plaidoyer concernant les Jeux olympiques, convaincu que sa cause est bonne et qu'il a l'appui de la majorité des Canadiens. Quant au rapatriement de la constitution, il redira qu'il est d'accord, "mais pas à n'importe quelle condition". "Le premier ministre a été très actif au

téléphone durant toute la journée, a fait savoir son secrétaire. Il a reçu des appels téléphoniques de certains de ses homologues provinciaux, et il en a lui-même rejoint d'autres, en vue de procéder à un rapide tour d'horizon.

Car il faut rappeler que M. Bourassa n'est pas le seul premier ministre au pays,

loin de là, à faire preuve de prudence au sujet du rapatriement de l'AANB. La question fut discutée longuement à la conférence des premiers ministres des provinces, en août dernier. Il fut alors convenu que le rapatriement était désirable, mais qu'il devait être abordé dans le contexte d'une révision générale du

partage des compétences, du contrôle des ressources, du dédoublement des programmes, et autres matières connexes.

Il fut également convenu que le président de la Conférence obtiendrait en cours d'année les vues détaillées des provinces sur le sujet et ferait rapport à la 17e conférence, en août prochain.

La hâte manifestée par M. Trudeau n'est donc pas partagée par toutes les provinces, rappelle-t-on, et M. Bourassa n'est pas le seul à vouloir y mettre des formes et des conditions.

On laisse entendre ici que rien ne permet de croire que le calendrier devrait être bousculé pour faire plaisir à M. Trudeau, qui semble avoir oublié que le Canada est une fédération.

L'on rappelle par ailleurs que les premiers ministres québécois ont souvent eu maille à partir avec Ottawa et que, de

Trudeau commencera par consulter les provinces

OTTAWA — Interpellé par l'Opposition sur ses propos de la fin de semaine, le premier ministre M. Trudeau a rassuré la Chambre hier: il est impatient de naturaliser la constitution, mais il ne demandera pas au Parlement d'agir avant d'avoir consulté les gouvernements des provinces.

Il a ajouté que les pourparlers sur la formule d'amendement de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique étaient sur le point d'aboutir, mais sans recueillir l'adhésion unanime qu'il recherchait.

La prochaine étape, a dit M. Trudeau, est de faire rapport aux provinces de l'issue des pourparlers. A défaut de l'accord

des provinces, le gouvernement fédéral procédera par résolution des deux Chambres du Parlement.

La prochaine rencontre avec les autorités des provinces aura lieu en avril. Le premier ministre espère encore qu'elles parviendront à s'entendre sur une formule d'amendement.

Ces propos à la fois sereins et conciliants de M. Trudeau n'ont pas dissipé les appréhensions du chef de l'Opposition, M. Joe Clark, qui juge inacceptable de procéder unilatéralement dans le domaine constitutionnel. "Nous espérons tous avoir une constitution bien à nous,

Voir page 6: Trudeau

Voir page 6: Bourassa

2 morts au stade des JO

Au moins deux ouvriers ont été tués et plusieurs autres blessés tard hier soir au chantier olympique lorsqu'une table de béton s'est détachée et s'est écrasée au pied de la tour qui doit soutenir le toit rétractable du stade.

La police a fait savoir qu'au moins un des ouvriers transportés à l'hôpital était grièvement blessé. Au moment d'être sous presse, on continuait de fouiller les décombres pour déterminer si d'autres hommes avaient été emprisonnés sous la table de béton.

La tour du stade ne doit être complétée en principe qu'après les Jeux.

Déjà, un ouvrier avait perdu la vie l'automne dernier au chantier du stade. M. Jean-Marie Lesage, 35 ans, a été tué lorsqu'une poutre radiale s'est effondrée.

Un sursis au service social de Montréal

par Bernard Descôteaux

Le gouvernement du Québec a renoncé, pour la prochaine année du moins, à intégrer au ministère des Affaires sociales le Service des affaires sociales de Montréal, opération qui devait s'effectuer le premier avril.

C'est ce que le comité des affaires sociales du Rassemblement des citoyens de Montréal a soutenu au cours d'une conférence de presse hier après-midi. La décision de Québec aurait été communiquée par un "ministre" du cabinet Bourassa au président du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal, M. Jean Des Trois Maisons. Au RCM, on dit avoir la certitude morale que l'intégration ne se fera pas, même si du côté de l'administration municipale, on dit n'être au courant de rien.

Les conseillers Paul Cliche et Ginette Kéroack, du PMC, se sont réjouis de la décision qu'ils accueillent comme une victoire conjointe des militants des groupes populaires concernés, du syndicat des fonctionnaires municipaux et du RCM qui avaient constitué un front commun sur le sujet. Pour eux, il s'agit d'une victoire d'autant plus significative qu'elle a été acquise sans appui véritable de l'administration du Parti civique.

Voir page 6: Service social



Après des heures d'attente, on peut bien s'impatienter un peu.

(Photo Alain Renaud)

Ruée sur les billets des Jeux

Le magasin ouvert hier matin au 388 Saint-Jacques par le COJO pour écouler les billets non retenus lors des deux ventes précédentes a connu un franc succès.

Les clients ont commencé à faire la queue tôt hier matin et il a fallu fermer les portes à 14 heures afin de permettre aux cinq vendeuses de servir les quelque 150 personnes déjà entassées dans le magasin. La vente reprendra ce matin puisqu'il reste au moins le quart du lot de quatre millions et demi de billets d'entrée aux XXIèmes Jeux à vendre. Bien entendu, les billets d'admission aux meilleurs spectacles sont disparus depuis longtemps. Rien n'est plus disponible pour les finales des compétitions dans la plupart des disciplines et même pour les

épreuves de qualification dans certaines disciplines populaires comme la natation et la boxe. Le gros du soldé touche en fait trois disciplines: le soccer, l'athlétisme en matinée et le hockey sur gazon.

Les deux tiers des billets mis en vente pour les Jeux sont d'ailleurs réservés à ces trois disciplines et les autorités ne comptent pas que ces épreuves se déroulent à guichet fermé. Avec un peu de publicité, on espère écouler une bonne partie des cartes d'entrée aux matches de soccer, mais on se contenterait volontiers de ne vendre que 50% des billets d'entrée aux matches de hockey sur gazon. Aux Jeux de Munich en 1972, seulement 74% des billets avaient trouvé preneurs.

L'Ouest sur rail

"Pourquoi l'avion à moins d'être pressé?"

par Guy Deshaies

Dans le cadre d'une enquête sur les problèmes du transport, notre collaborateur Guy Deshaies traverse présentement le Canada à bord du Super-Continental du Canadien National. Il nous livre ici son carnet de voyage.

A 21 h 25, ce mercredi 3 mars 1976, le super-continental numéro 1 du Canadien National, au quai numéro 14 de la Gare centrale, à Montréal est sur le point de s'ébranler pour entreprendre son voyage de 2,914 miles vers Vancouver, la plus longue liaison ferroviaire au monde après les Trans-sibérien.

Mais à 22 h, il est toujours en gare. A l'arrière, entre les wagons-lits Evendale et Entreprise, destinés aux passagers, et la voiture de queue qui loge le personnel, Oscar, le noir préposé aux wagons-lits, est suspendu au-dessus du quai presque désert, debout sur le

marche-pied, et vocifère des choses incompréhensibles à travers les sifflements de la vapeur qui s'échappe des systèmes de chauffage des wagons.

On s'impatiente. Oscar, 34 années de service pour le CN, est découragé. Il circule rapidement dans les deux wagons-lits parmi les bruits de rangements de valises, de portières qui s'ouvrent et se ferment, de stores qui s'abaissent. Il répond aux questions, s'informe du confort de chacun et consulte à tout instant sa grosse montre pendue à une chaînette dans la poche de sa veste.

Quinze minutes plus tard, les trois locomotives diesel, de 2,700 chevaux-vapeur chacune, sont enfin mises en marche par un geste du conducteur à l'ingénieur et le train glisse doucement sur la voie, à travers une petite neige triste. Les voitures se balancent légèrement et le plancher frissonne avec les claquements des roues sur le fer.

Dans son compartiment, Mlle Pilar Jimenez, la trentaine, essuie la buée de sa vitre et pleure en silence en regardant s'éloigner derrière elle la Place Ville-Marie et les lumières de

cette ville qui l'a accueillie lorsqu'elle a quitté le Chili il y a huit ans et qu'elle abandonne aujourd'hui pour aller s'installer à Vancouver, seule.

Dans le compartiment d'en face, Mme Tina, en route pour visiter ses enfants en Colombie-Britannique, se parfume. Le détail a son importance car il s'agit d'un parfum agressif, qui ne sollicite pas mais qui attaque brutalement le nerf olfactif. C'est un défi. Il me faudra deux jours pour en établir la probable composition, à savoir un peu de jus de citron, beaucoup d'alcool à friction et un soupçon de jus de framboise. Mais cette dame est par ailleurs fort aimable et amusante. Ce n'est pas la peur de l'avion qui l'a poussée à prendre le train mais le désir de voir le pays une bonne fois de près.

La plupart des passagers de wagons-lits sont des gens âgés qui confessent avoir peur de l'avion mais qui adorent le train et souhaitent aussi voir défiler lentement le Canada sous leur vitre.

Immédiatement en avant des deux voitures-lits, il y a la voiture-salon, déserte pratiquement à cette heure. Des

Le président du PLQ

Le Québec ne suivra pas Trudeau dans un "fond de cour"

par Pierre O'Neill

Le président du Parti libéral du Québec est d'avis que le premier ministre du Canada devra porter à un niveau plus élevé le débat sur le rapatriement de la constitution, sans quoi les Québécois refuseront de le suivre sur ce terrain de "fond de cour".

Au cours d'une entrevue au DEVOIR, Me Claude Desrosiers s'est montré profondément déçu et peiné des propos tenus vendredi par M. Pierre Trudeau au congrès de l'aile québécoise des libéraux fédéraux.

Entre autres hypothèses, le notaire Desrosiers préfère croire que c'est l'attitude ferme du premier ministre Bourassa qui a fait perdre ainsi l'équilibre au chef du gouvernement fédéral. M. Desrosiers souligne pourtant que ce débat est fondamental et prioritaire pour les Québécois et ne saurait s'alimenter d'arguments aussi "simplistes" que ceux invoqués à Québec par le premier ministre du Canada.

A certains égards, M. Desrosiers a vu dans l'intervention de M. Trudeau des arguments de périodes électorales qui ne méritent pas d'être exposés à l'occasion d'un congrès général. Il rappelle au chef fédéral que les militants libéraux sont suffisamment éclairés pour participer à des discussions plus sérieuses.

Et lorsque M. Trudeau prétend vouloir rapatrier la constitution pour empêcher que la reine et le parlement britannique se mêlent de faire les lois des Québécois, le président du Parti libéral du Québec voit en cela des propos fallacieux et souhaite que le premier ministre du Canada n'ait pas pris trois jours à pondre cette argumentation de "pré-maternelle". Il ne veut pas savoir si M. Trudeau souffrait d'une saute d'humeur ou de troubles digestifs, mais il lui reproche d'avoir manqué de respect non seulement au premier ministre du Québec, mais aux militants

réunis en congrès.

Les entretiens entre MM. Trudeau et Bourassa ainsi que les événements qui ont secoué le congrès libéral de Québec ont semblé refroidir l'ardeur du président du PLQ au sujet des problèmes constitutionnels. Il se dit ni inquiet ni pressé et ne serait pas traumatisé si le rapatriement de la constitution était reporté à plus tard.

"Mieux vaut cinq ans trop tard qu'un an trop tôt", estime M. Desrosiers pour qui "ça vient quand c'est mûr". Disposé donc à des délais prolongés, il compte sur la même patience de la part des Canadiens des autres provinces. Il croit préférable d'attendre que les Québécois ne sentent plus leur vie culturelle menacée. D'autant plus que le statu quo comporte, selon lui, de nombreuses garanties pour le Québec.

L'ajournement du processus de rapatriement aurait pour avantages, selon Me Desrosiers, de permettre entre-temps la poursuite, dans un climat serein et détendu, de négociations visant à des aménagements sectoriels. Il voit là une étape intermédiaire susceptible de favoriser l'entente fédérale-provinciale sur des amendements constitutionnels.

Le congrès général du Parti libéral du Québec aura lieu les 23, 24 et 25 avril à Québec. Arrivé au terme de son mandat, M. Desrosiers a pris la décision de ne pas solliciter de renouvellement. Dans une entrevue dont la seconde tranche paraîtra demain, il trace le bilan de son passage à la présidence du parti. Outre le problème constitutionnel, le président sortant exprime ses vœux sur le rôle du député, la démission de M. Jérôme Choquette et l'avenir du PNP, le renouvellement du leadership du Parti libéral, la

Voir page 6: Le PLQ

au sommaire

■ La "science officielle" refuse de reconnaître l'inexplicable

— page 2

■ Le front commun n'a pas encore renoncé à la grève "illimitée"

— page 3

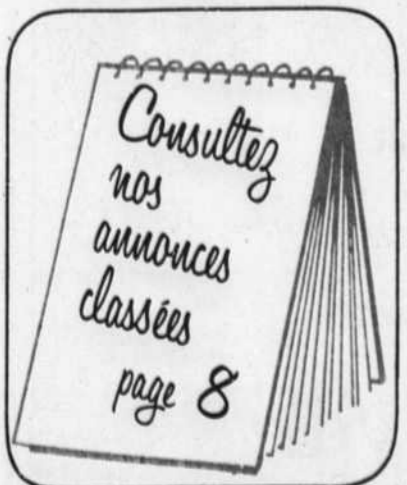
■ Deux banques haussent leur taux d'intérêt privilégié

— page 15

No 1287 - 8 au 14 mars 1976

L'EXPRESS

- Mohammed Ali: "Ma vérité"
- Jusqu'où iront les Hollandais
- Le pari de Mitterrand
- Dassault propose un projet à Neuf
- La guerre du Vin



Marguerite Wilson

Bientôt la retraite et il y a tant à faire

par Marie Laurier

Dans son bureau, une photo saisissante d'un chameau m'intrigue. Marguerite Wilson s'en aperçoit et éclate de rire: "Cela vous intrigue aussi? Pour moi, ce chameau est un symbole et une réalité: à la Croix-Rouge, tous les moyens sont bons pour transporter les secours aux malheureux". Dans ce cas, c'était en Ethiopie, en 1970. La Croix-Rouge avait loué une caravane de 500 chameaux pour porter des vivres, des vêtements et des médicaments à des montagnards traqués. "C'est ça la Croix-Rouge, poursuit Mme Wilson, et bien plus encore. Il faut se débrouiller avec ce que nous avons sous la main dans le pays sinistré, que ce soit en pirogue motorisée, en hélicoptère, en bateau ou en avion, peu importe. Nous nous rendons, et vite!"

Pour les journalistes montréalais, et rares sont ceux qui n'ont pas eu à la rencontrer, Marguerite Trouillard-Wilson incarne depuis près d'un quart de siècle la Croix-Rouge, à titre de responsable des relations publiques. Et cette "jeune femme digne" serait partie tout doucement de son bureau de la rue Dorchester ouest, sur le bout des pieds, n'eût été cette petite phrase saisie au vol au cours d'une conversation récente: "Il me reste encore tant de choses à faire d'ici ma retraite, au mois d'avril".

Ce mot "retraite" a une connotation bien étrange dans la bouche de cette femme dynamique, encore aussi jeune que l'organisme qu'elle représente et qui est pourtant plus que centenaire. C'est elle qui vient de proposer le thème d'un concours de composition lancé au Québec: "La Croix-Rouge est jeune... jeune comme les Olympiques", et qui aura son dévouement à la remise de médailles aux gagnants lors de la Journée mondiale de la Croix-Rouge, le 8 mai prochain.

"Oui, dit-elle, le parallèle existe vraiment: les JO et la CR ont tous

deux cimenté l'amitié entre les hommes, aboli les préjugés, favorisé la compréhension entre les peuples, développé la santé, visé la perfection en tentant ce qui paraît impossible".

Si "impossible" n'est pas français, il l'est encore moins dans l'esprit de Marguerite Wilson quand elle parle de la Croix-Rouge: elle y a trouvé sa voie, l'expression d'une vie consacrée à cette forme d'engagement social qui correspondait à son sens de l'internationalisme. "Je suis aussi heureuse aujourd'hui que lorsque je suis enfin entrée à la Croix-Rouge, le 4 juillet 1954. Je ne regrette rien". Même pas ce métier de journaliste à la Revue Moderne où elle signait des articles de fond sur l'actualité de l'époque. Encore moins ce travail de secrétaire où elle gagnait \$8.50 par semaine. "Mais j'ai vécu une enfance heureuse et laborieuse, une adolescence ponctuée par la guerre, une jeunesse fébrile à la recherche d'un travail pendant la crise. Mais pourtant une vie de "bonne discipline" exaltante avec des amis et des parents qui nous chérissaient". La seule ombre angossante à un certain bonheur fut cette époque où toute petite fille, son père d'ascendance française, mais né au Canada, partit pour la guerre, la laissant seule avec sa mère et ses deux frères, sur un bout de terre à Montréal-Sud. "Vous savez, ce n'est pas d'hier que les femmes travaillent, raconte-t-elle. Ma mère dut se débrouiller pour nous élever, en faisant de la couture pour les grandes dames de la société montréalaise. Je me souviens l'avoir accompagnée bien souvent chez ses clientes. À l'époque, c'était toute une odyssee. Il arrivait qu'il faille revenir à la maison pour nous réchauffer, tellement le froid était vil l'hiver en attendant le tramway".

Puis, ce fut le régime spartiate du pensionnat, à Longueuil, jours qui évoquent encore chez elle des souvenirs

atroces de pénombre dans les vastes couloirs frigorifiés, elle qui était habituée à la lumière des grands espaces et d'un climat familial chaleureux. Marguerite Wilson chasse ces images troublantes pour se rappeler plutôt la gentillesse des voisins qui l'ont sauvée, ainsi que ses frères, de la grippe espagnole en leur procurant les médicaments requis. "C'était terrifiant! Je me souviens encore des nombreux corbillards qui passaient devant la maison, emportant les victimes de cette affreuse épidémie".

C'est un peu à ce moment que la jeune Marguerite sentit l'appel d'une vocation humanitaire. Cela devait venir après plusieurs années comme secrétaire, journaliste et préceptrice, son mariage avec un journaliste, Laurence Wilson et un séjour de quatre ans à New York avec lui.

Alors que j'étais à la Revue Moderne, je rencontrai Betty Baril, responsable des relations publiques à la Croix-Rouge, et j'eus le coup de foudre. Je trouvais ma vie professionnelle bien vide à côté de la sienne et j'enviais vraiment son sort. Je ne me doutais pas alors que j'allais la remplacer un an plus tard".

Marguerite Wilson s'est donnée corps et âme à la Croix-Rouge. A plusieurs reprises, elle fut ambassadrice du Canada à l'étranger où on réclamait des cadres pouvant s'exprimer parfaitement dans les deux langues, notamment en Hongrie, en 1956, au Maroc et en Tunisie en 1962, pour s'occuper du rapatriement des Algériens, au siège social de la Croix-Rouge à Genève, pour organiser des levées de fonds de portée internationale, en Jordanie, en 1970, au Vietnam en 1973 et en 1975. "A chaque fois, j'ai été émerveillée de l'organisation extraordinaire de la Croix-Rouge qui fonctionne avec une coordination parfaite mais tellement simple: le pays sinistré fait appel à la Croix-Rouge à Genève, celle-ci se met

immédiatement en contact avec les sections locales et les 25 sociétés nationales susceptibles de fournir des secours rapides. Rien n'est laissé au hasard: des représentants vont sur les lieux de la catastrophe pour surveiller l'arrivée des secours et leur distribution, de façon à ce qu'ils atteignent vraiment les gens qui en ont besoin.

La philosophie de la Croix-Rouge repose sur les mêmes principes d'impartialité et de neutralité qui ont présidé à sa fondation par Henri Dunant. A ce propos, Marguerite Wilson est catégorique: "Si nous faisons un accroc aujourd'hui au plan politique, social, religieux ou économique, en nous mêlant de ce qui ne nous regarde pas, nous pouvons gâcher tout le travail que nous pourrions faire dans l'avenir. Car les pays ont la mémoire longue."

Marguerite Wilson se dit fière de constater que la Croix-Rouge possède maintenant une identité française propre, car trop longtemps la société fut associée à la communauté anglophone et protestante. C'est que le haut clergé francophone fustigeait de façon intempestive la Red Cross, interdisant à ses ouailles, particulièrement les jeunes, de fréquenter ce milieu de perdution. "Heureusement, commente la relationniste, des groupes de citoyens et des organismes francophones influents ont compris le sens de la Croix-Rouge et avec leur appui, la société a détruit cette image dévalorisante auprès du public qui parle maintenant depuis près de 25 ans de la Croix-Rouge et non de la Red Cross. Aussi, les 183 sections québécoises reflètent exactement la proportion démographique anglophone et francophone de leur collectivité respective. Un récent sondage a démontré que 88% des Canadiens favorisaient le travail de la Croix-Rouge et là-dessus le Québec a atteint le plus haut pourcentage de satisfaction, avec 95%, ce dont Marguerite Wilson tire un certain



Marguerite Wilson: "La Croix-Rouge a comblé ma soif et mon besoin d'aider les autres". (Photo Alain Renaud)

orgueil.

La retraite, nous en sommes loin... Et pourtant, les projets fusent dans la tête de notre interlocutrice qui voudrait enfin s'adonner à la lecture, la correspondance, la littérature. "Souffler un peu", dit-elle... dans un souflet en nous racontant qu'un jeune homme d'Edmonton l'a appelée chez

elle en pleine nuit pour lui demander des nouvelles de ses parents en voyage au Guatemala, pendant le tremblement de terre. "J'espère que je ne vous réveille pas", s'est-il excusé. Il était trois heures du matin! Marguerite Wilson rétorque d'un ton militaire: "Il ne savait peut-être pas que la Croix-Rouge est intemporelle?"

La "science officielle" refuse de reconnaître l'inexplicable

par Gilles Provost

Tous les êtres humains sont doués pour la transmission de pensée ou pour la prémonition, mais notre contexte culturel et scientifique occidental provoque une atrophie et un blocage de ces pouvoirs que nous devons apprendre à redécouvrir, a affirmé hier le professeur Gary Granger, à l'Université Concordia.

M. Granger prononçait l'allocution d'ouverture du Festival des phénomènes parascientifiques qui doit se poursuivre tous les jours pour culminer en fin de semaine avec le premier Symposium canadien sur la méditation, sur les expériences mystiques et sur les guérisseurs.

L'allocution de M. Granger, relativement mesurée, a été précédée d'un "film pot-pourri" de valeur très inégale qui présentait des exemples de guérisons charismatiques, des plantes qui grandissent mieux lorsqu'on les traite avec affection et des expériences réussies de transmission de pensée (sic) entre deux pots de yogurt remplis de bactéries gloutonnes...

Le tout, pour faire bonne mesure, était présenté par l'astronome américain Edgar Mitchell et ça se terminait, comme les *Sermons de la science* à Terre des Hommes, par une conclusion spirituelle et religieuse.

M. Granger, de son côté, a souligné que la science officielle a énormément de difficulté à accepter l'existence de phénomènes comme la prémonition, la perception extrasensorielle ou la lévitation parce que ces phénomènes ne se prêtent pas facilement aux expériences de laboratoire et qu'on ne peut pas toujours les répéter à volonté.

M. Granger a aussi comparé la "Science officielle" enseignée dans les écoles et les universités à un policier qui indique aux gens quoi penser et comment interpréter la réalité qui s'offre à leurs sens.

Cette fonction normative du contexte culturel et scientifique est tellement forte, a-t-il dit, que les gens apprennent littéralement à ne pas percevoir les réali-

tés ou les phénomènes qui ne cadrent pas avec leurs structures mentales pré-établies.

En même temps, le conférencier a reconnu que cette fonction normative du savoir est nécessaire à toute structure sociale puisque, sans elle, les gens n'auraient aucun repaire commun pour communiquer.

Citant l'exemple de l'acupuncture qui était considérée comme une coutume rétrograde orientale il y a à peine quelques années, M. Granger a insisté sur la difficulté, pour tout homme, de reconnaître l'existence de phénomènes inexplicables et même contradictoires avec les structures fondamentales de sa pensée.

"Pour l'avoir vécu, je puis dire que c'est une expérience traumatisante et souvent inquiétante", a-t-il dit.

Il a aussi cité l'exemple des sages orientaux qui peuvent stopper à volonté les battements de leur cœur ou même se plonger en catalepsie. Jusqu'à la découverte d'une technique qui permet d'arriver scientifiquement à des résultats similaires (la rétroaction biologique ou bio-feedback), les Occidentaux n'iaient la réalité de ces phénomènes, fait-il remarquer.

Encore maintenant, dit-il, le scepticisme officiel est tellement fort que même si quelqu'un arrive à prouver véritablement qu'une personne est capable de faire bouger des objets à distance ou de communiquer avec un autre individu isolé, il se trouvera immanquablement des hommes de science pour affirmer que le tout est un simple truquage ou que les chercheurs ont été trop crédules...

M. Granger, qui enseigne la philosophie au collège Vanier, estime qu'il faut au contraire se placer en état de réceptivité devant ces phénomènes et devenir attentifs aux événements de nos vies qu'on classe trop facilement comme des "coïncidences".

"Pour ma part, a-t-il dit, il m'a suffi de m'astreindre chaque jour à noter les rêves que j'avais fait pour découvrir que j'étais doué pour la prémonition. Je ne suis pas capable de l'expliquer, mais c'est ainsi".

En réponse aux questions, M. Granger a refusé d'expliquer des phénomènes courants de la parapsychologie en soulignant que l'on ne dispose encore d'aucune

théorie reconnue pour expliquer logiquement ces phénomènes. Il a cité à cet égard des explications fort opposées, les unes très "spirituelles" et les autres qui concluaient à la supercherie.

Aujourd'hui, le festival se poursuivra par une journée sur la rétroaction biologique, après quoi on passera à la pensée de

Carl Jung, à la révolution de l'esprit, aux pouvoirs occultes des saints, des mystiques et des sages des diverses religions, aux diverses formes de mysticisme, etc.

Vendredi soir, toujours pour le public familial avec la langue anglaise, le symposium s'ouvrira par une session sur la parapsychologie des religions et de la médecine.

La journée de samedi sera consacrée aux applications pratiques des facultés psychiques sur la matière et sur les êtres vivants.

Après un nouveau excursus sur le mysticisme samedi soir, le symposium se terminera dimanche par une étude plus détaillée du phénomène des guérisseurs.



Le professeur Gary Granger, du collège Vanier a inauguré hier le "festival des phénomènes parascientifiques" de l'Université Concordia en invitant l'auditoire de Sir George Williams à "élargir son champ de perception au-delà des blocages imposés par la culture occidentale". (Photo Alain Renaud)

J.-L. Baudoin à la Commission de réforme du droit

OTTAWA (d'après CP) — Le ministre de la Justice, M. Ron Basford, a annoncé le choix du professeur Jean-Louis Baudoin, de la faculté de droit de l'Université de Montréal, comme membre de la Commission fédérale de réforme du droit. Le mandat de M. Baudoin aura une durée de trois ans; sa nomination entrera en vigueur au mois de mai prochain.

Timbres retirés

BRANTFORD, Ont. (PC) — La police municipale de Brantford, en Ontario, a révélé, hier, qu'elle avait retrouvé pour \$90,000 de timbres volés et qu'elle espérait retracer les autres, valant de \$20,000 à \$30,000, afin de compléter son enquête.

Les timbres de collection ont été dérobés lors de deux vols à main armée, les 3 et 4 décembre derniers, dans des résidences de Montréal. Les policiers n'ont pu mettre la main sur les bijoux qui avaient été volés à cette occasion.

LaCité

LaCité est en pleine forme

LaCité
À l'angle des avenues du Parc et des Pins se dresse fièrement la toute dernière merveille de Montréal. À quelques pas du centre-ville et aux abords du magnifique parc du Mont-Royal, LaCité prend forme merveilleusement.

La Tour LaCité est maintenant ouverte:
L'impressionnant édifice à bureaux de 26 étages se loue rapidement. Quelques étages de bureaux et de suites de professionnels sont encore libres. Il est peut-être trop tard pour vous installer au rez-de-chaussée, mais vous pouvez encore vous réserver un point de vue incomparable sur le centre-ville et le parc du Mont-Royal.

La Promenade ouvrira bientôt:
La Promenade, quel attirant carrefour de magasins spécialisés et d'alimentation, de centres familiaux, de cafés, de cinémas et d'élégantes boutiques! Plusieurs détaillants réputés ont déjà réservé de l'espace, mais quelques emplacements de choix sont encore libres.

Hotel Loews LaCité ouvrira en juin 76:
L'Hotel Loews LaCité vous éblouira avec ses chaleureuses chambres d'invités, ses restaurants gastronomiques, ses élégantes salles de réceptions et de banquets.

Les appartements LaCité seront prêts à l'automne 76:
Érigés au cœur de fastueux jardins, dès l'été 76, vous pourrez visiter et admirer nos appartements modèles; ces 1,352 magnifiques résidences donnent sur de splendides terrasses.

Le Club LaCité ouvrira à l'automne 76:
Véritable centre de villégiature en plein centre-ville, LaCité met à la disposition de ses clients des piscines intérieure et extérieure, des courts de tennis et de squash, des saunas et salles d'exercice.

LaCité. À quelques minutes de marche du centre-ville, elle est très bien desservie par les routes, les lignes de métro et d'autobus.

LaCité 845-6231
Agents de location:
La Tour
DEVENCORE LTÉE,
Toutes les maisons de courtoisie sont reconnues.
La Promenade
PROREALCO LIMITÉE

LaCité LaCité dans la ville

CKVL diffuse malgré la grève

Les grévistes de CKVL ont accusé hier la direction de cette station radiophonique de masquer au public le déclenchement de leur grève en diffusant d'anciennes émissions, animées par des syndiqués actuellement sur les lignes de piquetage.

Dénouant la "fraude" ainsi commise à leur avis par Radio-Futura Limitée depuis 9 h 30 hier matin, les grévistes ont demandé une intervention énergique du Conseil de la radio-télévision canadienne dont les règlements seraient ainsi violés tout comme la Loi sur la radiodiffusion. Les grévistes n'ont toutefois pas identifié les sections de la loi ou des règlements justifiant leurs accusations.

Rejoint au local de grève, des syndiqués ont expliqué au DEVOIR que leurs négociateurs étaient partis se coucher après le "sprint" de plus de 24 heures qui a précédé l'arrêt de travail. Il a donc été impossible d'en savoir davantage sur cette question, du moins pour l'instant.

Le débrayage touche un peu plus de 65 syndiqués, techniciens, annonceurs, employés, journalistes, etc. Le syndicat, affilié à la CSN, avait acquis le droit de grève il y a plus de deux semaines.

Jusqu'ici, les négociateurs n'ont abordé que les aspects normatifs du futur contrat de travail. Les principaux points en litige sont la sécurité d'emploi, la mobilité du personnel et la définition des tâches. De façon générale, le syndicat veut limiter les doubles, voire les triples affectations, qui permettent à la direction de diminuer son personnel tout en maintenant des titulaires dans les fonctions décrites par le contrat de travail.

Les syndiqués accepteraient toutefois d'être temporairement affectés à d'autres tâches: un journaliste, par exemple, peut momentanément devenir recherchiste pour une émission. C'est l'aspect permanent de ces affectations qui préoccupe les syndiqués.

La négociation à CKVL revêt un caractère original dans la mesure où les deux parties sont convenues d'autoriser les syndiqués à assister à toutes les séances, qui se déroulent dans un petit amphithéâtre. Dans la nuit de samedi à dimanche, près de 90% des effectifs syndicaux ont ainsi suivi pas à pas les pourparlers, réagissant immédiatement au besoin pour signifier leurs volontés à leurs négociateurs ou à la partie patronale.

Au poste des salaires, le syndicat n'a encore présenté aucune demande précise. "Nous attendons une offre de l'employeur. Il ne faut pas se fier aux apparences: cette question demeure très importante pour nous même si nous n'avons pas encore précisé nos exigences", a-t-il dit.



Bravant le froid mordant d'un hiver interminable et les préjugés tenaces de l'autre moitié de l'humanité, quelque 600 femmes, accompagnées d'une couple de centaines de mâles non phallocrates, ont marché, hier soir, du Parc Lafontaine à l'église Saint-Louis de France pour y fêter la Journée internationale de la femme.

(Photo Alain Renaud)

Le jugement du conducteur est en cause dans 87% des accidents

par Gilles Provost

L'étude d'environ 120 accidents d'automobiles survenus depuis trois ans dans la région de Montréal révèle que 87% d'entre eux sont dus principalement à des erreurs de perception ou de jugement de la part du conducteur, affirme M. Michel Bou, professeur à l'École polytechnique, dans le dernier numéro de la revue *L'Ingénieur*.

Selon les statistiques assemblées par deux équipes de McGill et de Polytechnique, environ 31% des accidents sont aussi causés par l'environnement ou des défauts du véhicule. Le total de ces deux pourcentages dépasse 100% parce qu'il est difficile, dans certains cas, de déterminer une cause principale bien précise.

En effet, beaucoup de facteurs entrent en jeu à titre de facteurs aggravants: ils

ne sont pas nécessairement responsables de l'accident mais, sans leur présence, l'automobiliste aurait peut-être réussi à s'en tirer sans dommage.

Parmi les facteurs aggravants, la conduite avec facultés affaiblies vient au premier rang: cette circonstance se retrouve dans 46% des accidents étudiés. De plus 81% des accidents impliquent des personnes qui n'avaient pas attaché leur ceinture de sécurité, rapporte M. Gou. Malgré ce faible taux d'utilisation, la ceinture semble contribuer beaucoup à la réduction des blessures, souligne-t-il.

D'autres circonstances aggravantes lors des accidents tiennent à l'environnement: chaussée en mauvais état (28%), mauvaise conception des voies ou des signaux (17%) congestion des routes (11%) etc.

L'état du véhicule est aussi partiellement responsable dans environ 40% des accidents. Il s'agit parfois d'un défaut de conception (10%) et, plus souvent, d'une défectuosité (23%) ou d'une autre raison (10%).

Financée par le ministère canadien des Transports, l'équipe multidisciplinaire mise sur pied à Polytechnique pour étudier les accidents cherche surtout à identifier les défectuosités mécaniques, à vérifier l'application des normes prescrites et à évaluer les nouveaux dispositifs de sécurité, rapporte M. Gou.

Cette équipe fait parfois aussi l'évaluation de véhicules qui n'ont pas été accidentés mais dont le propriétaire a déposé une plainte parce qu'il estime qu'un dé-

Voir page 6: Conducteur

Le front commun songe encore à la grève illimitée

par Louis-Paul Béguin

Les 700 délégués du conseil d'orientation, l'organe suprême du front commun, ont décidé dans la nuit de lundi de se réunir le 20 mars pour évaluer les chances d'un arrêt de travail "illimité" dans les secteurs public et para-public à la lumière des résultats du premier vote généralisé sur les offres gouvernementales, qui aura lieu le 17 mars. Les syndiqués auront aussi à se prononcer à la même occasion sur le déclenchement de grèves sporadiques.

Le compromis entre les positions opposées au départ de la CSN et de la CEQ à finalement rallié les représentants des trois centrales, qui commencent à craindre dimanche soir, après 14 heures de débats infructueux, l'éffritement de la cohésion acquise par le lourd appareil intersyndical.

Salué comme une "victoire des forces unitaires", le compromis a été particulièrement apprécié des délégués de la CEQ, qui ont refusé farouchement toute la journée de décider séance tenante d'organiser un vote le 31 mars sur un éventuel recours à la grève générale illimitée. Ce projet avait été suggéré le matin même par la CSN et la FTQ.

Les grèves sporadiques qui pourraient être déclenchées à la suite du vote du 17 mars, constitueront un autre pas vers l'affrontement général entre le gouvernement et les 185.000 syndiqués. Jusqu'ici, le front commun a frappé au niveau de secteurs limités, comme les enseignants, le soutien scolaire, etc. Par la suite, les grèves sont devenues régionales. Cette fois, il s'agirait de grèves "nationales", c'est-à-dire touchant l'ensemble du front commun. Elles pourraient durer un à cinq jours et leur fréquence serait déterminée par les impératifs de la stratégie de négociation.

Le CEQ, qui a proposé le vote du 17 mars, a tenu à limiter les débats à leurs aspects stratégiques. Décider dès à présent d'une consultation provinciale le 31 mars, en vue d'éprouver la détermination des troupes sur la question de la grève générale illimitée, lui semble prématuré. Il veut mieux, ont dit ses délégués, laisser réagir le gouvernement au mouvement de grèves sporadiques qui pourraient être déclenchées à compter du 17 mars, et garder en réserve l'arme de la grève illimitée au cas où il conviendrait d'accentuer encore la pression si jamais l'Assemblée nationale ordonnait un retour au travail devant la multiplication prévisible d'arrêts de travail illégaux.

La CSN a vu le problème sous un autre angle, en particulier les syndiqués des affaires sociales qui peuvent éventuellement être la cible des amendes, voire des peines d'emprisonnement prévues par la loi 253. Pour la CSN, fixer dès à présent un vote de grève générale pour le 31 mars a l'avantage de mettre la pression sur les négociateurs gouvernementaux qui ne pourront négliger un tel ultimatum. Par ailleurs, les syndiqués des affaires sociales pourraient, d'ici le 31 mars, prendre moins de risques pour ne pas voir leurs organisations syndicales décapitées par la loi 253 avant l'affrontement ultime.

Le compromis intervenu hier donne néanmoins raison sur un point à la CSN et à la FTQ: le 20 mars, si les résultats du premier scrutin sur les grèves sporadiques sont concluants, le conseil d'orientation aura toujours le loisir de fixer au 31 mars le fameux scrutin sur la grève illimitée.

Plusieurs représentants des trois centrales ont vu dans l'attitude de la CEQ, au-delà de ses considérations stratégiques, une volonté de retarder l'affrontement des 180.000 syndiqués avec l'appareil gouvernemental. L'épreuve du 20

Voir page 6: Front commun

au gré du temps

Le procès de la peine

Les partisans de la peine capitale sont en ce moment féroce-ment en faveur de son maintien. Le pillage actuel des assassins n'est pas étranger à ce dernier recours.

Chez les adeptes de l'expédition ad patres des assassins, il y a ceux qui croient à son effet de dissuasion. Ils jugent de sang-froid. Quant aux tenants de la pendaison haut et court, ils tiennent pour la loi du talion.

La théorie de la dissuasion est défendable. La théorie de la vengeance appelée de graves restrictions. Répondre à la violence par la violence, même si on a le bon droit pour soi, reste de la violence. Là-dessus, ceux qui réclament la peine de mort, nous rétorqueront que la justice ne doit pas être sentimentale, que la justice n'a pas à être charitable. Fort bien!

Que ces vaticans aux réactions humaines méditent cette dure parole de Remy de Gourmont: "Il est à peu près évident que ceux qui soutiennent la peine de mort ont plus d'affinités avec les assassins que ceux qui la combattent."

Albert BRIE

aujourd'hui

A 12 h, conférences sur la rétroaction biologique et l'hyprose à l'université Concordia, 1455 de Maisonneuve Ouest.

A 12 h 30, Mme Lise Payette tentera de "réveiller" ses auditeurs de la Chambre de commerce de Montréal, au salon Champlain de l'hôtel Mont-Royal-Sheraton.

De 13 h à 21 h, clinique de la Croix-Rouge à la caserne des pompiers de Lachine, 3175 Remembrance.

A 18 h, au Reine Elizabeth, dîner mensuel de l'Association nationale des secrétaires, avec une conférence de Mme Pierrette Béliveau, psychiatre, sur la femme de carrière.

A 19 h, conférence illustrée et démonstration de l'auto-examen des seins et du col utérin au 3595 Saint-Urbain.

A 19 h, le mouvement Action-Chômage tient une assemblée d'information sur les mesures restrictives de l'assurance-chômage, au 550 rue Atwater.

A 19 h 30, réunion d'information sur le renouvellement des baux organisée pour les propriétaires par la Ligue des propriétaires, au collège Marie-Anne, 100 est rue Sauvé.

De l'amiante dans la poudre pour bébés

NEW YORK (d'après AP) — Après avoir examiné 19 sortes de poudre pour bébés ou de talc pour le bain, des chercheurs de l'hôpital Mount Sinai ont découvert que la moitié étaient peut-être dangereuses parce qu'elles contiennent de deux à 20% de fibres d'amiante.

Le responsable de ces tests, M. Arthur Rohl, a déclaré hier qu'il est difficile d'évaluer avec précision le danger que présentent ces fibres d'amiante dans la poudre de bain, mais il croit que le péril est assez important pour que le gouvernement en fasse une évaluation sérieuse et

qu'il édicte des normes légales en la matière.

Ce chercheur a rappelé notamment les taux élevés de cancer du poulmon ou du tube digestif chez les travailleurs de l'amiante. Il a aussi indiqué que l'on a noté une incidence accrue de certains cancers rares chez des personnes qui vivent à proximité des industries de l'amiante ou qui ne font que manipuler les vêtements d'un parent qui travaille dans ce domaine.

Aux dires de M. Rohl, Les marques de talc les plus gravement contaminées sont

la poudre pour bébé ZBT additionnés d'huile, le talc corporel Cachemire Bouquet, la poudre Coty pour le visage (Coty Airspun Face Powder), et le talc Rosemary. Toutes contiennent au-delà de 8% d'amiante, parait-il.

Parmi les poudres qui contenaient de deux à cinq pour cent d'amiante, citons le talc Brut de Fabergé, le Talc Invisible de Yardley, la poudre corporelle Black Label de Yardley, le talc de rasage Mennen et le English Lather After Shave Talc.

Par contre, une étude similaire menée

en Grande-Bretagne a révélé que le degré de contamination par l'amiante des talcs européens est pratiquement nul. Cela tient au fait que les Britanniques obtiennent leur talc de Chine ou du nord de l'Italie où les gisements sont beaucoup moins contaminés que ceux qu'on trouve en Amérique, a expliqué M. Rohl.

Les compagnies de talc, de leur côté, soulignent que rien ne prouve le danger d'une exposition à l'amiante aussi faible et aussi intermittente que celle qui proviendrait de l'usage du talc.

Faites les cent pas cent fois par jour.

AMTIOPACTORI
Marchez. Dès aujourd'hui.

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire
MARDI, LE 9 MARS

MADAME LISE PAYETTE
journaliste

sujet: "Alors vous dormez tous là-dans? Attachez vos ceintures, ça va brasser".

Hôtel Sheraton Mont-Royal
12h30
Le public est admis
Billets à l'entrée: \$7.

Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.

Renseignements: 866-2861

CHATEAU d'aujourd'hui

le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage

Notre Fête!

L'extravagant Château d'Aujourd'hui fête son 10^{ème} anniversaire. Vous serez sage d'en profiter. En effet, plusieurs de nos pièces portent une étiquette qui indique un prix spécial.

Visitez les 3 Châteaux d'Aujourd'hui et découvrez l'authentique moderne.

Nous serons heureux d'imaginer avec vous votre nouvel environnement.

A bientôt,
Paul Pelletier
Président

Il y a trois Châteaux d'Aujourd'hui:
• 6370 St-Hubert • 6375 St-Hubert, Montréal • 1125 boulevard St-Martin, Laval

Téléphone: 382-4710.

* En vigueur du 10 mars au 10 avril

Éditorial

Vers la grève illimitée ?

On comprend parfaitement que les délégués du Front commun des secteurs public et para-public aient débattu à huis clos du point tournant que marquerait inéluctablement le recours à une grève générale dans les négociations avec le gouvernement. Même si les informations faisant état de divergences entre les trois centrales syndicales n'avaient pas filtré de leur sommet de Québec en fin de semaine dernière, on imagine sans peine les tiraillements qui attendaient toute décision à ce sujet.

Les représentants de la CSN et de la FTQ se seraient finalement ralliés au point de vue des délégués de la CEQ, qui jugeaient plus approprié de tester le moral des troupes avant d'engager une épreuve de force de cette envergure. Malgré toutes les informations qu'ils peuvent posséder sur les sentiments qui animent les syndiqués du secteur public et para-public depuis l'ouverture des négociations, les dirigeants du Front commun ne sauraient mesurer vraiment quel poids la grève illimitée recevrait aujourd'hui à la base; un vote prématuré risquerait d'être démobilisateur. Par contre, un test plus limité permettrait de tâter le terrain et de préparer les esprits à la "nécessité" du recours à "l'arme ultime" le cas échéant.

En tout cas, le compromis de Québec vaut mieux qu'un déchirement du Front commun.

Certes, dans le secteur public comme dans le secteur privé, les syndiqués votent d'ordinaire le recours à la grève — la grève traditionnelle, c'est-à-dire "illimitée" — en souhaitant que la simple menace de l'arrêt de travail suffira à hâter un déblocage des discussions à la table de négociation. De part et d'autre de cette table, les attitudes comportent une bonne part de bluff et de guerre des nerfs. Vient un temps, cependant, où il faut mettre ses cartes sur la table, et ceux qui ont trop cru à leur propre bluff risquent de le payer cher.

Même si la réunion qui vient de se terminer à Québec s'est déroulée à huis clos, et donc sans observateur gouvernemental attiré, le gouvernement n'ignore pas que la Confédération des syndicats nationaux, pour ne prendre que la centrale aux prises avec les plus sérieuses difficultés financières, ne peut soutenir bien longtemps une grève "illimitée". Par contre, le Front commun n'ignore pas, de son côté, que dans les mois qui nous séparent des Jeux de Montréal, Québec ne peut faire les frais d'un trop rude affrontement social, et que pour éviter de détériorer le climat le gouvernement recherchera un compromis.

Mais même dans l'hypothèse où les centrales ne manqueraient ni d'argent ni d'une large base prête à en découdre avec la partie patronale, la question se poserait encore de la grève totale dans le secteur public. Certes, plusieurs services gouvernementaux sont de la nature

d'une entreprise privée; une grève à la Société des alcools ne saurait se comparer à un arrêt de travail dans un hôpital. De même, les syndicats ont appris qu'ils ne peuvent impunément transporter dans le secteur public les moyens de pression traditionnels du secteur privé. Outre qu'un arrêt de travail dans les écoles, par exemple, les place directement en situation de tension, sinon de conflit, avec bon nombre de citoyens, y compris des syndiqués, la paralysie des services publics revêt inévitablement un caractère politique qui peut tout autant envenimer les négociations que hâter un meilleur règlement du conflit.

Instruits par l'expérience de 1972, les stratèges du Front commun ont appuyé cette fois leur action sur une plus large information de la population et sur une plus convaincante démonstration que la qualité des services publics n'a pas nécessairement à être sacrifiée aux revendications syndicales, qu'au contraire les améliorations de leur sort que revendiquent les serveurs publics ne peuvent que relever le niveau des soins hospitaliers, de l'enseignement et des autres services de l'État. Cette stratégie a d'autant plus rapproché les citoyens "ordinaires" du Front commun qu'en partant, l'ensemble des travailleurs trouvaient sûrement justifiés les redressements de revenus qui avaient été trop modestement visés en 1972 et que l'inflation a rendu plus impérieux en 1976.

Malgré tout, un doute subsiste qui a pu inciter le CEQ, entre autres motifs, à proposer une approche plus graduelle de l'épreuve de force avec le gouvernement. Même ceux qui sont tout à fait d'accord avec les principales revendications du Front commun, notamment la réduction des écarts dans les échelles de salaires et l'élimination de la discrimination contre la main-d'œuvre féminine, risquent de faire la grimace le jour où les écoles vont fermer, ou encore et surtout le jour où, malgré le maintien des services essentiels, les hôpitaux vont entrer en convulsions administratives. Les employés gouvernementaux, préparés et prêts, peuvent bien plonger dans la grève "illimitée"; le public ne l'est malheureusement pas, et il ne sera pas aussi longtemps que les syndiqués et les autres travailleurs du secteur privé n'auront pas été mobilisés à leur tour dans une authentique expérience de "front commun", ne serait-ce qu'à l'échelle d'une région.

Malgré tout, le facteur déterminant reste la volonté des syndiqués eux-mêmes. Dans la fonction publique en général, dans les écoles et les hôpitaux en particulier, un malaise généralisé et croissant n'a cessé de détériorer le climat et la qualité des services; le gouvernement peut compter sur le mécontentement qui en résulte auprès des "usagers", comme il les appelle, pour rallier l'opinion contre le Front commun; le public doit néanmoins

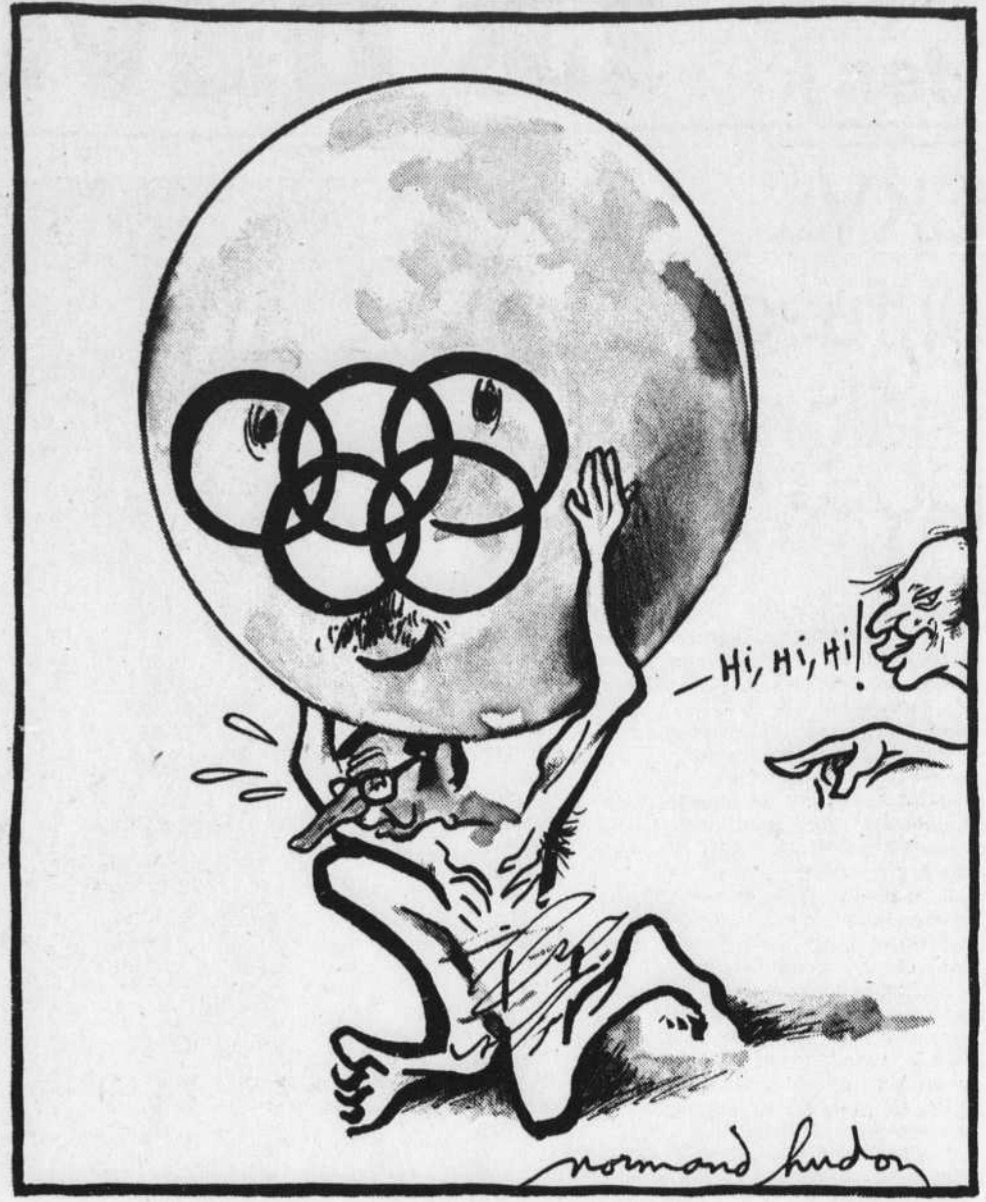
compter sur le respect que ces travailleurs doivent à eux-mêmes, à leur métier et aux conditions dans lesquelles trop souvent ils en sont réduits à l'exercer. Si cette volonté de la base s'exprime avec une forte majorité en faveur de la grève "illimitée", ce sera le signe non équivoque, non pas d'un désir frivole de "tout obtenir", — nul ne se prive de son salaire pour le plaisir de l'aventure —, mais de la détermination du plus grand nombre que les choses doivent changer.

Or, quel que soit l'état dans lequel sont rendus les divers dossiers des tables sectorielles, le Front commun, s'il ne doit précipiter les choses, ne saurait davantage les laisser traîner en longueur. Les longues discussions, les tactiques de harcèlement, le jeu des nouvelles offres, tout cela peut aussi bien démoraliser les troupes ou lasser leur combativité que développer leur détermination d'aller jusqu'au bout. Le gouvernement, s'il redoute un affrontement avant les Jeux olympiques, ne craint pas, au contraire, la venue d'un prochain automne "chaud" qui ferait d'une élection le jugement non de sa gestion olympique mais de son conflit avec le Front commun. Les syndicats doivent donc désormais compter les délais en termes de semaines, non plus de mois.

Depuis les lois spéciales de Daniel Johnson, les syndicats ont appris à ménager les services essentiels, cependant que la population est moins sujette à la panique et à la manipulation en ce domaine. Des milliers d'écoliers vivent dans des taudis physiques et pédagogiques sans que le ministère de l'Éducation invoque de loi des services essentiels. On coupe de même l'eau, le gaz ou l'électricité à des assistés sociaux, sans que cette fois les juges soient aussi prodiges d'injonctions. Tout cela ne saurait inviter les syndiqués à flirter avec l'abîme. Par contre, le Front commun peut raisonnablement compter qu'il sera cette fois plus difficile d'ameuter la population contre lui, pour peu qu'il veuille avec circonspection au choix de ses prochains pas et de ses "dernières demandes essentielles".

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a bien senti du reste cette différence de conjoncture, et c'est du côté des incidents de nature supposément criminelle que le gouvernement paraît vouloir attirer l'attention du public. Si le Front commun doit redoubler de prudence de ce côté, par contre, il doit en même temps mesurer les circonstances dans lesquelles le gouvernement lui-même évolue. Les déchirements libéraux au congrès de la même fin de semaine sont un indice non négligeable des contraintes qui enserront le gouvernement de Québec, en même temps que de l'intérêt accru qu'il pourrait devoir montrer à un compromis substantiel avec le Front commun.

Jean-Claude LECLERC



lettres au DEVOIR

Échelle unique et qualité de l'enseignement

Les négociations entre les enseignants et le ministère de l'Éducation sont nettement dominées par le thème de la qualité de l'enseignement. La qualité de l'enseignement est directement reliée à la compétence des professeurs. Au Québec, le système de rémunération de l'enseignant ne tient pas compte de la compétence du professeur mais

bien de sa scolarité administrative. Ce système jugé inadéquat par le ministère lui-même est à l'origine d'un marketing anti-pédagogique de la scolarisation. Le syndicat a proposé une échelle unique de rémunération dans laquelle la compétence du professeur est implicitement dissociée de la partie artificielle de la scolarité. Ce n'est qu'un premier

pas vers la compétence, mais il est primordial. Il est de bonne guerre que le gouvernement qualifie cette échelle unique d'irréaliste. Critiquable dans ses chiffres, elle l'est cependant beaucoup moins dans son principe.

F. REMY
professeur au Cégep
Montréal, le 5 mars 1976.

Un congrès où un québécois ne pouvait gagner

M. Ryan. Le but de ce congrès était de lancer la prochaine campagne électorale victorieuse par le choix d'un remplaçant de M. Stanfield.

Le premier scrutin n'a ni révélé un véritable leader, ni indiqué un candidat acceptable comme le deuxième choix de tous. A "droite", il y avait des candidats avec un fort appui régional. A "gauche", il y avait quelques militants de longue date, avec une faible intensité d'appui assez bien répandue à travers le Canada. On avait des candidats "dogmatique", "pragmatique" et "charismatique". Mais on n'avait pas un véritable leader c'est-à-dire quelqu'un capable de balayer le congrès et le pays. Ainsi commencent les calculs prudents d'un parti qui reste après tout conservateur.

Il fallait un leader avec une majorité déjà confortable dans sa propre circonscription. Il fallait s'assurer du bastion de l'Ouest avec un "Westerner". Il fallait tenir les Maritimes avec un protégé de Stanfield. Il fallait faire une ouverture vers le Québec — le maximum permisible selon les circonstances sans risquer des aventures qui compromettent l'ultime victoire électorale recherchée. Et il fallait une démonstration touchante de "l'unité nationale", entra la gauche et la droite, entre l'est et l'ouest, et entre

anglais et français; afin de séduire un Ontario obsédé par cette question. Et tant mieux si on pouvait prendre la jeunesse canadienne, attirer le vote anglo-catholique, neutraliser Margaret, trouver quelqu'un de "vendable" sans passer compromettant, et récompenser un militant afin d'encourager les autres.

Sans doute chaque candidat sérieux a été passé au crible afin d'évaluer les circonscriptions (définitives, probables et possibles) qu'il pourrait remporter dans la prochaine élection fédérale. Est-ce qu'on a pipé les dés contre les Québécois; ou est-ce qu'on a vu seulement des politiciens expérimentés, ambitieux et agissant avec un bon esprit d'équipe? Je l'ignore. Néanmoins, dans une telle perspective, il était impossible pour un Québécois de sortir gagnant, et pour au moins trois raisons:

- a) la faiblesse quantitative de la délégation québécoise parmi le caucus du parti,
- b) les "fonds de Wagner" qui impliquaient les deux principaux candidats québécois,
- c) parce qu'une telle candidature est couramment invendable à une grande proportion de l'électorat anglophone.

Quant à cette troisième raison, je m'explique. P.E. Trudeau a semé le

vent, maintenant il récolte la tempête, et dans sa présente coture l'anglophone moyen n'est ni porté, ni capable de faire des distinctions subtiles entre Trudeau, son gouvernement, le parti libéral, le Québec et les Québécois. L'application de la méthode de Machiavel a mené là où St-Tomas More avait prévu; et le French Power a enfin suscité l'inévitable réaction égale et opposée — English Power.

C'est dommage que Radio-Canada n'ait pas montré au Québec les discours du samedi — mais il faut admettre que 5 heures de traduction simultanée sont dures pour le système. A entendre ces discours, (je les ai captées par la radio), on avait l'impression d'assister à une réunion tribale dont il serait très dangereux de sous-estimer la colère latente. De plus les conservateurs anglophones et leur public semblent sortir de ce congrès avec l'impression que leur parti a fait un pas immense (et plus que suffisant) afin de rencontrer les aspirations légitimes du Québec. Comment dissiper leurs illusions avant que le résultat de la prochaine élection fédérale soit annoncée? Car il est déjà à craindre que la discussion pré-électorale ne soit pas à la hauteur des enjeux.

J.M. MOFFAT
Ste-Julie, le 2 mars 1976

"Qui verse le sang de l'homme"

M. Ryan. L'article de Yves Caillier, o.p., sur l'attitude chrétienne envers la peine capitale, après avoir cité les passages de la législation mosaïque qui imposait aux meurtriers la peine de mort, voudrait limiter leur application au régime théocratique d'Israël. Pourquoi l'auteur, en relevant les textes de l'Ancien Testament dont on fait appel en faveur de plus de sévérité, omet-il le passage qui établit la rétribution due au meurtrier antérieurement à Moïse dans le cadre de l'humanité toute entière? — "Qui verse le sang de l'homme verra son sang versé" (Genèse 9,5-6).

La réaffirmation de ce principe par l'apôtre Paul démontre sa valeur permanente. Il ne suffit pas de l'assimiler aux institutions du monde antique que Paul "ne remet jamais en question", comme l'esclavage. Paul ne dit jamais du maître d'esclaves, comme il dit du magistrat, qu'il est "au service de Dieu" et "établi par Lui" (Romains 13,1-7). Le contexte de ce passage, qui réproche la vengeance dans les relations personnelles, ne met pas en question "l'épée" du magistrat. Notre Seigneur a reconnu que le citoyen privé doit se conduire différemment que le juge quand il a dit: "Qui m'a établi pour être votre juge ou pour faire vos partages?" (Luc 12,14).

S'il est vrai que "Jésus lui-même a été victime d'une injuste sentence de mort", il est vrai aussi qu'en destinant son Fils à mourir à notre place Dieu a voulu montrer que sa justice parfaite demande soit la mort du pécheur soit une "explication" (Romains 3,25). Moyennant

l'acceptation par le coupable de cette méthode de réconciliation en Christ, l'amour de Dieu a libre cours envers lui. Le chrétien dans sa vie privée doit manifester cet amour qui souffre l'injustice; l'état ne peut opérer sur le même principe.

Les Écritures ne cessent d'appliquer aux civilisations successives le principe: "Il te sera fait comme tu as fait" (Abdias 15). Paul a préché un jugement futur de la terre toute entière (Ikoïkoumen), selon la justice, par Jésus-Christ (Actes 17,21). L'abandon par les gouvernements de l'exercice d'une justice de rétribution ne fera qu'augmenter la rétribution due à notre civilisation.

W.J. LEAROYD
(ancien)

Montréal, le 4 mars 1976.

Il ne s'agit pas d'être xénophobe ou raciste

Quoique je ne m'attende pas à ce que tout le monde soit de mon avis au sujet des étudiants étrangers, je ne tiens pas à ce que l'on me prête des propos que je n'ai pas tenus.

Je ne préconise pas l'exclusion de ces étudiants, mais tout simplement l'adoption d'un système comme celui des américains, selon lequel les non-résidents du pays paieraient des frais de scolarité plus élevés que ceux des résidents. Le ministère des Affaires sociales ne donne pas des soins hospitaliers gratuits à tout l'univers, après tout.

On dit que les universités américaines sont "pleines d'étudiants étrangers". Or, toute proportion gardée, avec nos 48,000 par année, nous recevons quatre fois plus que les E.U., avec leur 108,000 étudiants étrangers par année.

Bien sûr qu'il y a certains avantages culturels à avoir des gens d'autres pays dans nos universités; je ne dis pas que les étrangers devraient payer le coût entier de leurs études, mais qu'ils en paient plus que le cinquième ou le sixième qu'ils paient présentement. Car ils ne sont pas tous des érudits, mais de simples étudiants, comme les nôtres, à cette exception près qu'ils ont fait leur cours secondaire ailleurs, et, assez souvent) qu'ils ne

parent pas tellement couramment la langue d'enseignement. Les universités "multiculturelles" tiennent un peu du caravansérail. Ou d'une Tour de Babel.

Quant au côté aide au Tiers-monde, cela ne paraît pas entrer dans les attributions d'un ministère de l'Éducation. Et l'administration d'un tel programme devrait être soigneusement contrôlée et non laissée entièrement aux soins des universités. Après tout, il y a pas mal de bourgeois cossus même dans le Tiers-monde, et ce n'est pas au contribuable québécois de subventionner l'éducation des enfants de ces gens-là, des bourgeois, s'entend.

Le Canada est un drôle de pays;

en dehors de la Province de Québec, on peut édicter des abominations comme le Règlement 17, la Clause 16 du Bill d'Autonomie, le Règlement Laurier-Greenway avec sa célèbre demi-heure quotidienne de français (ou toute autre langue étrangère) sans attirer autre reproche que des regrets "devant des manques de compréhension". Mais si un Québécois a le malheur de se demander s'il est absolument nécessaire pour les contribuables du Québec de subventionner l'importation d'étudiants par certaines universités, bien là on parle de Xénophobie, racisme, noirceur, etc.

Jean TURGEON
Montréal, le 2 mars 1976.

bloc-notes

Climat malsain au Proche-Orient

Quand l'Égypte signe avec Israël l'accord de désengagement militaire au Sinaï, Damas crie à la trahison vis-à-vis de la cause palestinienne.

Quand la Syrie fait mine de mettre en place une union avec la Jordanie, l'Égypte, qui se déclare en faveur de toutes les fusions politiques au sein du monde arabe, crie à la trahison vis-à-vis de la cause palestinienne.

Quand la Syrie passe autour du Liban le carcan de sa médiation, l'Égypte crie à la double trahison, du Liban et de la cause palestinienne. Et quand l'Égypte tente de sortir la médiation au Liban du strict plan syrien, c'est la Syrie qui crie à la double trahison du Liban et de la cause palestinienne.

La liste est longue, et il n'est pas question de dresser une inutile bilan, car nous sommes en présence d'une situation où les deux protagonistes ont raison dès l'instant où on répond à la question: quelle cause palestinienne? Laissons un instant la question en suspens, pour situer le "terrain", ou mieux, le climat actuel qui est aux paradoxes et aux fausses évidences.

D'une part, le monde arabe est travaillé par le virus unitaire: la Libye du colonel Kadhafi y est particulièrement vulnérable et, après deux tentatives avortées de s'unir pour le meilleur et pour le pire tantôt avec l'Égypte et tantôt avec la Tunisie, la voix roucoulant d'aise devant les perspectives d'une union avec l'Algérie. Cette union est doublement intéressante pour la Libye car, d'une part, elle répond à ses convictions obsessionnelles et, d'autre part, elle permet de prendre à revers l'adversaire marocain précisément en guerre ouverte avec l'Algérie.

De même, la Jordanie, un temps brebis galeuse du monde arabe, serait sur le point de se laisser séduire par son ennemi juré d'hier, la Syrie baassiste du général Hafez Assad. Il est indispensable de rappeler qu'en 1958, pour contraindre l'union politique entre l'Égypte de Nasser et la Syrie du gaulter Abdel-Hamid Sarraj, la Jordanie du roi Hussein avait contracté union avec l'Irak du jeune roi Fayal, son cousin. Plus tard, quand la Jordanie était lancée dans son implacable opération de "palestinicide", c'est la Syrie qui a voulu intervenir militairement contre le régime hachémite et c'est la menace israélienne qui l'en empêcha. Et voici qu'aujourd'hui la Syrie radicale et pro-soviétique — du moins en ce qui a trait à ses liens de client de fournisseurs militaires vis-à-vis de Moscou — serait à la veille de constituer une sorte de fédération avec la Jordanie pro-occidentale; qui plus

est, Damas assume un leadership en matière de cause palestinienne, alors que la Jordanie n'a jamais abandonné son rêve d'un "royaume uni" qui intégrerait une province palestinienne en Cisjordanie. Contre-nature, ce mariage?

Inversement, le monde arabe est travaillé par le virus de la zizanie, une vieille souche qu'aucun antibiotique n'a jamais vraiment vaincu, l'hostilité envers Israël n'ayant apporté qu'une rémission plus ou moins longue selon les occasions. Ainsi, c'est la rupture consommée entre Rabat, Nouakchott et Alger, c'est l'escalade verbale entre la Syrie et l'Égypte, c'est la rupture interne et irréparable au Liban, c'est la lutte ouverte entre les diverses ailes de la résistance palestinienne.

C'est ici que nous rejoignons la question laissée en suspens: la cause palestinienne, quelle cause palestinienne? La réponse est dans la position contradictoire de Damas et du Caire à ce sujet. Damas et Amman semblent de plus en plus acquis à l'idée d'incorporer des Palestiniens à leurs délégations — il y a un commandement militaire unifié syro-palestinien et un commandement politique commun syro-jordanien — dans la perspective d'une reprise de la conférence de Genève. On n'en sait pas plus pour le moment, et le paradoxe est que la Syrie est plus proche de l'aile dure des Palestiniens, celle dite du front du refus, alors que le Caire, plus proche de l'aile modérée, réclame à cor et à cri une délégation palestinienne en tant que telle à la conférence de Genève! En attendant que les diverses positions se précisent — et le théâtre privilégié est encore une fois le Liban ravagé — on peut d'ores et déjà avancer l'explication de la surenchère. Plaidant en faveur d'une délégation palestinienne séparée, le Caire recule l'échéance, se met à l'abri des accusations de trahison, redore le blason de Yasser Arafat et s'assure le droit de se transformer à son tour en accusateur même en négociant avec les États-Unis...

On n'a jamais dit comment et pourquoi un cessez-le-feu est intervenu au Liban. On n'a jamais eu le fin mot quant à l'envoi de brigades palestiniennes stationnées en Égypte et venues au Liban apparemment à la demande de M. Arafat lors même que le pays était traversé de part en part par d'autres brigades palestiniennes venues, elles, de Syrie... En d'autres termes, une lutte implacable continue de se dérouler au Liban, moins spectaculaire qu'une guerre civile totale mais tout aussi acharnée. Et tant que le vrai rôle de la Syrie ne sera pas cerné avec précision, on ne pourra pas savoir

pourquoi elle flirte aussi avec la Jordanie. On peut toutefois avancer une hypothèse: que le partenaire dans les coulisses est Washington, que précisément le roi de Jordanie viendra bientôt visiter, en son nom et au nom de la Syrie. Juste au moment où le chef du département d'État est pris sous les projecteurs croisés de "Foreign Policy" pour avoir joué un rôle ambigu dans sa mission dite des petits pas, et au moment où on apprend que les présidents Nixon et Ford auraient assuré les Arabes qu'ils étaient en faveur d'un retour d'Israël derrière les frontières de 1967. M. Kissinger aurait même estimé qu'il a créé des colonies dans le Golan, les Juifs avaient commis la plus grave faute de ces dernières 2500 années.

Il y a certes le bout apparent de l'échec, à savoir la bataille faite, en période électorale, autour de la vente possible de six C-130 américains à l'Égypte, comme en récompense de la rupture du président Sadate avec l'URSS. "Six C-130 ne changeront pas l'équilibre entre Israël et l'Égypte," dit placidement le président Ford. Le fait est que l'équilibre relatif est perçu par Israël non pas en fonction de l'Égypte mais des effectifs arabes réunis qu'il a déjà affrontés à plusieurs reprises... Mais la placidité même de l'affirmation de M. Ford est un indice: comment se fait-il qu'il soit si sûr que cet équilibre se pose aujourd'hui au strict niveau bilatéral, israélo-égyptien? L'Égypte s'est-elle engagée une fois pour toutes vis-à-vis des USA à laisser la Syrie courir toute seule? Auquel cas, tout ce faux débat qui se déroule est-il de la poudre aux yeux, pour convaincre la Syrie de la crédibilité américaine contre Israël et ce, en vue d'un accord intermédiaire sur le Golan? Dans cette hypothèse, le rôle de la Jordanie s'expliquerait, en supposant que la Syrie elle-même connaisse déjà le dessous des cartes et accepte de jouer le jeu sans avoir l'air de lâcher les Palestiniens. On appelle cela le deuxième degré. Et là encore, le rôle d'animal exploiteur serait réservé au Liban qui, peut-être sans le savoir, n'a jamais été si près de connaître le sort des Palestiniens eux-mêmes: celui d'otage et de prétexte.

Georges VIGNY

L'UN n'est pas morte!

"Le vent tourne en faveur de l'Union nationale", s'écrie Maurice Belle-

mare devant 2,500 partisans qui l'acclament dans les salons du Reine-Elisabeth. Quoiconque consent à se mettre à la place du leader un instant reconnaîtra que la tournure des événements, sinon celle du vent, l'autorise à faire preuve d'optimisme.

Voici en effet un parti dont on proclama la mort au lendemain des élections de 1973, que l'on porta en terre plusieurs fois par la suite, qui s'avisa de changer de nom sans succès et que ses militants désertèrent en masse. Puis vint Maurice Bellemare dont on disait qu'il ne réussirait jamais à ranimer le cadavre. Il se fit élire dans Johnson, entra à l'Assemblée nationale, reconstitua les cadres, rassembla les troupes dispersées, résista farouchement aux tentatives de regroupement qui auraient entraîné la disparition de son groupe, s'employa enfin à recruter des hommes susceptibles d'assurer la relève.

Bref, l'Union nationale n'est pas morte. Et si elle ne résiste pas à la prochaine offensive électorale, du moins M. Bellemare pourra-t-il se vanter de lui avoir assuré un étonnant suris. Au mieux, son Parti parviendra à rassembler les éléments épars des autres formations de centre-droite et constituer un front important lors du scrutin. Encore faudrait-il que M. Jérôme Choquette, dont le projet est reçu froidement jusqu'ici, se résigne à entrer dans l'UN.

S'il est encore permis d'évoquer l'hypothèse d'une "troisième force", c'est autour de l'Union nationale que l'idée pourrait maintenant se réaliser.

C'est aussi bien l'Union nationale qui semble appelée à devenir au Québec l'aile provinciale du Parti conservateur.

La participation de quelques personnalités du PC au diner-bénéfice de M. Bellemare indique en tout cas que le vent souffle aussi dans cette direction. Mais il reste encore à trouver un chef. Et, de tous les candidats pressentis, aucun n'était présent dimanche soir.

A l'heure où recommence encore une fois le débat constitutionnel, l'Union nationale et son leader intérimaire exultent: c'est une déroute prédéterminée pour le Parti de Daniel Johnson, de Maurice Duplessis et de Paul Sauvé. Mais l'UN ne peut plus revenir au slogan "d'égalité ou indépendance". Il lui faut apprêter les restes autrement. Entre le PLQ et le PQ, elle aura du mal à trouver la recette d'un plat chaud.

Michel ROY

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean-François Pierre Lafontaine
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bonin, Ville LaSalle. L'imprimeur Presse Canadienne est autorisé à employer et à divulguer les informations publiées dans LE DEVOIR.
ABONNEMENT: Édition quotidienne \$55 par année, six mois \$28. À l'étranger: \$57 par année, six mois \$31, trois mois \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Éditions hebdomadaires, livrées à domicile par courrier: \$1.25 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste: obtenir sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 058. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.
TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

L'économie québécoise à la croisée des chemins

Pour la première fois depuis des décennies, le Québec pourrait bientôt être délivré de la hantise du chômage

Avant de faire des prédictions sur l'avenir, voyons quelle a été la performance de l'économie québécoise ces dernières années et comment cette évolution se compare avec celle de l'Ontario et de l'ensemble du Canada. (1) Il convient de comparer le Québec à l'Ontario car, sous l'angle de l'industrialisation et de l'urbanisation, les deux provinces se ressemblent. De plus, votre domaine d'activité est très sensible à la performance relative des régions, surtout lorsqu'elles sont limitrophes, d'où la pertinence de la comparaison.

Si on analyse l'évolution économique du Québec, on constate au cours de la période 1955-1965 une augmentation du PNB du Québec supérieure à celle du Canada et de l'Ontario. Il en va de même pour la croissance du PNB par tête et de la productivité durant cette même période. En effet, le taux moyen annuel de croissance du produit national brut réel fut, entre 1955 et 1965, de 5,0% au Québec, de 4,5% en Ontario et de 4,7% au Canada. (2) De 1967 à 1970, Québec connaît un sérieux ralentissement économique. Sa position vis-à-vis l'Ontario et par rapport à l'ensemble canadien se détériore très rapidement. L'économie du Québec prend un retard sérieux.

Depuis 1971, l'économie du Québec enregistre une reprise sensible. Celle-ci se traduit par une accélération, plus ou moins marquée du rythme de croissance de certains indicateurs économiques. Voyons les faits.

Durant la période 1971-1975 le PNB au prix du marché du Québec croît au rythme annuel composé de 13,2%. Ce taux se compare à celui du Canada. En 1975, le Canada connaît un taux de croissance négatif de 0,9% pour son PNB réel. Le Québec se ressent de la récession aux États-Unis et chez ses principaux partenaires commerciaux mais, néanmoins, connaît une croissance réelle positive de 0,1% pour son PNB soit, un écart de 1% en faveur du Québec relativement à l'ensemble du Canada. On ne peut nier la signification d'une telle performance.

Les investissements

Le rythme de croissance des investissements est l'un des facteurs importants qui explique la performance de l'économie québécoise depuis 1971. Au Québec, depuis cinq ans (de 1971 à 1975) les investissements nets du secteur privé, en biens d'équipements, en machineries et en bâtiments industriels et commerciaux ont progressé en moyenne par plus de 21% par année. Ce taux est considérable, particulièrement lorsqu'on le compare à celui de l'Ontario qui n'atteint que 14%.

Ce rythme de croissance supérieur à celui de l'Ontario a eu pour effet de réduire l'écart annuel entre les deux provinces pour les investissements de cette nature.

Ce renversement de la tendance est significatif car cet écart n'avait cessé d'augmenter durant la période 1960 à 1970. Par exemple en 1970, on investissait pour chaque employé \$571 de plus en Ontario qu'au Québec. En 1974, cet écart était réduit à \$110. De 1967 à 1970, l'investissement net par personne employée diminuait au Québec au rythme annuel moyen de 7,6%; de 1971 à 1974 le taux devenait positif et se chiffrait à 19% environ. L'évolution des investissements dans le secteur manufacturier est identique.

Ces observations sont particulièrement significatives eu égard à la productivité. De 1961 à 1971 la productivité du secteur manufacturier québécois s'est détériorée relativement à celle de l'Ontario. Le rythme de croissance des investissements relativement plus rapide au Québec qu'en Ontario depuis 1971 nous permet d'envisager que dans l'avenir la productivité au Québec s'améliorera, tant dans l'absolu que relativement à l'Ontario. Ce fait est d'autant plus significatif que le niveau de la productivité a une incidence directe sur le niveau des salaires.

Après avoir considéré l'accroissement des investissements et son incidence positive sur la productivité passons maintenant à l'évolution du revenu personnel. Le revenu personnel global et par personne est un excellent indicateur du niveau d'activité économique. Depuis 1971, on enregistre une amélioration très nette de l'évolution du revenu disponible québécois et, d'une façon plus significative encore, du revenu par personne.

Depuis 1970, le revenu disponible québécois progresse à un rythme annuel moyen de 15% contre 15,1% pour l'Ontario. L'écart entre les deux provinces qui s'accroît depuis 1965 tend à se réduire depuis cinq ans. De même pour la première fois depuis 1960 tout au moins, le revenu disponible par tête a augmenté pendant cinq années consécutives (de 1970 à 1974) à un rythme supérieur à celui de l'Ontario (11,3% en moyenne chaque année contre 10,1%). Il est vrai que pendant ce même temps, la population ontarienne augmentait plus vite que celle du Québec; nous y reviendrons.

L'emploi

Examinons maintenant la situation de l'emploi. Depuis 1971, le taux de chômage au Québec s'est constamment maintenu au dessus de 8% de la population active. Vue sous cet angle la situation apparaît inquiétante. Il importe cependant d'analyser un peu plus en profondeur la signification de ce taux. D'une part, il faut souligner que le chômage a effectivement diminué entre 1972 et 1973 de même qu'entre 1973 et 1974 alors que le chômage a augmenté en Ontario entre 1973 et 1974. De fait, il faut retourner aux années

par
PIERRE LORTIE

■ M. Pierre Lortie est vice-président de la Bourse de Montréal. Ce texte est extrait d'une causerie que M. Lortie prononçait le 3 mars devant les délégués au congrès annuel de l'Association de l'Immeuble du Québec.

1964-65-66 pour voir au Québec le chômage régresser au cours de deux années consécutives. La réduction du taux de chômage au Québec en 1973 était la première depuis 1966. D'autre part, il y a lieu de noter les changements structurels dans la composition de la main d'œuvre. A titre d'exemple, au Canada alors que le taux d'activité des hommes âgés de 25 à 64 ans était de 93,9% en 1971 et 93,1% pour 1975, celui des femmes du même groupe d'âge passait de 39,1% en 1971 à 44% en 1975.

Ceci dit, si l'on calcule les taux relatifs du chômage par région, on constate que celui du Québec, comparé à celui du Canada dans son ensemble ou à celui de l'Ontario, s'est amélioré constamment depuis 1970. En 1970, le taux de chômage au Québec était 1,50 fois plus élevé que celui du Canada. En 1975 le rapport est de 1,2. Donc, la situation relative du Québec dans le domaine de l'emploi s'est améliorée sensiblement.

Tels sont les faits. Ils indiquent de façon concluante que depuis 1971, et toutes choses étant égales par ailleurs, cela va mieux, beaucoup mieux au Québec que pendant la période 1967 à 1970. Cependant et dans la mesure où l'on cherche à dégager quelques perspectives d'avenir il convient de les interpréter, de les placer dans le contexte de l'évolution de certaines variables. Avant de poursuivre l'analyse, je me permettrai donc de faire l'examen de deux autres variables: la croissance démographique et la structure d'âge de la population. Ces deux variables ont une influence profonde sur le marché de l'habitation.

La démographie

Au 1er juin 1975, les 6,188,000 québécois représentaient 27,1% de la population canadienne. A noter qu'en 1946 le rapport entre la population du Québec et celle du Canada était de 29,5% et de 28,9% en 1966. En un peu plus de dix ans, le taux de croissance de la population québécoise est passé de 2,27% en 1961 à 0,25% en 1971. Depuis, le taux de croissance démographique a augmenté à chaque année pour atteindre 0,9% en 1974. Ce taux est demeuré stable en 1975. Relativement à la croissance démographique canadienne, la situation du Québec s'est améliorée considérablement depuis 1971 alors que le taux de croissance québécois était égal au

tiers du taux canadien; en 1975 le rapport était monté à 56%.

Evidemment, on peut expliquer une partie de cette évolution par le fait que le taux de natalité a subi un déclin plus marqué au Québec que dans le reste du Canada. Mais cet écart entre le taux de natalité au Québec et en Ontario n'explique qu'environ 20% de l'écart dans la croissance démographique des deux provinces. L'évolution des excédents migratoires annuels demeure le facteur significatif dans l'évolution de la population.

De 1960 à 1966, le solde net des mouvements migratoires en direction du Québec s'est stabilisé autour de 17,000 personnes par année. A compter de 1966, il diminue à un rythme rapide et va jusqu'à se transformer en déficit. De 1967 à 1972, le solde migratoire augmentait la population de l'Ontario de 393,000 personnes alors qu'il diminuait celle du Québec de 74,000 personnes. Depuis 1973, le solde migratoire du Québec est redevenu positif bien qu'encore largement inférieur à celui de l'Ontario.

On peut expliquer partiellement l'évolution démographique par des considérations extra-économiques telles les modifications du comportement des individus, le contexte politique et social, l'évolution des mentalités, etc. Mais les variables économiques demeurent quand même un facteur fort important. L'évolution migratoire à partir de 1967 s'explique facilement par des considérations économiques. Le bilan migratoire fut négatif quand l'évolution de l'économie laissait fortement à désirer. Avec la reprise de l'économie québécoise, le bilan migratoire redevenait positif.

Une telle évolution pourrait s'avérer inquiétante pour l'avenir à long terme de l'économie québécoise. Par exemple on peut arguer que, dès l'instant où le mouvement démographique devient une variable dépendante de l'évolution économique, le Québec risque de connaître un processus cumulatif à la baisse difficilement réversible puisque celle-ci, à son tour, diminue l'expansion des marchés, diminue les besoins en logement et en infrastructure et affecte la création de nouveaux emplois. Personnellement, je suis d'avis que le mouvement migratoire au Québec demeurerait positif et ira même en se raffermissant. Ce mouvement devrait avoir un impact favorable sur le

marché de l'habitation.

L'évolution de la distribution de la population par groupes d'âges est un facteur significatif pour le marché résidentiel. Il est de commune renommée que le Québec avait à une certaine époque un taux de natalité très élevé, de fait le plus élevé au Canada. On sait également que depuis quelques années ce taux de natalité a diminué à un rythme qui soulève certaines inquiétudes. Ce qui est moins bien perçu cependant, c'est l'impact qu'a sur une société l'évolution dans le temps de la structure démographique.

Tout d'abord, il faut noter que les bébés de la période d'après-guerre, ceux du "boom des bébés", entrent maintenant dans la catégorie des 25-39 ans. Ce groupe d'âge croît au Québec à un rythme très rapide, plus vite qu'en Ontario. Par exemple, en 1972, 20,6% de la population du Québec avait entre 25 et 39 ans; ce rapport était de 19,9% en Ontario. Dans la catégorie des 15-24 ans, les rapports étaient de 19,8% au Québec et de 18,2% en Ontario. L'impact relatif de l'évolution de la pyramide d'âge sera d'autant plus prononcé au Québec qu'en Ontario du fait que le groupe des 40-64 ans ne constitue que 24,1% de la population du Québec comparé à 25,3% en Ontario.

Perspectives d'avenir

Le Québec a été nettement moins perturbé que l'Ontario ou que l'ensemble canadien par la récession amorcée au second trimestre de 1974. Les perspectives pour 1976 sont relativement bonnes bien qu'il faille noter que la reprise, comme par le passé, semble se faire plus lente au Québec qu'en Ontario. Mais, à moyen terme, les perspectives de l'économie du Québec sont excellentes vu l'existence de certains avantages comparatifs.

Prenez le cas de l'énergie. D'ici 1985, l'Hydro-Québec prévoit ajouter 14,000 MW de puissance installée à son réseau. A l'exception d'un groupe nucléaire de 635 MW, ces additions seront toutes hydro-électriques. Le complexe de la rivière La Grande aura à lui seul une puissance de 10,400 MW. Et le coût actualisé de l'énergie produite pour toute la vie utile du projet a été estimé à \$0,021/kwh.

Les avantages comparatifs du Québec sur le plan de l'approvisionnement en énergie sont nombreux. Premièrement, étant donné que presque toute la production est d'origine hydraulique, le coût de l'énergie électrique au Québec est relativement stable dans le temps. Cela signifie que les entreprises installées au Québec peuvent prévoir les coûts de ce facteur en dépit des fluctuations provoquées par l'inflation ou par d'autres causes extérieures. Il ne faut pas s'y méprendre, ces fluctuations du coût de l'électricité peuvent être significatives. Par exemple, en 1974 aux États-Unis, la hausse moyenne des tarifs fut de 55% (3) Au Québec la hausse fut de moins de 10% sur une période de 18 mois. Deuxièmement, à cause de la nature même de l'approvisionnement, les tarifs d'électricité sont sensiblement inférieurs au Québec qu'en Ontario. De fait, les tarifs sont d'environ 30% inférieurs à ceux de l'Ontario et l'on estime que cette différence pourra atteindre 50% d'ici quatre ans. (4)

Le Québec a donc entre ses mains des atouts qui lui permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Et ces atouts ne proviennent pas uniquement de richesses naturelles.

Au Québec le revenu disponible par habitant a crû à un rythme inhabituel par rapport aux années précédentes. Cette croissance reflète fondamentalement le changement structurel de la pyramide d'âge de la population québécoise. Alors qu'au cours des dernières décennies le Québec était caractérisé par l'importance absolue et relative de sa jeunesse, le Québec de demain se distinguera par l'importance relative de sa population active.

Une telle évolution est lourde de conséquences. Par exemple, elle implique que les sommes à être investies dans des équipements sociaux et collectifs iront en diminuant. Pour illustrer mon propos, qu'il suffise de mentionner l'énorme effort consenti depuis 15 ans par notre collectivité pour mettre en place un système scolaire avec des équipements adaptés. Aujourd'hui, avec la baisse de la clientèle scolaire au niveau primaire, on parle de fermer les écoles.

Par-delà les calculs à courte vue du ministre Saint-Pierre

Tricofil: une brèche significative et prometteuse

Tricofil est très différente de l'entreprise capitaliste telle qu'on la connaît aujourd'hui. La différence essentielle tient à ce que les travailleurs de Tricofil sont à la fois les propriétaires, les administrateurs et les producteurs de l'entreprise alors qu'autrefois ils n'étaient que les exécutants de la production sur laquelle ils n'avaient aucun contrôle.

Seuls les travailleurs de Tricofil peuvent détenir des actions ordinaires qui donnent droit de vote pour élire les membres du conseil d'administration. Ce sont donc les travailleurs qui administrent l'usine puisque le conseil d'administration est composé en majorité de travailleurs élus à l'assemblée générale des actionnaires. On a donc décidé à Tricofil de démythifier l'institution "sacro-sainte" de l'entreprise capitaliste qu'est le conseil d'administration qui traite de questions auxquelles, dans la perspective de certains milieux d'affaires, les travailleurs ne peuvent rien comprendre. Cependant l'expérience de Tricofil a démontré jusqu'ici que les travailleurs étaient capables d'administrer eux-mêmes leur usine.

Le conseil exécutif est composé de cadres spécialisés et d'ouvriers. Il ne fait qu'appliquer les décisions du conseil d'administration et veille au bon fonctionnement ainsi qu'à la coordination des décisions. Au stade où on est présentement Tricofil, on a encore besoin des compétences particulières de certains cadres spécialisés mais à plus ou moins brèves échéances des travailleurs présentement en apprentissage verront à assumer des fonctions jusqu'alors réservées aux cadres spécialisés dans toute entreprise classique. Les travailleurs de Tricofil qui ont en moyenne dix-sept ans d'ancienneté selon l'étude de Jacques Grandmaison, se sont aperçus qu'avec leur expérience dans l'usine ils pouvaient fort bien en venir, après une certaine période d'apprentissage, à s'occuper de certaines tâches administratives telles le marketing ou la comptabilité industrielle, ce qui serait impensable dans toute autre entreprise. Enfin, la coordination quotidienne dans les divers départements est maintenant assurée par les travailleurs eux-mêmes qui planifient à chaque jour la production dans leur département respectif. Le contremaître de l'ex-Régent Knitting et de toute entreprise classique, à qui le patron déléguait l'autorité pour contrôler et organiser la production, n'existe plus à Tricofil. Il a été remplacé par un "premier homme" ou une "première femme" choisis par les travailleurs qui, dans chaque département,

fait le partage du travail et veille sans pouvoir coercitif à la bonne marche du département, et ce avec l'aide des ouvriers. On a donc modifié à Tricofil les relations d'autorité qui touchaient les travailleurs de plus près: la relation contremaître-ouvrier. Le "premier homme" ou "première femme" ne représente plus à Tricofil le patron face aux travailleurs car ce sont eux qui sont les propriétaires de l'entreprise: il amène plutôt les ouvriers à prendre en mains toute question reliée à leur travail.

Les travailleurs de Tricofil ont donc remis en question toute la structure organisationnelle classique de l'entreprise car ils sont maintenant présents à tous les niveaux de décision et ont repris le contrôle de leurs moyens de production. On a donc remis en cause à Tricofil les principes d'organisation du travail qu'on a pu développer dans notre civilisation industrielle nord-américaine.

L'entreprise est en fait une des seules institutions qui ne se soit pas démocratisée au même rythme que la société. Les mêmes principes tayloriens d'organisation du travail que subsistent les travailleurs au début du siècle sont encore en place aujourd'hui au sein de l'entreprise, bien qu'on tente avec l'aide de la psychologie industrielle d'en atténuer l'évidence. Il fallait donc s'attendre à ce qu'un jour les travailleurs remettent en cause leur rôle au sein de cette institution qu'est l'entreprise classique. C'est ce qu'ont fait les travailleurs de Tricofil à la faveur d'une conjoncture qui les y forçait presque, car pour ces derniers il fallait prendre le contrôle de l'entreprise et la gérer ou bien chômer, la situation de l'emploi à St-Jérôme n'étant pas très brillante.

Les travailleurs de Tricofil, en réorganisant leur milieu de travail pour l'adapter à leurs besoins individuels et collectifs, ont tenté d'humaniser leur vie au travail. Par ce projet social, ils ont remis en cause les finalités fondamentales de l'entreprise capitaliste qui sont la maximisation des profits et le contrôle des pôles de décision économique. Toute remise en cause des finalités de l'entreprise capitaliste ne peut se faire facilement sans rencontrer de résistance des milieux financiers et gouvernementaux. Elle implique nécessairement qu'on doive considérer non seulement la rentabilité économique de l'entreprise mais également sa rentabilité sociale. Or lorsqu'on considère la rentabilité sociale (ce que l'entreprise apporte dans le milieu de travail et dans la collec-

par
JACQUES DIGNARD, JACQUES LEDUC, LOUIS-PHILIPPE LÉPINE,
MARCEL PÉPIN, JEAN PERRON, PIERRE SOUCISSE, JACQUES SZTUKE
ET GILLES TRUDEAU

■ Les auteurs de cet article sont étudiants en Relations Industrielles à l'Université de Montréal.

tivité), on diminue la rentabilité économique car les buts sociaux d'une entreprise représentent des coûts économiques, du moins à court terme. Les banquiers et le ministre Saint-Pierre, représentant du gouvernement Bourassa, ont analysé le dossier Tricofil selon une grille d'analyse considérant le taux de rendement sur le capital investi au détriment de la rentabilité sociale d'un tel projet. Cette attitude nous semble tout à fait normale car, dans leur perspective, Tricofil représente un grain de sable qui peut néanmoins entraver le système s'il fonde trop d'espoir chez les travailleurs québécois.

De là à dire qu'il y a des causes politiques au problème de financement que vivent les travailleurs de Tricofil, il n'y a qu'un pas et nous le franchissons.

Enfin il est aussi nécessaire de considérer que le secteur du textile et des vêtements, bien qu'il soit chez nous un employeur important, ne constitue pas un secteur économique des plus rentables. Si l'on s'en tient encore à la seule rentabilité financière, il semble normal de refuser d'investir un capital qui ne procurera pas un haut taux de rendement.

La viabilité de Tricofil

Devant l'attitude des milieux bancaires et de notre ministre de l'Industrie et du Commerce à l'endroit du financement de ce projet social novateur, Tricofil se voit maintenant obligé de "ne compter que sur ses propres moyens".

Il semble que les banques et le ministre s'interrogent sérieusement sur la rentabilité de cette entreprise qui offre peu de garanties sur les prêts consentis, du moins pour l'instant. On fait valoir que les travailleurs de Tricofil ne sont même pas propriétaires de l'équipement et des bâtiments, ce qui fait qu'ils ne peuvent être saisis en cas de faillite. Personne ne peut rien sur ce fait, mais il nous semble que les banques adoptent une politique d'investissement très conservatrice qui met en relief toute la question du capital de risque qui est souvent disponible lorsqu'il

s'agit d'entreprise fonctionnant selon le modèle d'organisation classique.

Tricofil prévoyait réaliser des profits au cours de sa première année d'opération. C'était un bel objectif mais il s'est avéré irréalisable à cause des raisons suivantes. Avant d'opérer de façon satisfaisante, Tricofil devait disposer de \$600,000, dont \$300,000 proviendrait de la Société de développement industrielle si Tricofil par sa campagne de souscription populaire recueillait la même somme. Cet objectif n'a été atteint qu'à la mi-janvier 1976. De plus Tricofil devait récupérer une nouvelle clientèle puisque les clients de l'ex-Régent Knitting s'étaient évidemment adressés ailleurs pendant l'année où l'usine était fermée. Le temps requis pour cette récupération a retardé encore la remise en marche de l'entreprise qui n'a pu commencer à opérer, et ce partiellement, qu'en septembre 1975. Ce retard a évidemment occasionné de nombreuses dépenses telles que les frais de location de l'immeuble (\$17,000 par mois) et les assurances. Ainsi, avant même le commencement des opérations, le capital provenant du prêt de la Société de développement industriel et de la campagne de souscription populaire était entamé.

Aujourd'hui lorsque le ministre Saint-Pierre refuse d'appuyer Tricofil, il fonde sa décision sur le fait que cette entreprise n'a atteint que 9% du chiffre d'affaire représentant le seuil de rentabilité. Or, ce seuil de rentabilité fixé à \$4,3 millions, est basé sur la dernière année d'opération de l'ex-Régent Knitting, année marquée par de nombreux conflits de travail et des problèmes d'organisation interne. Aujourd'hui la situation de Tricofil n'est pas comparable à celle qui prévalait à cette époque, les problèmes de relations de travail sont maintenant écartés puisque les travailleurs sont propriétaires de l'entreprise et une réorganisation profonde des structures administratives a été réalisée. C'est donc dire que ce seuil de rentabilité de \$4,3 millions ne peut être utilisé pour juger de la performance de

Voir page 6: Tricofil

Donc et compte tenu du fait que la proportion des personnes à charge sera relativement moins élevée que cela fut historiquement le cas au Québec, le revenu disponible sera beaucoup plus élevé. Vu la structure de la population, cette évolution devrait être beaucoup plus sensible au Québec qu'en Ontario. Les rythmes de croissance récents reflètent cette évolution laquelle devrait se poursuivre environ jusqu'en 1985. Etant donné l'augmentation du revenu disponible, le Québec devrait redevenir une région favorable à l'immigration. Le taux de croissance rapide du revenu disponible entraînera une épargne accrue et aussi des conséquences notables sur le volume des dépenses personnelles.

Bien que la part relative de la population active augmentera substantiellement au cours des prochains dix ans cela ne signifie pas pour autant que le chômage ira en augmentant. Au contraire, tout indique qu'au cours des années le problème du Québec sera de trouver des travailleurs pour les emplois disponibles et non de l'emploi pour nos travailleurs. Pour la première fois depuis bien des décennies, le Québec sera délivré de la hantise du chômage. Une telle évolution aura un impact favorable sur le niveau de la productivité et partant sur le niveau des revenus personnels de même que sur le courant migratoire. On peut observer les effets d'une certaine rareté de main-d'œuvre en comparant par exemple, les politiques de formation suivies en Ontario et au Québec. L'Ontario a toujours connu un taux de chômage inférieur à celui du Québec. Il est logique de penser que si un facteur devient rare, les entreprises tendront à utiliser ce facteur le plus judicieusement possible. Effectivement si l'on analyse le programme de formation de la main-d'œuvre du Canada pour l'année financière 1972-73, on s'aperçoit que 17,040 travailleurs ontariens ont bénéficié du programme de formation en industrie alors qu'au Québec, seulement 8,991 ont participé à ces programmes de formation. Pour l'exercice 1973-74 les proportions étaient pratiquement les mêmes (5). Cette restructuration de la composition de notre population aura un impact significatif sur nos comportements, notre productivité et partant sur notre richesse collective et individuelle.

Le Québec est à la croisée des chemins. Toutes les conditions sont réunies pour qu'il soit en mesure de se débarrasser enfin du poids du 19e siècle et se préparer à aborder résolument le 21e. Au cours des 10 prochaines années le Québec sera délivré de la hantise du chômage, il aura à sa disposition une épargne accrue et de besoins inférieurs en équipements collectifs et il sera doté d'une population ayant bénéficiée d'une formation moderne. Peut-on espérer conjoncture plus favorable pour entreprendre la restructuration de notre économie et pour s'engager dans des secteurs de pointe à haute productivité?

Notes

1) Si on effectue le calcul de l'emploi dans la fabrication par rapport à l'emploi total, on obtient un rapport de 26,3 pour le Québec et de 27,3 pour l'Ontario. Ce rapport fournit une mesure du degré d'industrialisation. De même le rapport de la population urbaine (ville de 1000 h. et plus) sur la population totale fournit le degré d'urbanisation. Un tel rapport donne 81,2% au Québec et 84,2% en Ontario (données de 1971).

2) Durant cette même période le taux moyen annuel de croissance du PNB par personne était de 2,6%, 1,9% et 2,4% au Québec, en Ontario et au Canada respectivement. Pour la productivité, les taux furent de 2,5% de 1,9% et de 2,2% respectivement. Horizon 1980, MIC, Gouvernement du Québec, 1970, p. 71.

3) Business Week, 20 janvier 1975, p. 47.

4) Les coûts de production de l'énergie électrique à l'Hydro-Québec, en incluant les frais d'exploitation et d'entretien, l'amortissement, les taxes et impôts ainsi que l'intérêt, ont été de 8,3 mils/kWh pour l'année 1973. A l'Ontario Hydro, en 1973, ces coûts étaient de 9,9 mils/kWh, en incluant le combustible (61% de puissance installée en thermique en 1973) et de 8,5 mils/kWh, en excluant. Aux États-Unis, pour la même année, les coûts de dix des plus grandes entreprises d'électricité étaient en moyenne de 16,1 mils/kWh (4,7 mils/kWh pour le combustible), avec un maximum de 37,8 mils/kWh pour la Consolidated Edison. La proportion de puissance installée en thermique sur ces réseaux était de 94% en moyenne.

Source: Hydro-Québec, 14 mai 1975.

5) Rapport annuel du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, 1972, 73, 1973-74.

COLLÈGE DOMINICAIN

DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

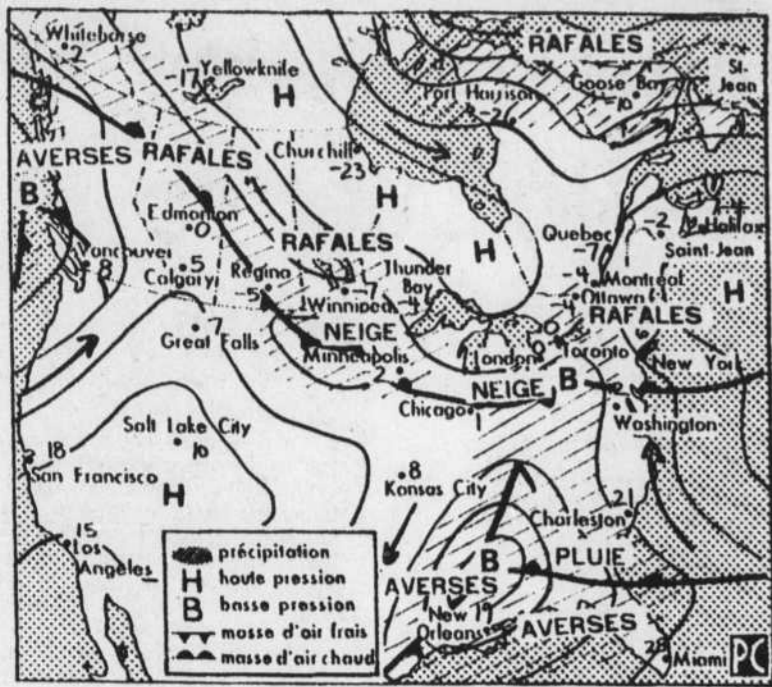
La FACULTÉ DE THÉOLOGIE du Collège dominicain offre un programme d'études conduisant aux grades canoniques et civils suivants:

- 1er cycle: — certificat d'études en théologie (un an)
— baccalauréat en théologie: B.Th. (3 ans)
- 2e et 3e cycles: — maîtrise en théologie: M.Th.
(un an après le B.Th.)
— maîtrise ès arts en théologie: M.A.Th.
(2 ans après le B.Th.)
— Ph.D. en théologie (2 ans après le M.Th.)

Renseignements et demande d'admission, s'adresser à:

Secrétariat
COLLÈGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE
96, avenue Empress
Ottawa, Ontario, K1R 7G2
Tél.: (613) 233-5721 ou 233-4454

la météo



Un centre de haute pression sur les Grands Lacs dérive vers l'est et contiendra d'apporter un ciel clair sur les régions du nord-est. Cette haute pression est un immense dôme d'air froid qui est responsable de nos températures sous la moyenne. Nous surveillons une dépression sur le sud-ouest américain qui tire l'humidité du golfe du Mexique et va remonter vers la Nouvelle-Angleterre pour engager le sud et l'ouest de la province demain. Des précipitations neigeuses sont prévues par la suite pour ces mêmes régions.

Régions de l'Abitibi, Pontiac-Témiscamingue, Nord des Laurentides: ennuagement suivi de faible neige. Minimum la nuit dernière moins 26. Maximum moins 12 à moins 14. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Région de Chibougamau: ensoleillé avec des passages nuageux. Minimum la nuit dernière moins 28. Maximum moins 14 à moins 16. Aperçu pour demain: généralement ensoleillé.

Régions de Montréal, l'Outaouais, des Cantons de l'Est, sud des Laurentides: ennuagement suivi de neige. Minimum la nuit dernière moins 15. Maximum moins 6 à moins 8. Aperçu pour demain: dégagement.

Région de Québec, Trois-Rivières, la Haute-Mauricie: ensoleillé. Ennuagement suivi de neige en fin de journée. Minimum la nuit dernière moins 18. Maximum moins 10. Aperçu pour demain: dégagement.

Région du Lac St-Jean: ensoleillé avec un ennuagement en fin de journée et possibilité d'un peu de neige. Minimum la nuit dernière moins 22. Maximum moins 10 à moins 12. Aperçu pour demain: dégagement.

Régions de Rimouski, la Gaspésie: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière moins 16. Maximum moins 8 à moins 10. Aperçu pour demain: neige.

Régions de Baie-Comeau, Sept-Îles: généralement ensoleillé. Minimum la nuit dernière moins 20. Maximum moins 8 à moins 10. Aperçu pour demain: nuageux.

suites de la première page

SERVICE SOCIAL

Le RCM considère toutefois que la bataille n'est pas terminée. Les conseillers de l'Opposition souhaitent que le retrait du gouvernement soit l'amorce d'une nouvelle politique des affaires sociales à Montréal. Plus particulièrement, le RCM a proposé trois mesures à court terme.

Il a tout d'abord suggéré que Montréal renouvelle l'entente de service avec le ministère des Affaires sociales dans le secteur de l'aide sociale, en y incluant des modalités qui tiennent compte des réalités différentes des assistés sociaux d'une grande métropole.

En deuxième lieu, on propose la conclusion d'une entente de service en matière de placement des enfants pour mettre de l'ordre dans la collaboration déjà établie avec le Conseil des services sociaux du Montréal métropolitain. On voudrait aussi une collaboration avec le secteur anglophone représenté par le Ville-Marie Social Services.

Cette entente devrait établir clairement la complémentarité des services offerts de part et d'autre pour éviter le chevauchement, et elle devrait également prévoir le remboursement à Montréal des frais d'administration dont le coût annuel dépasse \$1,5 million.

En troisième lieu, le RCM préconise qu'en matière de médecine préventive, on institue une collaboration étroite entre le Service municipal des affaires sociales et les départements de santé communautaire des six hôpitaux concernés à Montréal. Selon les conseillers, Montréal aurait intérêt à profiter du dynamisme des départements de santé communautaire et ceux-ci pourraient profiter de l'expérience administrative de la ville.

Pour le RCM, il s'agit d'une nouvelle lutte qui s'amorce dans le but d'obtenir la participation des citoyens aux institutions qui s'occupent à Montréal d'affaires sociales, surtout en matière de médecine préventive.

BOURASSA

Duplessis à Bourassa, la liste est longue des chefs de gouvernement du Québec qui

se font tancer vertement à l'occasion par le grand frère. Et ce n'est pas là une simple question de style, ajoute-t-on. Il est vrai que M. Bourassa préfère la souplesse et les nuances aux affrontements et aux affirmations péremptoires, mais M. Daniel Johnson, que personne n'oserait accuser d'avoir été un "valet" d'Ottawa, a aussi eu sa part de traitement-choc de M. Trudeau, à la première conférence constitutionnelle de février 1968.

Outre son émission télévisée de ce soir, la première occasion importante de répliquer survient dans une semaine exactement, par le truchement du discours inaugural de la session de l'Assemblée nationale. La constitution fera probablement l'objet de plus de deux paragraphes, comme l'an dernier.

Le premier ministre sera forcé cette fois d'expliquer ce qu'il disait en mars 1975: "Le gouvernement croit que la révision constitutionnelle, dont la nécessité ne fait pas de doute, devra reconnaître les aspirations culturelles des Québécois, que tous les gouvernements du Québec ont depuis toujours exprimées avec l'entier appui du peuple du Québec."

Dans son entourage, on dit donc que M. Bourassa n'est pas seul à craindre un coup de force fédéral, qu'il se situe dans la lignée des justes revendications de ses prédécesseurs, et qu'il n'est pas question qu'il se déparisse de son style de "gentleman". Il ne va pas non plus se laisser intimider de quelque façon que ce soit.

Mais à Québec, les libéraux ont un autre motif d'inquiétude: ils craignent que les propos incendiaires de M. Trudeau ne divisent les libéraux en deux camps de frères ennemis, comme ce fut le cas vers la fin du régime Lesage, que les anglophones se rangent du côté de M. Trudeau, et que les francophones appuient M. Bourassa. Ce dernier veut éviter de jeter de l'huile sur le feu et, sans battre en retraite, il veut tenter de pacifier les esprits.

Enfin, on se dit convaincu que M. Bourassa sortira grandi de cette épreuve de force et que M. Trudeau, à son corps défendant, devra lâcher du lest. Car c'est lui qui a ouvert les hostilités, et en attaquant M. Bourassa, il a frappé également d'autres provinces.

TRUDEAU

mais elle doit être le résultat d'un accord entre les provinces et le gouvernement fédéral.

M. Clark trouve qu'une action unilatérale serait non seulement disgracieuse mais mettrait en danger la structure fédérale du pays.

Le débat constitutionnel a occupé le

gros de la période des questions.

M. Gerald Baldwin (PC, Rivière-la-Paix) a demandé au premier ministre sur un ton moqueur s'il entendait s'amener au Palais de Buckingham avec sa trousse de voyage et en repartir avec la constitution sous le bras.

M. Trudeau a expliqué à la Chambre que rapatrier la constitution voulait simplement dire prier le Parlement de Westminster de renoncer à ses droits d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique comme il a renoncé il y a 50 ans à modifier la constitution des autres dominions du Royaume-Uni.

Le premier ministre a déjà indiqué qu'il comptait ramener la constitution au pays avant la fin de son mandat, en 1978.

LE PLQ

formation des juges, les commissions d'enquête, les relations de travail dans la fonction publique, les sondages, la vocation sociale des sociétés de la Couronne et la participation des militants libéraux à l'élaboration de la politique gouvernementale.

CONDUCTEUR

Suite de la page 3

faut de fabrication compromettre sa sécurité. Ces plaintes concernaient surtout le système de freinage et de direction, paraît-il, mais les propriétaires de petites voitures se plaignent de plus en plus de l'instabilité de leur véhicule.

Plusieurs enquêtes d'accidents ont aussi démontré la vulnérabilité des réservoirs d'essence ainsi que des déficiences graves des pare-chocs qui sont placés à des hauteurs inégales selon la sorte de véhicule.

M. Gou signale aussi qu'on a constaté des déficiences de freinage dans plusieurs cas d'accidents qui impliquaient des autobus scolaires. On a aussi noté à plusieurs reprises un manque de rigidité dans la structure, un rembourrage trop parcimonieux des sièges et une mauvaise fixation des sièges au sol.

Les enquêteurs de cette équipe se rendent personnellement sur les lieux des accidents à bord des voitures de la Sûreté du Québec de façon à étudier la situation sur place.

On fait ensuite une étude détaillée du véhicule au garage et on tente d'établir un lien entre les blessures des passagers et les points d'impact à l'intérieur de l'habitacle. Il y a aussi un examen du dossier médical et des entrevues avec les personnes impliquées pour évaluer toutes les autres circonstances.

Tout en rappelant que les voitures européennes, en général, sont conçues de façon à donner au conducteur une manoeuvrabilité supérieure qui pourra lui permettre d'éviter l'accident, M. Gou signale que les grosses voitures américaines donnent une meilleure protection en cas d'impact.

Même dans ce cas, précise-t-il, "la limite de survie pour des occupants qui ont bouclé leur ceinture semble être de l'ordre de 55 milles à l'heure. Passé ce niveau, les décélérations sont trop élevées et les occupants accidentés, même s'ils présentent peu de blessures externes, risquent de perdre la vie soit par le choc du cerveau sur la boîte crânienne, soit par la rupture de l'aorte".

FRONT COMMUN

Suite de la page 3

mars sera décisive: si le scrutin du 17 sur les grèves "limitées" est concluant, la CEQ ne pourra plus reculer à moins de dissoudre le front commun. Dans l'esprit de certains dirigeants syndicaux, le fait de retarder le débat sur "la volonté" de la CEQ de fonder sur la grève générale "ne fait que retarder la dislocation du front commun".

Ces propos alarmistes ont toutefois cédé le pas, dans la nuit de dimanche à lundi, à la volonté de remporter l'épreuve du 17 mars. Tous les représentants syndicaux, qui avaient défendu avec acharnement leurs stratégies respectives, ont soudainement mis en sourdine leurs oppositions pour organiser avec succès le soutien du 17 mars. "Le front commun sort de cette difficile discussion, ni plus ni moins fort qu'il ne l'était avant. Ce sont des difficultés de parcours qui paraîtront mineures avec le temps", a commenté hier un porte-parole du front commun.

Les dirigeants syndicaux ont été un peu surpris en voyant hier les manchettes sur leurs diversergences d'opinion et les "dissensions" du front commun. Ils ont reconnu toutefois qu'au moment d'aller sous presse, la plupart des journalistes avaient sous les yeux un appareil syndical divisé et que l'unanimité finale était loin d'être acquise.

Les difficiles négociations intersyndicales de la fin de semaine n'ont pas empêché l'action de se poursuivre hier.

Quelque 1.200 syndiqués de la FTQ ont en effet tenu hier des "journées d'étude", en particulier dans le secteur du soutien scolaire où à peine dix clauses "mécaniques" du futur contrat de travail ont été paraphées jusqu'ici. Les débrayages ont surtout touché des commissions scolaires de la région métropolitaine et l'hôpital général de Baie-Comeau.

Par ailleurs, le front commun a évalué à quelque 2.000 le nombre de femmes et d'hommes qui ont débrayé dans une situation plus vulnérable qu'il ne l'est à l'heure actuelle.

L'Ouest sur rail

L'avion, pour quoi faire?

Suite de la première page

deux fils protagonistes des témoins de Jéhova, en route pour Vancouver et d'autres, d'autres personnes avec des enfants pour qui le train, même en voiture super-confort, reste moins cher que l'avion.

En remontant toujours vers les locomotives, on arrive ensuite au wagon-café. Il est 23 h 00 et il y a déjà plus d'une bonne demi-heure qu'on a quitté la station de Dorval après un arrêt de dix minutes. On sent que l'ingénieur veut rattraper le retard et on fonce vers Ottawa en s'agrippant aux banquettes et aux tables à cause des secousses latérales du train dont le crissement sur les rails annonce une vitesse fort respectable.

Encore ici, les montres à chaînettes sont à l'honneur. Le conducteur, assis au comptoir devant un café fumant, estime qu'on sera à Ottawa vers minuit et quinze minutes, soit avec un retard d'environ 25 minutes.

Aux tables, diverses personnes bavardent discrètement tandis que Bernier, le steward du café, amorce pour la première fois, tant pour lui-même que pour le conducteur, la discussion sur l'avenir des trains au Canada.

"Yes man, affirme Bernier dans son anglais machoillé de la rue Saint-Antoine, s'il s'abandonnent le super-continental cela veut dire que ce pays s'en va à la débandade".

"Pourquoi l'avion?" reprend-t-il. Quel plaisir il peut bien y avoir à voyager au-dessus des nuages: à moins d'être bien pressé".

Et le conducteur d'expliquer: "Le service a déjà été bien meilleur. On pourrait aller à Vancouver en trois jours mais au lieu d'améliorer, on ne

fait que maintenir les installations existantes. Pourtant, l'avenir est au train. C'est connu. Les Américains le savent eux".

On sent tout de suite beaucoup de nostalgie parmi ces employés qui comptent vingt, trente et quarante années de services. Ils ne peuvent oublier l'époque des fleurs fraîches sur chaque table et des quais remplis de voyageurs. C'est leur train mais il est devenu le refuge de certains vieillards et de jeunes gens sans argent qui ne sollicitent même pas leurs attentions.

Un crayon roule sur le comptoir obéissant aux mouvements du train et de temps à autre, quelqu'un vient chercher un sandwich et une eau gazeuse, maintenant ainsi un certain rythme dans le va-et-vient et le mouvement des portières entre les wagons. Chaque fois que l'une d'elles s'ouvre on entend l'éclat des claquemets de roues sur les rails et un petit air froid se glisse dans la voiture.

Côté bar, deux hommes et deux femmes, en route seulement pour Ottawa, font connaissance tandis que Charlie, le steward, fait le ménage en servant ses bières joyeusement.

Les amitiés se lient plus rapidement dans la voiture coach, en avant, entre le bar et la voiture aux bagages. Sur leurs banquettes droites certains jeunes se sont déjà regroupés par îlots de quatre se faisant face.

On fait des blagues "Newfie" à l'intention de Marilyn, partie lundi en train de Saint John et qui file vers Vancouver. Une semaine de banquette droite en perspective. Sylvain Gagné, jeans, chemise kaki, 24 ans, petite barbe, de Saint-Hubert de Témis-

couata en route pour Prince-Rupert où il espère travailler dans une "canerie de poissons", offre du pain et du fromage à trois nouveaux amis: Michel Prud'homme, dressier de chiens en chômage, 28 ans, en route pour Calgary où il pense travailler dans un abattoir, Gerry Dumont, 25 ans, de Québec, en route pour Edmonton pour travailler "dans l'huile" et Paul Couturier, 20 ans, de Québec, qui ne sait pas ce qu'il fera à Vancouver.

"En tout cas, déclare péremptoirement Michel, si ça parle pas français à Calgary, moi je délaie même pas mon packback, pis je redescends à Montréal par le premier train."

"Avec les 40 dollars que j'ai, pis toute la bière qu'on va boire en montant, moi, dit Paul Couturier, il va falloir que je travaille tout de suite, quasiment en sautant en bas du train, sans ça je suis cuit."

Gerry, qui en est à son 5e voyage vers l'Ouest, les rassure en parlant d'assurance-chômage. On s'enveloppe dans ses hardes chaudes tandis que le train quitte Ottawa pour se diriger vers North Bay, puis toujours vers le nord à Capreol où il s'arrêtera à 8 h 30 le lendemain matin.

Dans le wagon-lit Entreprise, M. et Mme Carson, des Écossais habitant Ottawa depuis 15 ans, s'installent dans leur chambre avec leur fils de seize ans. M. Carson, transféré par le ministère du Travail à Vancouver, a décidé de traverser le Canada en train.

Déjà les passagers de Montréal sont habitués aux mouvements et aux bruits du Super-Continental qui fonce à grande allure dans la nuit noire. (A suivre)

Les étudiants en théologie poursuivront le boycottage

mes. La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, celle de Saint-Jean et celle de la Côte Nord ont été appuyées par des syndicats affiliés à la CSD, ont aussi été signalées dans la région de Sorel.

TRICOFIL Suite de la page 5

Tricofil. Dans la situation actuelle le seuil de rentabilité de Tricofil ne peut qu'être inférieur au chiffre avancé par le ministre Saint-Pierre. De plus, en utilisant le chiffre des ventes de la première année d'opération qui s'élevait à \$400,000, soit 9% du seuil de rentabilité de \$4,3 millions utilisé par Saint-Pierre, on ne tient aucunement compte du fait que justement ce chiffre ne peut servir à prévoir les ventes des années futures de Tricofil. En effet, à cause de leur nature même, ces problèmes de démarrage ne se reproduiront plus.

La réorganisation de la vie de travail réalisée à Tricofil a nécessité un changement dans les structures organisationnelles est sous-estimée dans l'approche que nous a servie Monsieur Saint-Pierre. Ce dernier se base sur une stricte définition de la rentabilité financière qui ne saurait être l'unique critère de l'appréciation de l'expérience de Tricofil puisque cette dernière a un impact important non seulement sur les travailleurs impliqués directement dans ce projet social innovateur et sur la communauté de travail de St-Jérôme mais aussi sur l'ensemble des travailleurs québécois.

Les étudiants en théologie de l'Université de Montréal ont rejeté hier par un vote de 48 à 92 une résolution du Conseil de la faculté qui les invitait à reprendre leurs cours demain le 10 mars, après une absence d'une vingtaine de jours, afin de ne pas compromettre leur trimestre.

Cette résolution du Conseil de la faculté de Théologie avait été votée à l'unanimité des membres vendredi dernier, et, en plus d'inviter les étudiants à reprendre leurs cours, renouvelait son adhésion aux objectifs fondamentaux poursuivis par ces derniers.

En effet, le conseil ne peut qu'appuyer les étudiants quand ils défendent la théologie comme discipline universitaire et qu'ils s'opposent à l'application automatique du règlement Romain, application contestée à la fois par l'Assemblée de faculté et par l'Assemblée universitaire.

Déplorant que la solution à un problème qui dure depuis des années tarde tellement à venir, le Conseil a déclaré que l'interruption prolongée des activités académiques risque, dans la conjoncture actuelle, de compromettre le trimestre d'hiver déjà hypothéqué et toujours sous la menace d'une grève du personnel non-enseignant de l'Université, sans offrir pour autant la garantie de

rapprocher la faculté de la solution espérée. C'est pourquoi le conseil a renouvelé son engagement à travailler à une solution du problème qui satisfasse aux objectifs communs de l'Assemblée générale des étudiants et de l'Assemblée de faculté.

M. Jean-Louis D'Aragnon, doyen de la faculté de théologie, espère que les étudiants reviendront pour suivre leurs cours demain malgré le vote négatif, parce qu'après cette date le rattrapage des cours perdus durant le boycottage imposera aux professeurs et étudiants une charge beaucoup trop lourde d'heures/semaine d'ici à la fin d'avril. Il a précisé également que dans l'éventualité où les employés de soutien des locaux 1186 et 1244 débrayeraient, il serait à toute fin pratique impossible de récupérer les heures de cours perdus.

Les étudiants de la faculté de Théologie doivent se réunir à nouveau le 15 mars prochain.

DÉCÈS

GAUTHIER, Déla. — A Montréal, le 7 mars 1976 à l'âge de 84 ans, est décédé, Mme Yvonne Léopold Gauthier, née Déla Duda. Elle laisse ses enfants: Jean-Paul Guy (époux de Monique Dionne), ses soeurs: Lily, Mme A. Lacasse (Jeanne) Juliette (épouse de feu Jean Marcel) et nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 mars. Le convoi funéraire partira de la Résidence funéraire L. Thériault Inc No 512 rue de l'Église à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de la Garde où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GUAY, Raymond. A Montréal, le 7 mars 1976 à l'âge de 49 ans est décédé, Raymond Guay, pharmacien, époux de Elodie Drolet et père de Françoise, Michel (franc de Nicole Sanche), Hélène, Robert, David et Isabelle. Frère de Fernand (époux de Liliane Morency), Léopold, Denyse (épouse de Raymond Matte), Benoit (époux de Yolande Anclair), beau-frère de Jacques et Cécile Drolet, Jean Drolet, Camille et Jacques Faguy, Charlotte et Jean Dionne, Suzanne et Maurice Gagnon, Louise et Antoine Sylvain. Les funérailles auront lieu mercredi le 10 mars. Le convoi funéraire partira des Salons Alfred Dallaire & J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, à 9 heures 30, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Dans la Fondation des Maladies du Coeur, 1455 rue Peel, seraient appréciés.

PERREAULT. — A Montréal, le 6 mars 1976 à l'âge de 82 ans, est décédé, M. Joseph Edouard Perreault, époux de Rose Délima Champagne. Outre son épouse il laisse dans le deuil ses enfants Hélène (épouse de Maurice Provencher) Lucien (époux de Monique Decary). Les funérailles auront lieu mercredi 10 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourque Ltée No 3866 boul. Decarie pour se rendre à l'église N.D.G. où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POIRIER, Jean-Paul S.S.S. — Subitement à Prince-Albert, Saskatchewan, le 6 mars 1976 à l'âge de 60 ans, est décédé, le Père Jean-Paul Poirier, Père du Très-Saint-Sacrement, après 34 ans de sacerdoce. Il fut successivement prêtre et professeur au Séminaire St-Sacrement de Terrebonne, directeur au Centre Eucharistique à Montréal et économiste de l'Évêché de Prince-Albert. Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil sa mère Mme Edouard Poirier, ses frères: Guy, Charles-Edouard, notaire, Gérard, notaire, Raymond, C.A. Fernand, notaire et ses soeurs: Madeleine (Mme Jean Provost, C.A.), Denise (Mme Jean Lusier), Jeannine et Françoise, directrice de l'école de Réadaptation de l'Université Laval. La dépouille mortelle sera exposée mercredi le 10 mars, au Salon Richard Georges Godin, 528 rue Rachel est. Les funérailles auront lieu jeudi le 11 mars à l'église Notre-Dame du Très-Saint-Sacrement à 14:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

les atomisés de l'An O



Une législation séparée pour le contrôle des armes à feu ?

OTTAWA (PC) — L'opposition officielle a demandé, hier, que les dispositions du bill C-83 concernant le contrôle des armes à feu fassent l'objet d'une législation séparée.

Intervenant hier dans le débat en deuxième lecture sur ce projet de loi, le critique du Parti conservateur en matière de Justice, M. Eldon Woolliams (PC-Calgary-nord), a soutenu que cette question était trop importante pour être incorporée à l'intérieur d'une loi "fourretout" et que les députés devraient pouvoir exprimer clairement leur position sur ce sujet, comme ce sera le cas pour la peine de mort.

Le bill C-83, présenté pour la première fois en Chambre il y a deux semaines par le ministre de la Justice, M. Ron Basford, prévoit en effet toute une série d'amendements dans des domaines aussi différents que l'écoute électronique, les pouvoirs des commissions d'enquête spéciales sur le crime et le système de libération conditionnelle.

L'opposition avait obtenu sans trop de difficulté que la question de l'abolition de la peine capitale soit débattue sé-

parément bill C-84, mais il ne semble pas que la requête formulée hier par M. Woolliams soit accueillie favorablement par le gouvernement.

M. Basford, qui inaugurerait la ronde des discours, a pourtant admis que les dernières statistiques sur les décès et les blessures dus à des armes à feu sont effarantes: en 1974, les armes à feu ont été employées dans la moitié des meurtres et le tiers au moins des vols qualifiés commis au Canada. Cela constitue une augmentation de 30 pour cent par rapport à 1970. Il y avait, cette même année, 10 millions d'armes à feu en circulation au pays, stock auquel s'ajoutent 250,000 autres chaque année. Le Canada compte proportionnellement autant d'armes à feu que les États-Unis.

Le projet de loi gouvernemental vise d'ailleurs autant à contrôler la possession d'armes à feu à des fins légitimes qu'à pénaliser leur utilisation pour perpétrer un crime.

Ainsi tous ceux qui veulent posséder une arme à feu, pour le tir à la cible ou pour la chasse, devront remplir une demande attestant leur aptitude à

utiliser une telle arme, signée par deux garants. En d'autres termes, toute personne déjà trouvée coupable d'actes criminels violents, d'abus d'alcool ou de drogue ou mentalement instable, pourra se voir refuser l'octroi d'un permis. Ce permis sera valable pour une période de cinq ans.

Désormais, a expliqué le ministre, la possession d'une arme à feu ne sera plus considérée comme un droit, mais comme un privilège. Même le manquement ou le rangement négligés d'une arme à feu pourront faire l'objet de poursuites criminelles.

D'autre part, M. Basford admet d'emblée "qu'en ce qui concerne ceux qui se servent d'armes à feu dans leurs activités criminelles, il n'existe pas de système d'autorisation ou d'enregistrement qui puisse vraiment les empêcher de s'en procurer ou de s'en servir".

Toute personne convaincue d'avoir utilisé une arme offensive pour perpétrer un acte criminel sera passible d'une peine d'emprisonnement d'un an au minimum et de quatorze ans au plus, qui devra être purgée séparément des autres peines imposées.

Plus encore, toute personne soupçonnée de vouloir se servir d'une arme à feu contre quelqu'un pourra se voir confisquer

cette arme, et ceci sans que la police ait besoin d'un mandat de perquisition.

Enfin, toute condamnation pour voies de fait entraînera la révocation presque automatique des permis d'armes à feu.

Le porte-parole néo-démocrate, M. Stuart Leggett, député de New Westminster, a reproché au gouvernement d'avoir raté une occasion de combattre efficacement le crime.

"Le projet de loi C-83, tel qu'il nous est présenté ne contient aucune mesure pour combattre le crime."

Selon M. Leggett, le crime au Canada est principalement rattaché à l'usage de la drogue et l'on ne retrouve pas dans ce projet de loi l'intention du gouvernement de s'y attaquer sérieusement. "Le bill C-83 ne traite en réalité que de l'aspect pénal."

"L'analyse du projet de loi nous donne l'impression que le gouvernement fédéral ne sait pas que la Colombie Canadienne existe", a-t-il ajouté après avoir démontré que les statistiques confirment que l'augmentation du crime est étroitement reliée à l'usage de la drogue.

Le débat sur le bill C-83 se poursuit aujourd'hui et l'opposition a l'intention de contester de nombreux aspects de cette législation, entre autres la "libéralisation" des dispositions de la loi sur l'écoute électronique.



La dernière chance

Au bureau de la rue Ontario comme dans les 450 points de distribution des plaques d'immatriculation au Québec, c'était hier le jour de la dernière chance et les automobilistes de la dernière heure y étaient en foule. Depuis minuit hier soir, il est illégal de conduire un véhicule avec des plaques de 1975 et les policiers ont reçu l'ordre d'être sans pitié pour les retardataires. Les contraventions entraînent une amende de \$20, plus les frais. Une seule exception sera tolérée: les quelques centaines — 175 à 300 — de plaques déjà

envoyées par le ministère, mais qui ne sont pas encore arrivées à destination. Les policiers pourront d'ailleurs vérifier par téléphone avec les ordinateurs du gouvernement ces cas d'exception. Même s'il est impossible d'établir précisément le pourcentage des retardataires, on estime au Bureau des véhicules automobiles que leur nombre ne devrait pas être trop élevé puisque le volume d'émission aux postes de distribution s'est maintenu à la normale cette année. (Photo Alain Renaud)

Des mourants heureux...

IOWA CITY, IOWA (AFP) — Contrairement aux idées reçues, l'instant qui précède une mort violente serait vécu comme un moment de sérénité extrême et non d'angoisse, affirme une étude publiée par l'Université d'Iowa.

"Le temps était comme suspendu", se souvient une jeune femme qui pensa mourir dans un accident de voiture. "J'avais l'impression d'être au cinéma. Les souvenirs étaient agréables mais en même temps ils me rendaient triste car je comprenais que c'était la vie que je quittais".

Cent quatre personnes ayant survécu à des accidents dans lesquels elles ont cru trouver la mort ont été interrogées par les auteurs de l'étude. Toutes ont affirmé avoir revécu leur vie en raccourci au moment où elles se croyaient perdues. Un grand nombre d'entre elles ont eu l'impression que la réalité se déroulait au ralenti tandis que des souvenirs heureux leur revenaient en mémoire. 23 pour cent d'entre elles disent même avoir éprouvé de la joie.

"J'avais l'impression d'être un acteur sur la scène et je me voyais en train de capoter dans la voiture", explique un conducteur automobile dont la voiture fit plusieurs tonneaux alors qu'il roulait à 160 kilomètres/heure.

Le sentiment d'être un observateur de sa propre mort se retrouve chez la plupart des personnes interrogées. Beaucoup disent s'être senties très calmes, même si elles ont éprouvé la peur.

Un examen raté

TORONTO (PC) — Environ 100 personnes se sont présentées, samedi, pour subir un examen en vue de l'obtention d'un poste de linguiste au sein de la fonction publique fédérale, mais l'épreuve n'a jamais eu lieu.

L'un des candidats, M. Steven Bene, un Torontois de 44 ans, a révélé qu'il s'était présenté au 191 St. George Street, à 9 h du matin, conformément à des instructions écrites qu'il avait reçues et il s'est retrouvé devant un immeuble résidentiel.

"Il y avait une centaine de personnes qui attendaient sous la neige", raconte M. Bene. "L'édifice était verrouillé et il n'y avait aucune affiche ni indication." C'est alors que les candidats se mirent à jurer contre le gouvernement "dans les deux langues officielles".

Une décision arbitrale blâme la direction du Soleil

par Lise Bissonnette

QUEBEC — Une décision arbitrale qui pourrait faire date a blâmé vendredi dernier le quotidien québécois LE SOLEIL pour s'être "mis dans une situation où il n'a pas respecté toutes les exigences relatives au droit du public à une information complète".

L'arbitre, M. Claude Morin, professeur à l'École nationale d'administration publique (ENAP) et conseiller à l'exécutif national du Parti québécois, estime cependant que le journal n'a pas commis d'atteinte à "la liberté d'expression et d'opinion" ni "enfreint le libre exercice de la profession de journaliste", comme l'alléguaient les plaignants, le Syndicat des journalistes et plus particulièrement l'une d'entre eux, Mme Anne-Marie Voisard.

Le long jugement rendu par M. Morin n'en donne pas moins raison sur l'essentiel à cette dernière. Il ordonne le retrait d'une lettre de réprimande que lui avait fait parvenir la direction du journal, ainsi que la publication sous 15 jours d'un résumé et d'un long extrait de la décision arbitrale.

L'histoire remonte au mois de juillet dernier, alors que LE SOLEIL décidait de commander, conjointement avec les quotidiens montréalais Le Devoir et The Gazette, une enquête sur la jeunesse québécoise menée par M. Jean-Dominique Brunel.

Chargée de préparer le dossier pour publication, la journaliste Anne-Marie Voisard, du Soleil, en venait à la conclusion que cette enquête n'avait aucune rigueur scientifique, et préparait à l'intention des lecteurs un texte de présentation que la direction du journal devait traiter de "charge à fond de train contre l'auteur de l'enquête".

Après avoir vainement tenté d'obtenir de Mme Voisard qu'elle scinde son texte en deux parties, l'une de présentation et l'autre de commentaires, elle lui substituait un texte préparé par le directeur de l'information, M. Claude Masson.

Douze jours après publication, le syndicat devait loger un grief, et la direction réprimandait par écrit la journaliste, ce qui conduisait à l'arbitrage de M. Morin.

Sans condamner la publication de l'enquête, dont il reconnaît le défaut de rigueur après avoir entendu des experts, M. Morin fait une distinction entre l'intérêt journalistique d'une enquête et sa valeur scientifique. Il assortit sa réflexion d'un long chapitre intitulé "la publication des résultats d'enquêtes: risques et précautions", dont il ordonne la publication en extenso en page cinq du Soleil, la même où l'enquête Brunel avait été publiée le 17 septembre.

Si la publication d'enquêtes scientifiques ne pose guère de problème, explique-t-il, des exigences particulières s'imposent aux médias dans le cas d'enquêtes non scientifiques, dont le cas Brunel faisait manifestement partie. Le principe de la "libre décision" de publier s'assortit ici d'un second: "mieux vaut publier trop de nouvelles que pas assez". Refuser toute enquête dont la valeur ne serait pas scientifique pourrait aussi conduire les journaux à l'abus et à l'arbitraire, note M. Morin.

Ceci dit, dans le deuxième cas, "il est nécessaire que le lecteur puisse de lui-même comprendre, par le contexte, que l'enquête, même si elle est intéressante ne peut avoir de prétention sérieuse." Et l'arbitre incite à "prendre plus de précautions que moins dans les titres, le contenu et la disposition des textes". Ces règles de viennent d'autant plus importantes dans le cas d'enquêtes commanditées, ajoute-t-il.

Comparant le texte de M.

Masson à celui de Mme Voisard à la lumière de ce qui précède, M. Morin conclut que "les précautions prises ne furent pas suffisantes, compte tenu de l'ampleur et la disposition du reportage sur l'enquête Brunel, pour éviter tout risque de méprise de la part du public", et il donne raison à la partie syndicale quant au non-respect du "droit du public à l'information".

De même il ne croit pas que le texte de Mme Voisard constituait "une charge à fond de train" contre l'auteur de l'enquête et pour cette raison, estime injustifiée la lettre de réprimande expédiée à la journaliste et demande son retrait.

Plutôt réjoui de cette décision, le président du Syndicat des journalistes du Soleil, M. Jean Garon, déclarait hier au cours d'une conférence de presse à Québec qu'il est "grand temps de rappeler à la nouvelle direction du SOLEIL que le droit de l'éditeur, dont elle fait un usage abusif depuis le changement de propriétaire du journal, a des limites".

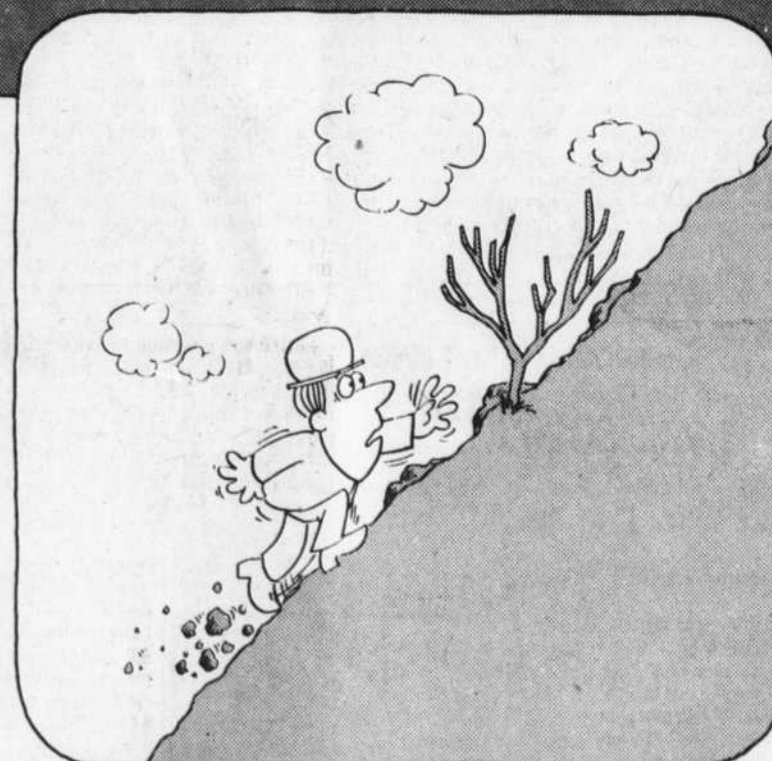
Selon M. Garon, qui était accompagné de Mme Voisard, la direction, en place depuis près de deux ans maintenant, a "modifié la facture du journal envers et contre les désirs de la majorité des journalistes". On lui reproche surtout de "s'embarquer" dans toutes sortes de projets sans jamais consulter les rédacteurs du quotidien. Un autre grief serait actuellement en cours, portant cette fois sur "les interventions de la direction dans la teneur des textes des journalistes sans avertissement préalable".

Rejoint hier au téléphone, le rédacteur en chef et éditeur adjoint du quotidien de Québec, M. Claude Beauchamp s'est dit "extrêmement déçu" de la décision rendue par M. Morin, décision qu'il n'a cependant pas voulu commenter longuement pour l'avoir tout juste reçue. "Nous allons lire le jugement très attentivement encore, a-t-il déclaré et demander avis à nos conseillers juridiques car il est possible, selon nous, que l'arbitre ait outrepassé ses prérogatives." Il n'en est donc pas certain que Le Soleil se pliera au jugement et sa décision sera connue vers la fin de la semaine, a indiqué M. Beauchamp.

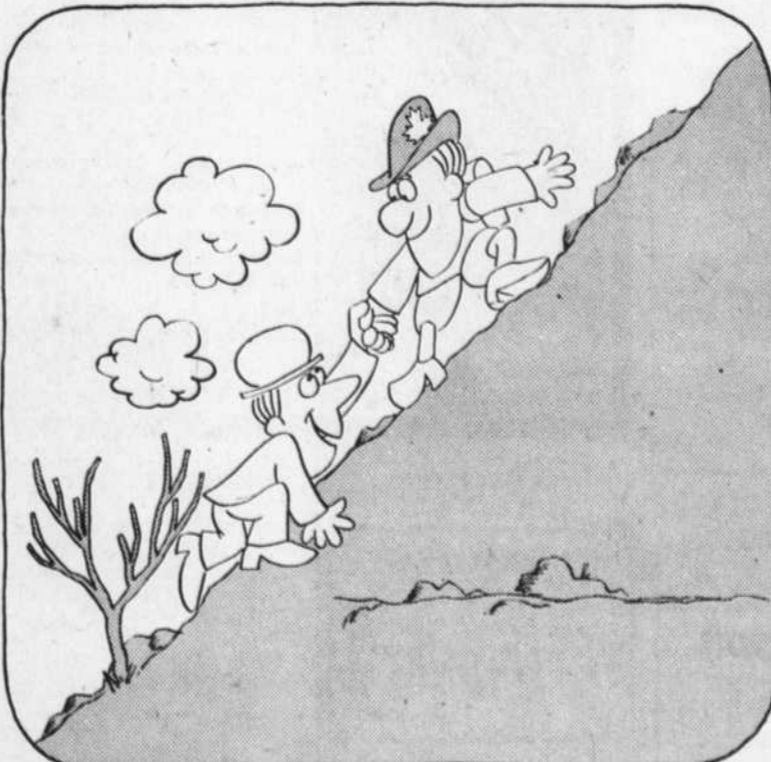
Pourquoi s'en faire une montagne?



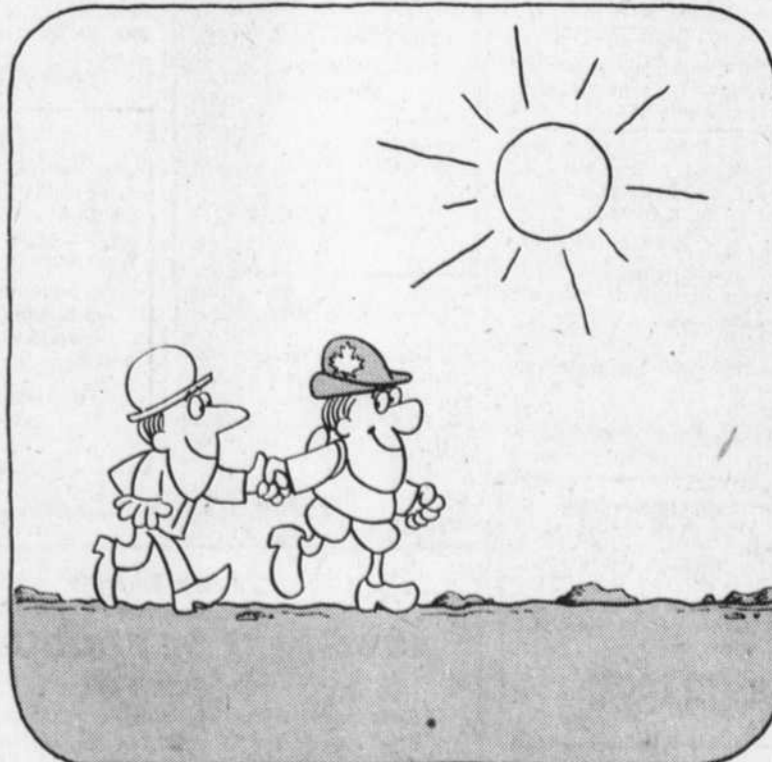
Sa déclaration d'impôt fédéral, il ne faut pas s'en faire une montagne. Il y a un moyen sûr d'y arriver: consulter le Guide. Les pages bleues du Guide vous expliquent...



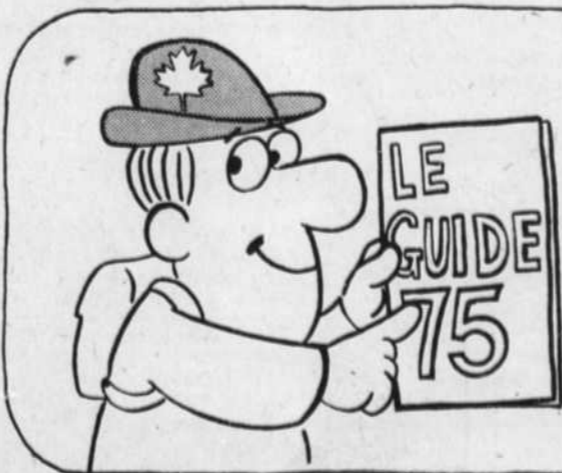
...la marche à suivre étape par étape. Les pages blanches contiennent plusieurs renseignements supplémentaires qui vous seront d'un grand secours. D'une part le Guide...



...vous donne tous les avantages dont vous pouvez profiter. D'autre part, si votre cas est complexe, les pages blanches clarifient la plupart de vos problèmes tels que: les intérêts et les dividendes, les allocations familiales,...



... les transferts entre conjoints, etc... Si après avoir consulté le Guide, vous avez encore besoin d'aide, vous trouverez au verso du Guide les adresses et numéros de téléphone des bureaux de district d'impôt fédéral.



Surtout, vérifiez bien tous vos calculs et annexe tous vos reçus et feuillets de renseignements à votre déclaration d'impôt fédéral.

VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔT FÉDÉRAL FAITES-LA, MAIS FAITES-LA BIEN... CONSULTEZ LE GUIDE!

Revenu Canada Impôt
L'hon. Bud Cullen
Ministre

Revenu Canada Taxation
Hon. Bud Cullen
Minister

vient de paraître

Jules-Paul Tardivel
présentation par John Hare

Pour la Patrie
Cahiers du Québec
Coll. Textes et Documents littéraires

éditions hurtubise hmh
380 ouest rue craig montréal

Primaires de Floride l'heure de la vérité pour Carter et Reagan



Jimmy Carter: sa crédibilité est en jeu. (Téléphoto AP)

MIAMI (AFP) — Fort de ses succès dans les trois primaires précédentes, le président Ford part nettement favori en Floride. Mais pour deux des candidats, M. Ronald Reagan dans le camp républicain et M. George Wallace dans le camp démocrate, le sort de leur campagne va se jouer sans doute aujourd'hui dans cet Etat.

De l'issue de ce scrutin dépend aussi, pour une large part, la "crédibilité" de M. Jimmy Carter, principal rival du gouverneur de l'Alabama, M. George Wallace. C'est contre M. Carter que le troisième candidat sollicitant les suffrages démocrates en Floride, le sénateur Henry Jackson, concentre principalement ses attaques, puisqu'il ne peut guère espérer arriver en tête. Aucun "libéral" ne se présente dans cet Etat où les trois candidats font appel à une même clientèle modérée ou conservatrice.

Tous les candidats réaffirment certes leur intention de rester dans la course quoiqu'il arrive. Cependant, M. Reagan, battu d'extrême justesse par le président Ford dans le New Hampshire le 24 février, a cette fois désespérément besoin d'une victoire dans un Etat réputé conservateur.

Le gouverneur Wallace qui, en 1972, avait obtenu 42 pour cent des suffrages démocrates en Floride, doit maintenant au moins une victoire confortable sur M. Carter. Celui-ci, vainqueur dans le New Hampshire, mais arrivé quatrième seulement dans le Massachusetts, ne peut se permettre, si près de sa "base" de George, d'être surclassé par M. Jackson.

Le président Ford, après une tournée de deux jours en Illinois, étape suivante de la course à l'investiture, est

resté, dimanche, à la Maison-Blanche où il a multiplié pour la télévision et la presse locales des interviews dans lesquelles il souligne l'amélioration de la situation économique. Le sénateur Howard Baker, l'un des aspirants à la vice-présidence, qui fait campagne pour lui, a prédit que 55 pour cent des voix républicaines iraient à M. Ford.

M. Reagan reconnaît quant à lui que la course sera "serrée". Il multiplie les attaques personnelles contre le président et surtout contre son secrétaire d'Etat M. Henry Kissinger, devenu le bouc émissaire de toutes les difficultés américaines.

Dimanche à West Palm Beach, l'ex-gouverneur de Californie a réaffirmé que M. Ford n'avait "ni la vision ni l'autorité nécessaires pour stopper le déclin de l'Amérique". Dans un Etat qui compte plus d'un demi-million d'exilés cubains farouchement anti-castristes, il s'en est pris avec une acuité particulière à M. Kissinger pour avoir envisagé l'année dernière une normalisation des rapports avec La Havane et s'est élevé avec force contre tout abandon de la souveraineté américaine sur le canal de Panama.

De tous les candidats, c'est indiscutablement M. Jackson qui se montre, en politique étrangère, le plus "faucou". Flanqué de son plus célèbre supporter, l'ex-ambassadeur à l'ONU Daniel Moynihan, très populaire auprès des nombreux juifs de Floride, le sénateur Jackson préconise à l'égard de l'URSS une ligne intransigeante et l'usage systématique par les Etats-Unis de leur "puissance alimentaire". Il affirme en effet que les Russes "mourraient de faim" si l'Amérique refusait de leur vendre son blé. Il n'est pas moins ardent dans sa défense inconditionnelle des positions israéliennes, s'opposant à toute vente d'armes à l'Egypte, et réclamant des négociations directes entre Israël et les Etats arabes.

M. Carter, pour sa part, se présente, tout comme MM. Reagan et Wallace, en adversaire résolu de la bureaucratie fédérale et de tout ce qui émane de Washington. Il reproche même à M. Jackson le seul fait de siéger depuis 32 ans au Congrès. Hier, il a, à son tour, proclamé son attachement à la survie d'Israël, mais il aborde avec plus d'aisance les questions fiscales et économiques que les problèmes internationaux sur lesquels il manque visiblement d'expérience.

Le cercle ulstérien est bouclé

par JAMES LEAVY collaboration spéciale

La dissolution de la convention constitutionnelle, prononcée la semaine dernière par M. Rees, secrétaire d'Etat d'Irlande du Nord, marque la fin d'une longue étape de la politique britannique en Ulster. Depuis 1921, l'année de la fondation du Parlement de Stormont, Londres avait mis son espoir d'un règlement au conflit irlandais dans la possibilité d'entente entre protestants et catholiques à l'intérieur d'un gouvernement provincial.

Ce gouvernement avait été doté de pouvoirs extrêmement larges y compris une juridiction quasi-totale sur la sécurité interne. Ces pouvoirs sont passés entre les mains du Parti unioniste qui gouvernait la province de sa fondation jusqu'en 1972. Ce parti, un conglomérat de toutes les couches sociales de la communauté protestante, a été dominé par les grandes familles seigneuriales attachées à leur mode de vie et aux privilèges issus du lien politique avec la Grande-Bretagne. Pour les protestants ordinaires, le parti et l'organisation avec lesquels ils étaient étroitement liés fournissaient la garantie d'un ordre de choses dans lequel leurs droits et leur position économique seraient protégés contre la menace provenant du gouvernement et des catholiques du Nord.

Le Stormont, mis sur pied puis négligé par Londres, est vite devenu un instru-

ment de la suprématie protestante et un symbole de répression pour la minorité catholique. Ces derniers demandaient fréquemment au gouvernement britannique d'intervenir dans l'administration de la province. Ils ont toujours essuyé un refus catégorique de la part d'hommes politiques qui connaissaient trop bien les sables mouvants de la question irlandaise et qui voulaient, par la mise en place du Stormont, éloigner le conflit des salles du palais du Westminster.

Cette politique est devenue insoutenable en 1969 alors que Londres se voit obligé d'envoyer des soldats réguliers pour maintenir l'ordre dans les rues de Belfast et Derry. L'envoi des troupes avait été provoqué par la réaction violente des forces internes du Stormont face à la montée des manifestations des mouvements revendiquant les droits civils.

Depuis 1969, l'intervention britannique a passé par trois différentes phases politiques. Dans un premier temps, Londres poussait le Parti unioniste vers une plus grande ouverture d'esprit mais la réaction parmi les éléments les plus intransigeants a été trop forte. Du capitaine O'Neill vers Brian Faulkner en passant par le major Chichester-Clark, le pouvoir a glissé toujours plus à droite. Parmi les catholiques,

l'influence de l'IRA se fait de plus en plus sentir, à mesure que les modérés du parti Unioniste perdent du terrain face aux hommes de droite.

L'éclatement général de violence au lendemain de l'intermède ordonné par Brian Faulkner, en août 1971, a ouvert une nouvelle phase dans la politique de Londres. Le Stormont est dissous et après des longues négociations, M. Whitelaw annonce un nouveau régime provincial basé cette fois sur le partage institutionnel du pouvoir entre la majorité et la minorité. Le Parti unioniste se scinde en trois; les "faulkneriens" se disent prêts à participer au nouveau système, les unionistes "officiels" opposés à tout partage du pouvoir politique et les partisans de M. Craig qui entretiennent des liens avec les forces para-militaires.

Une fois le deuxième régime mis en place, les unionistes dissidents ont fait comme commune avec Ian Paisley qui a cessé d'être le pasteur parvenu d'une secte obscure pour assumer une place dans le triumvirat loyaliste avec Craig et West, chef des Unionistes officiels. Ayant remporté une victoire fracassante aux élections de février 1974 par le Parlement de Westminster, les loyalistes ont organisé, avec la collaboration des forces para-militaires, une grève générale qui a

provoqué la chute du gouvernement. A l'issue d'une période de réflexion, le gouvernement britannique a inauguré la troisième phase de sa politique. Il a proposé un régime provincial fondé sur un partage institutionnel du pouvoir mais au lieu de légiférer dans ce sens, Londres a convoqué une convention des hommes politiques d'Irlande du Nord pour qu'ils se mettent d'accord sur les détails du système dont les grandes lignes avaient déjà été élaborées. Le refus de la majorité du principe fondamental du partage a mis fin à la convention.

Le secrétaire d'Etat a dû admettre qu'une solution à la crise irlandaise fondée sur un gouvernement provincial paraît irréalisable dans un avenir prévisible. Il n'y aura pas une quatrième phase. L'Irlande du Nord sera administrée par des fonctionnaires nommés par le gouvernement britannique et responsables devant le Parlement de Westminster.

La fin des efforts de mettre sur pied un gouvernement provincial trouve le vieux Parti unioniste en désarroi. Des triumvirs du loyalisme, M. Craig a été écarté pour sa proposition d'une coalition d'urgence avec les catholiques, M. Baird, son successeur, et M. West, chef des unionistes officiels, sont renvoyés à la vie privée avec les autres membres de la Convention, ce qui laisse au centre de la scène le pasteur Paisley, député au Parlement de Londres, et M. Enoch Powell qui n'est pas connu comme un partisan d'autonomie provinciale. Le pasteur loquace est toujours rebuté par la vieille garde du Parti unioniste et ses relations avec les forces para-militaires sont tendues mais il demeure la seule personnalité visible du côté loyaliste. Parmi les catholiques, la position du SDLP sera certainement affaiblie, ce qui amènera un terrain fertile pour les activités de l'IRA.

Depuis 1921, l'Irlande du Nord a joui d'un gouvernement provincial ou de l'espoir qu'un tel gouvernement serait mis sur pied. La fin de la convention signifie un retour à la situation qui prévalait avant 1921 mais dans des conditions moins prometteuses. En 1921, l'Irlande du Nord a été sur-représentée à Westminster. Avec 12 députés, elle est maintenant sous-représentée. En 1921, la police était soumise à l'autorité locale; maintenant, elle est sous le contrôle de Londres. En 1921, la communauté protestante présentait un front commun, elle est maintenant irrémédiablement divisée.

En 1921, la pression de l'unionisme avait permis à l'Irlande du Nord de sortir de son statut de colonie de fait. Ce même unionisme a largement contribué à l'échec de l'expérience d'auto-gouvernement. Sans l'espoir d'un règlement aux difficultés politiques et d'une fin à la violence, l'Irlande du Nord est devenue une colonie de fait. Le cercle est bouclé.

Mutineries dans l'armée: Beyrouth fait à nouveau appel à la Syrie

BEYROUTH (d'après AP et AFP) — Une nouvelle mutinerie militaire a éclaté hier dans le sud du Liban, tandis que le gouvernement Karamé était réuni en séance extraordinaire pour tenter d'empêcher la désintégration de l'armée.

Selon une source militaire, deux lieutenants musulmans se sont rebellés avec un groupe de soldats et ont tenté de s'emparer d'une garnison à Arnoun, à 65 km au sud de Beyrouth.

"D'autres soldats loyalistes ont empêché les rebelles de prendre la garnison. Les deux camps se font maintenant face, le doigt sur la détente", déclarait-on de même source. Des tentatives de médiation étaient en cours. Les rebelles ont annoncé qu'ils rejoignent l'Armée arabe du Liban, mouvement lancé par un lieutenant déserteur peu avant le cessez-le-feu du 22 janvier.

Aussi, le Liban a fait une nouvelle fois appel à la Syrie pour l'aider à éliminer les séquelles de la guerre civile et à prévenir une nouvelle dégradation de la situation après six semaines de calme relatif.

L'emir Majid Arslane, ministre de la Santé, a en effet indiqué hier après-midi, à l'issue d'une séance extraordinaire du conseil des ministres, que des "négociations se déroulent actuellement entre Beyrouth et Damas en vue de trouver une solution" à l'affaire des "militaires dissidents".

Animés par le lieutenant Ahmad al-Khatib, ces militaires, au nombre de huit cents, ont abandonné leurs postes à la faveur de la guerre civile. Implantés dans la Bekaa (centre-Liban), ils se sont constitués en un groupement qui a pris le nom d'Armée du Liban arabe.

L'affaire des "militaires dissidents" et celle de la formation d'un nouveau gouvernement constituent les pierres d'achoppement sur lesquelles butent depuis près d'un mois les efforts déployés par les autorités libanaises en vue de poursuivre le processus de normalisation de la situation.

Les protagonistes du conflit libanais, — les chrétiens et la coalition islamoprogressiste, — ont des vues divergentes sur la solution à apporter à ces deux questions. Pour les premiers, les "déserteurs" doivent être châtiés et le gouvernement formé une fois la sécurité consolidée et la réconciliation nationale réalisée. Pour les seconds, les "dissidents" doivent être amnistiés et la nouvelle équipe ministérielle refléter les "nouvelles réalités" et comprendre des représentants des courants politiques qui se sont affrontés lors de la guerre civile.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AMEUBLEMENTS À VENDRE

ÉCOLES

EQUIPEMENTS DE BUREAU

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ANTIQUE DEMANDÉES

CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE POUR ENFANTS

EQUITATION

Le Carrefour des Ancêtres

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES

CLUB ÉQUESTRE MIRABEL

FEMMES DEMANDÉES

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AUTOS À VENDRE

EDUCATION

DACTYLO

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

AUTOS À VENDRE

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

TV ONTARIO

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

JAGUAR 1975

ASSISTANT DE PRODUCTION

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BUREAUX À LOUER

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

CHALET À LOUER

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ENTREPRENEURS

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

PROPRIÉTÉS À VENDRE

les MOTS CROISÉS du Devoir

Grid for crossword puzzle with numbers 1-12

Horizontalement

- 1—Sel de l'acide phosphoreux. — Du verbe pouvoir. 2—ils. — Doigt du pied. 3—Arsénure naturelle de cobalt. — Aride. 4—Punition identique à l'offense. — Substance résultant de la première fusion d'un minéral sulfuré avant son épuración. 5—Privation d'aliments. — Erblum. 6—Meuble de repos. — Détruit par des raisons solides ce qu'un autre a affirmé. 7—Tailler la tête d'un arbre. — Strontium. — Brome. 8—Venu au monde. — Qui met de l'affection dans ses attitudes. 9—Grès feldspathique. — Dans le Jura, vallée creusée sur le flanc d'un anticlinal. 10—Renversé. — Mulet femelle. 11—Obtenu. — Recouvrir une céramique d'une couche de matière terreuse. 12—Profit dont on est avide. — Soigné.

Verticalement

- 1—Qui sent mauvais. 2—Nature haumaine. 3—Sel de l'acide oxalique. — Marque l'accompagnement.

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Grève et flambée de violence au pays basque: un mort

BILBAO (Reuter) — La journée de grève décrétée au pays basque pour protester contre les affrontements sanglants de mercredi dernier à Vitoria a été marquée par une nouvelle flambée de violence.

Un jeune ouvrier de dix-huit ans, Vicente Ferrero, a été mortellement atteint d'une balle à la tête au cours d'une manifestation de 2,000 personnes dans la petite cité industrielle de Basauri, près de Bilbao. La garde civile avait auparavant utilisé grenades lacrymogènes et balles en caoutchouc pour disperser les manifestants. Plusieurs personnes ont été blessées par les balles en caoutchouc mais c'est une vraie balle qui a tué Vicente Ferrero.

Peu après la police est de nouveau entrée en action à l'aide de grenades lacrymogènes et de matraques. Quelque 5,000 manifestants se sont groupés dans la rue principale en scandant à l'adresse des policiers "assassin". Alors que les policiers s'approchaient, le service d'ordre de la manifestation demandait à la foule de ne pas bouger mais celle-ci s'est dispersée.

Les policiers ont renversé une gerbe de fleurs et un crucifix qui avaient été placés à l'endroit où le jeune Ferrero a été tué mais ils ont été remis en place dès que les policiers se furent retirés.

A. Zarauz, la police a également dis-

persé à la matraque une manifestation qui faisait suite à un service religieux à la mémoire des victimes des affrontements de Vitoria et de Basauri.

Dans divers faubourgs de Bilbao, la police a tiré en l'air pour disperser des manifestants qui scandaient "Police, assassins". A Saint Sébastien, la police a chargé à la matraque plus de 2,000 personnes qui défilaient dans le centre de la ville. Plusieurs dizaines d'entre elles ont été matraquées, jetées à terre et piétinées.

Vicente Ferrero a succombé plusieurs heures après son transfert à l'hôpital. Il n'a jamais repris connaissance. C'est la cinquième victime de la vague de mécontentement qui agite le pays basque.

Le mouvement de grève a été suivi dans l'ensemble des provinces basques où usines, écoles, magasins et banques sont demeurés fermés. La police a effectué des perquisitions aux domiciles de plusieurs chefs de file des commissions ouvrières, qui sont à l'origine de cette journée d'action, et en ont arrêté six, quatre d'entre eux à Basauri.

Au total, environ 250,000 personnes sont en grève et les milieux de l'opposition affirment que c'est le plus important mouvement de ce genre dans le nord de l'Espagne depuis la guerre civile.

La gauche en net progrès dépasse les 56% aux cantonales françaises

PARIS (d'après Reuter et AFP) — La gauche française, et notamment le parti socialiste, sort renforcée du premier tour des élections cantonales qui s'est déroulé dimanche.

Première depuis l'arrivée au pouvoir, en 1974, du président Valéry Giscard d'Estaing, la consultation est interprétée par la plupart des commentateurs politiques expérimentés comme un recul de la majorité gouvernementale.

À l'exception des résultats des départements d'outremer, la gauche s'octroie 56,53 pour cent des votes au premier tour, 43 pour cent des électeurs de dimanche ayant opté pour la coalition de gouvernement et divers petits partis de droite et de centre-droite.

Dans la gauche, qui a fait de cette consultation un test politique, les socialistes enregistrent les gains les plus importants. Ils se sont adjugés 26,5 pour cent des votes, soit 157 sièges assurés contre seulement 14,8 pour cent en 1970. Leurs alliés communistes ont engrangé 22,8 pour cent des voix (soit 76 sièges), légèrement moins que six ans auparavant.

La tension se fait déjà sentir pour le deuxième tour, qui se disputera dimanche. Dans plus de 900 des 1863 cantons, les candidats restent en ballottage et les deux mieux placés à l'issue du premier tour s'affrontent de nouveau.

Pour cette nouvelle épreuve, l'opposition de gauche paraît mieux placée que la majorité, qui s'efforce de minimiser la signification politique de la consultation. Si la solidarité des signataires du programme commun de gouvernement joue une fois de plus, le PS devrait l'emporter dans 203 autres cantons, les com-

munistes dans 126 autres. Les deux formations se sont engagées à respecter le jeu des désistements en faveur de leur candidat le mieux placé.

D'une manière générale, le Parti socialiste enregistre des gains non seulement dans des circonscriptions où il se trouvait traditionnellement en force, mais parfois également là où il engageait la lutte pour la première fois. Il est en tout cas remarquable qu'il soit parvenu à acquérir des gains dans certains fiefs traditionnels du Parti communiste, dans la région parisienne, ou à récupérer une influence déclinante dans l'ouest ou l'est de la France.

Une des conséquences du fléchissement de la majorité présidentielle et du jeu des désistements que l'opposition entend pratiquer lors du second tour, est que six ou sept départements pourraient basculer, au niveau cantonal, dans l'opposition.

Le ministre de l'Intérieur, M. Michel Poniatowski, qui est le secrétaire général des républicains indépendants, comme du reste la majorité des grands leaders politiques, se sont estimés satisfaits des résultats. M. Poniatowski a noté "la poussée parallèle des républicains indépendants et du Parti socialiste". M. Claude Estier, conteste cette analyse.

"La progression du Parti socialiste ne s'est pas faite au dépens des communistes qui ne reculent que là où nous n'avions pas de candidats en 1970 et alors, dans ce cas-là, nous récupérons effectivement les suffrages d'un électoral socialiste", soutient M. Estier.

Pour M. Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste, "les résultats de ce premier tour marquent un recul

des partis de la majorité et cela traduit l'ampleur du mécontentement populaire devant la politique économique et sociale du pouvoir giscardien qui rend la vie plus dure aux travailleurs et aux simples gens". Pour M. Marchais, si le Parti socialiste progresse, le PC consolide ses positions: "Ces progrès de la gauche témoignent de la volonté de changement qui grandit dans le pays".

Côté majorité, le principal perdant du premier tour paraît être les gaullistes, aile dominante de la vie politique française jusqu'en 1974 et toujours actuellement le plus gros bataillon de députés à l'assemblée nationale.

Les gaullistes n'avaient opposé que cinq cents candidats aux quinze cents candidats socialistes, 10,6 pour cent des élec-

teurs ont voté pour leur formation, contre 15,6 pour cent en 1970.

Les républicains indépendants, formation du président Giscard d'Estaing, ont accru leur score, qui est passé de 5,2 en 1970 à 8,5 pour cent hier. Cela a incité M. Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur, à dresser un parallèle entre les poussées du PS et des RI, dont il est un des leaders.

Dans un éditorial, le quotidien Le Monde relève pour sa part l'importance politique de la consultation et souligne les progrès réalisés par la coalition de gauche: 46,24 pour cent des voix au premier tour des élections législatives de 1973, 49,33 pour cent au second tour des présidentielles de 1974, 56,53 pour cent au premier tour des cantonales.

Pots-de-vin: poursuites possibles aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) — Les pots-de-vin payés à l'étranger par diverses compagnies américaines pourraient entraîner des poursuites judiciaires contre certaines de ces entreprises, a indiqué hier un porte-parole de l'Internal Revenue Service (IRS), le fisc américain.

Selon ce porte-parole, des "indications de possibilité de fraude" ont été découvertes dans les déclarations fiscales de plusieurs sociétés et l'IRS a demandé à son service du contentieux de déterminer

s'il y a vraiment eu fraude. Il a cependant souligné qu'une déclaration erronée peut avoir été faite de bonne foi et ne signifie pas nécessairement fraude.

Le porte-parole n'a pas précisé les noms des compagnies qui font actuellement l'objet d'une enquête. Il a rappelé qu'il s'agit essentiellement de déterminer si certains paiements illégaux ou douteux ont été, à tort, considérés comme des dépenses légitimes et l'IRS a demandé à leurs déclarations fiscales.

Le secrétaire américain au Trésor, M. William Simon, avait annoncé le mois dernier une accélération de l'enquête du fisc sur les paiements à l'étranger de sociétés américaines.

La condition féminine en URSS

Huit femmes pour représenter 51% de la population active

MOSCOU (Par Anne Vahl de l'AFP) — Huit femmes, seulement figurent parmi les 426 membres du nouveau comité central élu la semaine dernière à l'issue du 25ème congrès du Parti communiste soviétique. Aucune ne fait partie du Politburo. Depuis la mort d'Ekaterina Fourtseva, l'ancien ministre de la Culture, l'URSS ne compte plus aucune femme qui ait rang de ministre.

Si la place des femmes dans un pays était reflétée uniquement par leur nombre dans les

instances dirigeantes, il serait possible de penser que les femmes soviétiques n'existent pas ou n'ont pas voix au chapitre.

L'URSS compte toutefois quelques "femmes politiques" brillantes telles Mme Amosova, la présidente du Soviet suprême de la république autonome de Bouriat, qui a souligné un jour à un journaliste occidental que "l'avantage des femmes en politique était de pouvoir dire la vérité" ou Mme Valentina Terechkova, la seule femme cosmonaute, qui repré-

sente maintenant son pays dans les instances internationales. Il est vrai aussi que les dirigeants des PC de toutes les républiques ont affirmé leur désir de "féminiser" le parti.

Si les femmes soviétiques ne jouent pas un grand rôle dans les hautes instances politiques de leur pays, elles représentent plus de 51 pour cent de la population active et leur nombre excède de 20 millions celui des hommes. En France, la proportion des femmes dans la vie active est de 36 pour cent seule-

ment.

Il est arrivé que des quotidiens publient des lettres de femmes se plaignant de s'être vu préférer des hommes pour occuper un emploi. Pourtant les soviétiques ignorent pratiquement la discrimination dans le travail. Le principe "à travail égal, salaire égal" est respecté partout. Mais il est vrai que les femmes occupent la majorité des emplois mal payés: ainsi elles constituent 73 et 85 pour cent du corps enseignant et médical.

Bien qu'elles occupent en majorité un emploi, ce sont les femmes qui assurent en URSS la presque totalité des travaux domestiques, et leur tâche est compliquée par les retards du secteur des biens de consommation et des services. Le 9ème plan quinquennal (1974-1975) a cependant vu des progrès très rapides dans ce secteur. Le nombre des réfrigérateurs et des machines à laver s'est notablement élevé. Les Soviétiques utilisent d'autre part plus largement qu'en Occident les services des laveries et des "charcuteries" vendant des plats cuisinés. Mais ainsi que le

faisait remarquer une déléguée du 25ème congrès, "il est impossible de trouver dans les magasins les jolies robes que l'on voit dessinées dans les revues".

En outre, le nombre de place dans les crèches n'est pas uniformément satisfaisant, ce que des délégués au Congrès ont déploré, mais dans la mesure des possibilités, les mères soviétiques qui travaillent peuvent placer leur enfant dans une crèche pendant les cinq jours ouvrables de la semaine pour une somme minime.

Certaines, n'ayant ni les ressources du jardin d'enfants, ni celles de la célèbre "babouchka" (Grand-mère) utilisent les services d'une "niana" (nounou), une retraitée généralement, qui s'occupera d'un enfant pour trente roubles par mois environ, soit 45 dollars.

Le travail des femmes, la petite taille des appartements, les difficultés de la vie quotidienne ont entraîné une réduction de la natalité, particulièrement dans les grandes villes et les républiques baltes. L'avortement, libre jusqu'à la douzième semaine et gratuit, demeure pratiquement l'unique moyen de contrôle des naissances, mais, afin d'encourager la natalité, plusieurs mesures ont été prises, notamment l'allongement du congé maternité ou la possibilité en cas de maladie d'un enfant, de rester auprès de lui. La presse consacre également quelques articles timides à l'éducation sexuelle et à la création de "centres de famille" destinés à aider les couples à trouver l'harmonie.

Sur le plan des moeurs, la revue Zdorovie (Santé), publiée par le ministère de la Santé, avait fait sensation l'an dernier en conseillant aux hommes d'aider leurs compagnes à accomplir le travail domestique afin qu'elles puissent trouver "le plein épanouissement". Mais cet article a dû faire des ravages car la même revue recommandait six mois plus tard aux femmes "de ne pas trop en demander à leurs maris et même de taire leurs déceptions afin que ceux-ci n'éprouvent pas trop de doutes envers eux-mêmes".

Dans cette mosaïque de peuples qu'est l'URSS, la condition féminine est toutefois loin d'être homogène. Il est encore courant dans les républiques musulmanes que les femmes aient dix enfants.

L'OUEST CANADIEN?

AIR CANADA Y VA

MATIN, MIDI ET SOIR

Si vous vous envoliez pour Vancouver, Winnipeg, Calgary ou Edmonton, vous serez choyé car le service en vol est impeccable.

L'on vous servira, en classe économique, de succulents repas: filet mignon, poulet ou steak de surlongue aux champignons. Du fromage canadien aux plus petites garnitures, tout y est.

Vous pouvez surtout être assuré que l'horaire fixé sera respecté. Selon le "Aviation Week & Space Technology", Air Canada est plus fidèle à ses horaires que les dix plus grosses compagnies aériennes en Amérique du Nord. A tout point de vue, vous serez choyé.

Sans oublier que vous bénéficiez d'un service de réservation d'hôtels et de location de voiture, 24 heures par jour.

Consultez AIR CANADA ou votre agent de voyage.

Départ Montréal	Arrivée Winnipeg	Départ Montréal	Arrivée Edmonton
7h05	10h50	7h35	11h35
7h35	10h05	8h50	12h40
10h05	12h	16h35	20h05
16h35	18h30		
16h55	19h40		

Départ Montréal	Arrivée Calgary	Départ Montréal	Arrivée Vancouver
10h	12h30	7h10	10h55
19h15	23h10	7h35	12h20
		10h	13h15
		10h05	13h25
		16h35	20h50
		16h55	21h
		19h15	23h55

Ony va? Ony va!

AIR CANADA

vient de paraître

Guy Lord et collaborateurs
Le processus électoral au Québec
Cahiers du Québec
Coll. Science politique

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

vient de paraître

Roland Brunet
L'école sans diplôme
Cahiers du Québec
Coll. Psychopédagogie

éditions hurtubise hmh 380 ouest rue craig montréal

Fine CUISINE
COURS DE BASE
TECHNIQUES, MÉTHODE, RECETTES PAR
Henri Bernard PROFESSEUR CHEF CUISINIER
9 SEMAINES JOUR OU SOIR 1 FOIS PAR SEMAINE
leçons d'essai débutant le 24 Mars.
le prospectus: 843-6481
Institut Culinaire Henri Bernard
Permis d'enseignement de culture personnelle
2015 de la Montagne # 610
Montréal, métro Peel

CET ÉTÉ ... ENVOYEZ VOTRE ENFANT DANS UN CAMP ANGLAIS, À LA JOURNÉE
Excellente occasion d'apprendre l'anglais pour garçons et fillettes, 6-14 ans
Des acres de verdure, le camp d'été à la journée le plus avant-gardiste de Montréal offre: piscine, équitation, théâtre, petites excursions, sports, poterie, photographie et plusieurs autres choses. Situé à 15 milles au Nord de Montréal dans un site campagnard de 100 acres. Un service d'autobus fourni tous les jours de porte à porte.
Pour un dépliant en couleurs gratuit, appelez 488-9148.
11e SAISON
Green Acres Day Camp
Membre de l'Association des Camps du Québec

BILINGUISME FONCTIONNEL
Nouvelle façon d'apprendre l'anglais ou le français
Méthode "audio-visuelle"
SESSION PRINTEMPS I, 76
commençant le 20, 22 et 23 mars
7 semaines - 42 heures - \$74.00
- frais d'inscription \$5.00
Programmes: le samedi, l'après-midi ou le soir
Niveaux: débutants - intermédiaires et avancés
Tests de classement jeudi 11 mars 1976 de 17.00 à 19.00 heures
Renseignez-vous sur notre cours bilingue réservé aux avancés (Programme "Carrefour"). Programmes spéciaux pour les entreprises.
YMCA CENTRE VILLE
Heures d'office:
Lundi au vendredi de 9 h 00 à 9 h 00
Samedi de 9 h 00 à 5 h 00
1441, rue Drummond
849-5331, poste 723

ÉPARGNEZ CHEZ FUTURIC
SPÉCIAUX D'HIVER
CLASSEURS À SUSPENSION COMPLÈTE - PROFONDEUR: 26-5/8" GRIS OU SABLE
lettre légal
2 tiroirs \$65.95 \$76.50
3 tiroirs \$81.95 \$91.95
4 tiroirs \$89.95 103.95
Bien spécifier si lettre ou légal
ARMOIRES DE RANGEMENT
Hauteur 72" Gris ou \$101.95
Hauteur 42" sable \$ 74.95
Tablettes additionnelles \$7.00
VOICI DEUX DE NOS 64 ARTICLES PROVENANT DE NOTRE NOUVELLE COLLECTION — TÉLÉPHONEZ DÉS AUJOURD'HUI!
LIVRAISON IMMÉDIATE
CATALOGUE SUR DEMANDE
GRAND STATIONNEMENT GRATUIT
Ouvre le samedi jusqu'à midi.
FUTURIC
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE
1401 OUEST RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TEL. 381-8861

sciences et technique

Nouvel ensemble piston-bielle

par Gilles Provost

Une petite compagnie suisse présentera prochainement, au Salon de l'automobile de Genève, le prototype d'un moteur à piston original qui utilise pourtant le même principe que les moteurs courants.

La grande particularité de ce nouveau moteur réside dans le fait que le piston et la bielle sont formés qu'un seul ensemble rigide au lieu d'être articulés comme dans les moteurs conventionnels.

Selon la compagnie Salzman Fahrzeugkonstruktionen (ça se prononce comme ça s'écrit!), cette innovation permet d'obtenir un moteur plus compact, plus léger, plus simple, plus si-

lencieux, plus facile à usiner, qui démarre plus facilement par temps froid et qui a un roulement beaucoup plus doux.

En effet, ce nouveau type de moteur devrait normalement provoquer beaucoup moins de vibration qu'un moteur conventionnel parce que l'ensemble piston-bielle sera plus léger et, surtout, parce que la poussée du piston s'exercera toujours dans l'axe de la bielle. Il n'y a donc presque pas de forces latérales pouvant provoquer des vibrations indésirables.

Cette absence de vibrations offre plusieurs avantages parce qu'il devient alors possible de diminuer le nombre des pistons

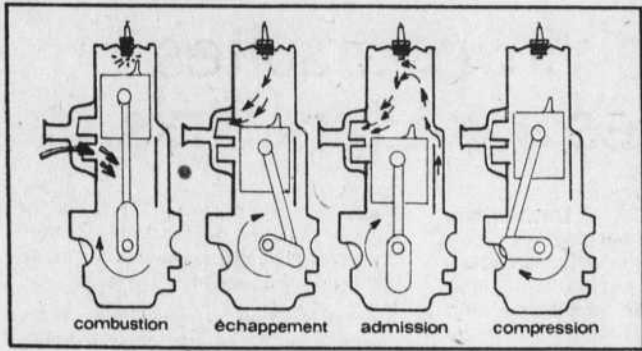
sans trop nuire à la douceur de roulement. Il devient donc possible de fabriquer des moteurs d'une cylindrée de 3,000 centimètres cubes qui n'auraient que quatre cylindres au lieu de six comme présentement.

Contrairement au piston cylindrique traditionnel, le nouveau piston-bielle doit pouvoir osciller à l'intérieur du cylindre pour suivre le mouvement rotatif du vilebrequin. Cette oscillation, selon les promoteurs de ce nouveau moteur, aurait pour avantage de mieux brasser le mélange air-essence et, par conséquent, d'améliorer la combustion.

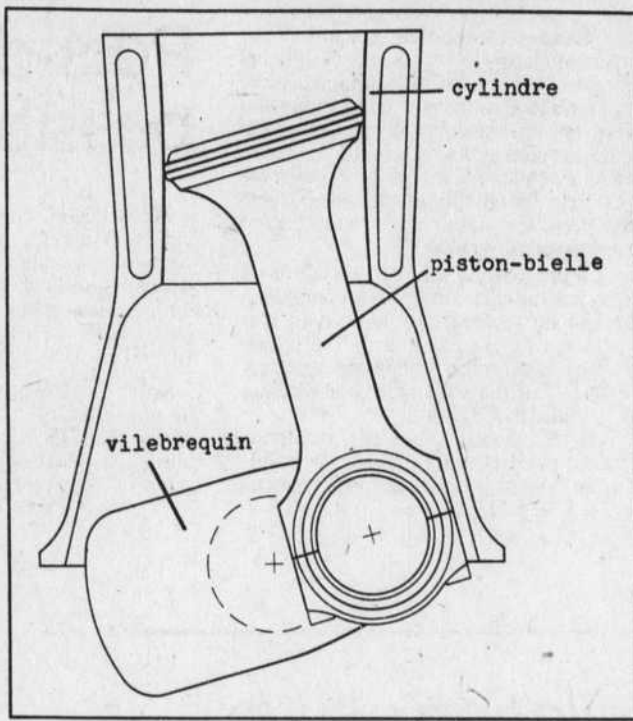
Le point le plus faible est évi-

demment dans l'étanchéité du joint entre le cylindre et le piston. Les constructeurs soutiennent cependant que cette difficulté est aisément surmontée de nos jours suite aux travaux très poussés en la matière qui ont été requis pour la mise au point du moteur Wankel qui présentait un problème bien plus ardu à cet égard.

Evidemment, les inventeurs de ce nouveau moteur estiment que leur rejeton est promis à un brillant avenir à notre époque où on parle de plus en plus de petites voitures et où on cherche des moteurs aussi petits aussi légers et aussi propres que possible.



Ces schémas permettent de comparer le fonctionnement d'un piston cylindrique conventionnel dans un moteur à deux temps (ci-haut) et le nouveau piston-bielle oscillant (ci-contre). Les moteurs actuels comportent nécessairement un joint articulé entre le piston et la bielle puisque le piston ne peut osciller à l'intérieur du cylindre. Cette articulation est responsable d'une grande part des vibrations parce que la poussée ne s'exerce pas toujours dans l'axe de la bielle. Le nouveau piston-bielle rigide élimine ces vibrations mais il est plus difficile d'obtenir un joint étanche avec les parois du cylindre.



La biodégradation rendue possible

Environnement Canada vient d'annoncer la découverte d'une nouvelle technique qui rend possible la biodégradation de produits chimiques dangereux comme les biphenyles polychlorés (PCB) qui sont cancérigènes ou les pesticides qui ont tendance à s'accumuler dans l'environnement.

Cette nouvelle technique ne permettra pas de récupérer les contaminants dangereux déjà dispersés dans l'environnement, mais elle permettra au moins d'épurer convenablement les effluents industriels préalablement au rejet dans le milieu.

Les biphenyles polychlorés servaient encore tout récemment dans les peintures, les encres, les papiers photographiques ou les liquides utilisés pour l'évacuation de la chaleur et l'industrie les estimait particulièrement pour leur bon pouvoir isolant, pour leur consistance huileuse et pour leur insolubilité dans l'eau.

Au cours des dernières années, toutefois, on a tenté d'éliminer l'usage de ces produits parce qu'on a découvert qu'ils étaient dangereux et qu'ils persistaient dans l'environnement pendant des dizaines d'années. On se retrouvait ainsi aux prises avec un grand nombre de produits contenant des PCB dont on ne savait que faire.

Le problème, explique le communiqué d'Environnement Canada, vient du fait que les bactéries naturelles ne pouvaient pas avoir accès jusqu'aux atomes de carbones de PCB parce que ces molécules n'étaient pas solubles dans l'eau.

Le Dr Dickson Liu, du Centre canadien des eaux intérieures, à Burlington (Ontario), a alors eu l'idée de faciliter la tâche des microbes en augmentant la surface de contact entre les biphenyles polychlorés et l'eau où vivent les bactéries. Il y est arrivé en utilisant des ultra-sons pour agiter vigoureusement les deux liquides, réalisant ainsi une émulsion de toutes petites gouttelettes en contact intime les unes avec les autres.

La deuxième étape consistait à stabiliser l'émulsion en empêchant les deux liquides de se séparer. Les essais ont montré que cette stabilisation pouvait se faire aisément en ajoutant des produits résiduels "inutiles" provenant des usines de pâtes et papier.

Lorsqu'il a tenté de faire digérer son émulsion par des bactéries, les premiers résultats ont été décevants: les microbes mouraient en masse! Peu à peu, pourtant, ils ont réussi à s'adapter et on a finalement vu apparaître une nouvelle variété de bactéries qui digèrent allégrement les PCB.

Par exemple, ces bactéries nouvelles pouvaient réduire en une semaine de 300,000 à 19 parties par milliard la concentration de l'arochlor 1254 dans l'émulsion. Ce produit, incidemment, est la variété de PCB qui résiste le mieux à la dégradation bactérienne.

Avant de crier définitivement victoire, il reste à passer des travaux de laboratoire à des essais

sur une échelle comparable à la réalité industrielle. A cette fin, on a l'intention de construire

une unité-pilote au Centre canadien des eaux intérieures. M. Liu, pour sa part, tente aussi

d'adapter la même méthode à l'élimination des pesticides comme le chlordane.

DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT L'HÔTEL-DIEU D'EDMUNDSTON

L'Hôtel-Dieu d'Edmundston, centre hospitalier de traitements actifs de 221 lits, agréé par le C.C.A.H., avec programme de construction d'un nouvel hôpital, est à la recherche d'un directeur général-adjoint.

Le poste:

Le directeur général-adjoint dirige et coordonne les activités de certains services et participe à la planification d'une nouvelle construction.

Salaires: Négociable.

Le candidat:

Devra posséder une formation en administration hospitalière ou son équivalent de même qu'une expérience pertinente. Devra être bilingue (français et anglais). Devra posséder compréhension et désir de participation à une philosophie de gestion participative qui exigera la capacité de créer et maintenir une atmosphère de confiance et de coopération.

Les demandes, accompagnées du curriculum vitae complet, doivent parvenir à:

M. Michel Poirier
Directeur Général
L'HÔTEL-DIEU D'EDMUNDSTON
54-21 Avenue
Edmundston, Nouveau-Brunswick
E3V 2C1

Les Forces, c'est aussi pour toi!

Tu peux devenir officier dès ton entrée dans les Forces canadiennes. Ça, c'est déjà un bon départ!

Les Forces canadiennes sont à la recherche de gars et de filles qui tiennent ou vont très bientôt détenir un diplôme universitaire en sciences, en génie, en mathématiques, en économie ou en administration; ou un DEC professionnel relié à l'une ou l'autre de ces disciplines.

Officier en commençant

Dès la première année, les Forces canadiennes te confieront des responsabilités et un défi stimulant, avec, en plus, un poste de commandement où tu pourras mettre à profit et développer ton esprit de leadership.

Exigences:

Avoir, lors de l'enrôlement, 25 ans ou moins pour les classifications opérationnelles ou 34 ans ou moins pour les autres classifications.

Marlé(e) ou célibataire, citoyenneté canadienne.

Remplir les normes médicales requises par les Forces.

Avantages:

Un salaire minimum d'environ \$10,000.00 en commençant; indemnité d'uniforme; avantages sociaux complets; soins dentaires, médicaux et pharmaceutiques gratuits; un minimum de 4 semaines de congé payé; des possibilités d'études post-universitaires et de voyages à travers le Canada et à l'étranger.

Pour tout renseignement présente-toi ou communique sans tarder avec:

Centre de recrutement des Forces canadiennes
1254 rue Bishop,
Montréal, H3G 2E3
(514) 866-8791



SI LA VIE T'INTÉRESSE

SUCO
éducation à la solidarité

Carrières et Professions

BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'OTTAWA requiert BIBLIOTHÉCAIRE

Bilingue pour service des enfants. Doit posséder un baccalauréat ou une licence en bibliothéconomie d'une université reconnue. Salaire: \$12,392.00 à \$17,437.00 selon expérience. Veuillez adresser votre demande au:

Directeur
Bibliothèque publique d'Ottawa
120 rue Metcalfe
OTTAWA, Ontario
K1P 5M2

CHEF-COMPTABLE

Sous-traitant en plomberie
Jeune entreprise en expansion rapide.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Jeune homme de moins de 35 ans, agressif, travailleur, bilingue.
- Doit prendre charge complète du système comptable: connaissance et expérience obligatoires.

TRAITEMENT:

Salaire très intéressant, aux environs de 13,000.00 dollars, à déterminer selon expérience et qualifications.

Contacteur:

Claire Boisvert
Département du personnel
334-9182

GÉRANTS RÉGIONAUX Centres commerciaux

La Corporation IVANHOE, une filiale de Steinberg Ltée, qui possède et gère 35 centres commerciaux, offre 2 postes de gérant régional des centres commerciaux.



Le gérant régional surveille l'exploitation quotidienne de 5 à 10 centres commerciaux afin d'obtenir un rendement et un revenu maximum de chaque propriété. Le/la titulaire doit aussi collaborer à la préparation de la publicité des centres commerciaux, coordonner les travaux d'entretien, s'assurer que les locataires exploitent leur magasin selon les règlements en vigueur et veiller à ce que les effets à recevoir et les rapports de vente soient préparés et envoyés selon les termes de chaque bail. Le gérant doit évaluer les points forts et les faiblesses de chaque centre, en prévoir les besoins et finalement assurer la gestion des programmes appropriés.

Les titulaires doivent être bilingues, détenir un certificat C.S.M. (gérant confirmé de centre commercial) ou l'équivalent et avoir de l'expérience à tous les niveaux dans la gestion immobilière.

Nous offrons, un salaire avantageux, un éventail complet d'avantages sociaux ainsi que d'excellentes chances d'avancement.

Veuillez adresser votre curriculum vitae en toute confiance au:

Bureau d'emploi
Steinberg Limitée
1500 ave. Atwater, bureau 1105
Montréal, P.Q. H3Z 1Y3
Tél: 931-3538



CONSEILLER EN ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL SECTEUR DES PÊCHES

Le Collège de la Gaspésie est à la recherche d'un conseiller en enseignement professionnel pour le service de l'Éducation des Adultes sous l'autorité du coordonnateur de l'Éducation des Adultes.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Il assiste et anime le personnel affecté aux activités de son secteur quant au contenu des programmes, aux méthodes et techniques d'enseignement, à l'aménagement des locaux, au matériel didactique et à l'évaluation de l'apprentissage.

Il a un rôle primordial d'animation pédagogique auprès du personnel enseignant de sa (ses) discipline (s).

Il s'occupe de la promotion, auprès des étudiants et du public, des cours de formation professionnelle offerts par le Collège.

Il obtient la collaboration des spécialistes et l'utilisation des moyens physiques du monde du travail pour assurer un enseignement de qualité.

Il se tient en relation étroite avec le monde du travail pour en connaître les besoins en effectifs nouveaux et en recyclage pour ses propres employés. Il travaille à l'implantation de nouveaux cours et évalue les cours existants.

Il collabore avec les centres de main-d'œuvre et autres organismes concernés à l'organisation de cours et au placement des étudiants.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES

Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle dans une discipline appropriée.

SALAIRE
\$9,192 à \$20,198. (En voie de révision)

ENTRÉE EN FONCTION
immédiate.

Les candidatures et le curriculum vitae doivent être adressés avant le 20 mars 1976 au:

SERVICE DU PERSONNEL
COLLÈGE DE LA GASPÉSIE
C.P. 590
GASPÉ

AVOCAT

Un organisme public recherche un avocat de 2 à 5 années d'expérience, disponible immédiatement.

CHAMP DE TRAVAIL:

— étude ou rédaction de contrats, rédaction d'opinions concernant le droit statuaire et réglementaire et le droit corporatif et commercial.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

SALAIRE: selon expérience et qualifications.

Pour renseignement:

Monsieur Georges Riverin
Tél: (514) 873-6797

OLYMPIQUES 76

Postes d'électroniciens

Expérimentés dans la maintenance de:

- magnétoscopes quadruplex
- magnétoscopes à ralenti
- caméras électroniques de télévision
- amplificateurs de distribution audio et vidéo
- aiguilleurs de signaux vidéo
- relais hertziens

Si vous prévoyez être disponibles pour la période du 1er juin au 2 août 1976, ou si votre employeur veut bien vous permettre de participer à l'opération "Olympique", vous pouvez postuler un emploi à L'Organisme de radio-télévision des Olympiques

Condition d'emploi

Salaire selon convention collective

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:
Radio-Canada — ORTO
Bureau du Personnel
Case postale 76, Succursale H
Montréal, Québec H3G 2K5



Radio-Canada • CBC Organisme de Radio-Télévision des Olympiques Olympics Radio and Television Organization

PROFESSEURS POUR LE MAROC

Le ministère des Affaires intergouvernementales recrute des professeurs pour le MAROC.

NOUS AVONS PLUSIEURS POSTES OUVERTS EN MATHÉMATIQUES ET QUELQUES-UNS EN PHYSIQUE, CHIMIE ET SCIENCES NATURELLES.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires intergouvernementales (MAI) poursuivent au MAROC une action de coopération dans le domaine de la FORMATION DES MAÎTRES.

LIEUX D'ENSEIGNEMENT:

Rabat et Safi.

CONDITIONS DE CANDIDATURE:

- Citoyenneté canadienne.
- Expérience ou intérêt marqué pour la formation des maîtres;
- Baccalauréat ès-sciences dans la discipline;
- ** (Quelques postes également réservés à des détenteurs du 2e et 3e cycle universitaire).

EXPÉRIENCE:

Minimum de 2 années d'enseignement à temps plein dans la discipline de spécialisation.

CONDITIONS DU CONTRAT:

- Le contrat est d'une durée normale de deux ans et sera effectif à partir de septembre 1976.
- Le traitement est basé sur les échelles en vigueur au Québec;
- Les indemnités de vie à l'étranger selon des normes établies.

POUR POSER SA CANDIDATURE:

Faire parvenir une offre de service sur une formule de la Fonction publique avec diplômes pertinents et curriculum vitae à:

Denis Vaugoeis, coordonnateur du projet
Tél: (418) 643-2489

ou
Robert Tremblay, adjoint au coordonnateur
Tél: (418) 643-3630
Ministère des Affaires intergouvernementales
1225, Place Georges V. Québec

DATE LIMITE: 17 mars 1976.

Les candidats éligibles seront convoqués pour une entrevue vers la fin de mars par le comité de sélection.



GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES AFFAIRES INTER-GOUVERNEMENTALES
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

tribunaux

De Caen plaide non coupable

Le sergent Patrick de Caen a plaidé non coupable, hier, aux cinq chefs d'accusation qu'on a lus au policier, en uniforme et se tenant au garde-à-vous devant le juge André Chaloux, des Sessions de la paix.

Les quatre accusations d'intimidation doivent être entendues par un juge seul tandis que l'accusation de méfait procédera devant juge et jury, selon l'option exprimée par de Caen. La date où l'instruction pour intimidation sera entendue, pour la forme, et établie au 19 mars tandis qu'il appartiendra au juge en chef André Fabien, vendredi prochain, de déterminer la date pour l'enquête sur l'accusation de méfait, tout en désignant le juge qui présidera l'enquête préliminaire.

Le 8 septembre 1975, des policiers avaient

bloqué systématiquement certaines rues de la Métropole; ils auraient ainsi signifié leur mécontentement face à la lenteur de la Communauté Urbaine de Montréal à négocier le renouvellement de la convention collective.

Quant à l'accusation de méfait portée contre de Caen, elle est reliée à une manifestation de policiers en voitures de patrouille, le même jour, notamment sur la Transcanadienne.

Une pré-requête confiée au juge Cyrille Potvin a mené à l'inculpation du sergent de Caen; on y avait convoqué plusieurs dizaines de policiers qui n'avaient pas tous déposé toutefois.

Me Claude Mélançon est inscrit au dossier, pour la défense du sergent de Caen.

Procès pour séquestration

Le ministère public a l'intention, le 22 mars, de demander l'autorisation d'instruire un seul procès, celui d'André Choquette, plutôt que de faire un procès aux 34 ex-grievistes de la United Aircraft. Me Claude Haccoun, pour la Couronne, a déclaré hier que cela ne signifiait pas que l'on abandonnait les poursuites contre les 33 autres mais que l'un seulement d'entre eux — il s'agit d'André Choquette, directeur de la grève — allait être à la barre des accusés.

Parmi les conflits de travail qu'a connus le Québec, celui de la United Aircraft (redéveloppée depuis Pratt & Whitney) fut l'un des plus

longs et des plus retentissants. Dernièrement, les 34 ont été acquittés par un jury d'une accusation d'effraction et de méfait. Le procès qui doit commencer le 22 a trait à une accusation de séquestration de 10 personnes lors de l'occupation de l'usine de Longueuil, en mai 1975.

Choquette, contrairement de multiples accusations avaient été déposées, a été libéré ou déclaré non coupable sur l'ensemble des plaintes qu'on lui signifiait, en rapport avec le déroulement de ce conflit à l'avionnerie de Longueuil.

\$17.000 pour la perte d'un oeil

Un joueur de golf, bibliothécaire de profession, religieux de son état, recevra \$17.000 pour compenser en partie la perte de l'oeil droit. L'accident était survenu un samedi, en juillet 1969, sur un parcours de Val-Morin. Le père Jean Olivier, clerc de Saint-Viateur, recut en plein visage une balle lancée par Paul A. Brassard.

Après audition en Cour supérieure, le juge Réjane Colas attribue la responsabilité autant au blessé qu'au joueur de golf poursuivi, de sorte que, des \$34.000 de dommages prouvés, Brassard devra s'acquitter de la moitié du montant global.

Le tribunal a renvoyé l'action de \$3.500 intentée à Brassard par le Collège Saint-Viateur d'Outremont, devenu depuis le collège Paul-Gérin-Lajoie où le père Olivier continue à exercer son métier de bibliothécaire, avec le handicap d'une vision mono-oculaire. Les frais encourus effectivement avaient été payés par la Congrégation des Clercs de

Saint-Viateur, non partie au litige.

M. Brassard qui pouvait se trouver à 200 yards du père Olivier quand il actionna son bâton de golf, a bien crié: "fore" pour prévenir le père Olivier mais il n'est pas sur que l'intéressé ait été à une distance permettant de capter la mise en garde.

Le père Olivier était en quelque sorte un "intrus" sur le parcours no 7, décide le juge après avoir étudié l'emplacement respectif des joueurs et devait laisser préséance aux joueurs jouant sur ce parcours et se mettre hors d'atteinte des balles.

Quant à M. Brassard, il aurait tout simplement négligé de vérifier si une dénivelation toute proche l'empêchait de voir des personnes, derrière une rangée de conifères peu élevés. Le cri de "fore" est "certains tardif", tranche le juge qui estime que ce n'est pas tout de crier "fore", encore faut-il s'assurer qu'il puisse être entendu de ceux vers lesquels la balle est dirigée.

La future ménagère: épilogue

Les vendeurs itinérants du "Foyer de la future ménagère" ont cessé de battre la semelle dans les rues de Montréal. Cette compagnie a fait faillite mais un nombre impressionnant de plaintes attendent d'être entendues, visant Claudette Marchand et ses trois frères, propriétaires et employés de la compagnie.

Ces quatre membres de la famille Marchand ont été condamnés hier à une amende de \$1.000 chacun pour avoir omis, sur les contrats de vente aux futures mariées — plusieurs clientes n'ont pas pu recevoir la marchandise, en raison de la faillite — d'indiquer le montant de la taxe de vente.

Le juge Alexandre Mierzwinski a toutefois libéré Claudette, Jacques, André et Jean-Guy Marchand d'une accusation portant sur l'absence du prix comptant de chacun des

biens vendus (ils se contentaient d'indiquer le "prix suggéré").

Si l'amende n'est pas acquittée dans les trois mois, les quatre Marchand sont passibles, chacun, de trois mois de prison.

Les accusations subséquentes à cette faillite du "Foyer de la future ménagère" ont été portées sous l'empire de la Loi québécoise de protection du consommateur.

Les avocats de la famille Marchand ont demandé que les autres causes touchant leurs clients soient entendues par un autre juge que le juge Mierzwinski.

C'est un membre du bureau d'avocats Geoffroy et Prud'Homme qui avait mis au point les contrats du Foyer de la Future Ménagère.

Dans la cause jugée hier, l'acheteuse était Mlle Murielle Tanguay.

Byer: refus porté en appel

Lancinant comme le boléro de Ravel, le procès de Stephen M. Byer n'en est qu'à ses premières portées, malgré des faits allégués qui remontent à près de trois ans.

Vendredi, en Cour supérieure, le juge Archambault rejette la requête pour un bref de prérogative (prohibition) de l'avocat de Byer. Ce refus est porté en appel.

Hier, le juge Stephen Cuddihy recevait, peu avant d'entrer dans la salle d'audience, copie d'une requête pour un bref de mandamus qui devrait être plaidée le 15 mars par Me Auguste Choquette, avocat de Byer, accusé d'avoir versé trois pots-de-vin à un fonctionnaire de l'immigration.

Le juge Cuddihy s'est conformé aux règles

de pratique, pour surseoir à l'audience des la signification d'une telle requête. La défense voudrait forcer la Cour des Sessions de la Paix à transmettre intégralement à la Cour supérieure le dossier, y inclus les notes sténographiques d'une séance tenue le 22 juillet 1975, où des propos de Me Claude Bélanger, pour la Couronne, intéressent particulièrement la défense, selon la requête.

La poursuite a, pour sa part, annoncé qu'elle allait tenter entre-temps de faire accepter en Cour supérieure une requête pour continuation de procédures devant le juge Cuddihy, qui n'a prévu la continuation du procès que lundi prochain, à 14 h 30.

— CLÉMENT TRUDEL

L'épiscopat s'interroge sur la pastorale ouvrière

QUEBEC (PC) — Une faible proportion de la population ouvrière du Québec est rejointe directement par l'actuelle pastorale ouvrière de l'Eglise et c'est le désir des évêques d'entrer en contact avec l'ensemble du monde ouvrier.

Ce sont deux des constatations majeures qui se dégagent d'une session de deux jours de l'assemblée des évêques tenue en fin de semaine, à Loretteville, sous le thème "La pastorale de l'Eglise dans le monde ouvrier".

L'assemblée générale des 120 participants a toutefois évité de se prononcer sur le front commun (CSN FTQ CEQ) en igno-

rant une question précise d'un intervenant qui voulait savoir si l'Eglise a quelque chose à dire sur la situation actuelle des travailleurs de la fonction publique.

Faisant le point à l'issue de cette session, le cardinal Maurice Roy a brièvement expliqué le désir des évêques d'entrer en contact avec tout le monde ouvrier, par une action pastorale mieux articulée.

Selon lui, l'Eglise doit être en contact avec chacun des travailleurs, d'où la nécessité pour ses membres d'être toujours mieux renseignés sur le monde ouvrier et de s'en rapprocher étroitement.

Cette session a été une rencontre de sensibilisation à la condition d'ensemble du monde ouvrier au Québec, avec la collaboration de personnes-ressources du monde du travail.

Elle est suivie d'une réunion épiscopale qui se terminera, mardi, et au cours de laquelle les 30 évêques de la province doivent définir l'orientation des Eglises diocésaines, "afin qu'elles soient davantage présentes, jeunes et vives, au sein du monde du travail".

"Môman travaille pas"

par Renée Rowan

Plusieurs initiatives ont marqué hier, à Montréal, la journée internationale des femmes, dont l'ouverture officielle d'une nouvelle maison d'édition féministe, les Editions du Remue-ménage qui en ont profité pour lancer leur première publication, la pièce du Théâtre des Cuisines: "Môman travaille pas, a trop d'ouvrage!"

"Il y a si longtemps qu'on entend dire que les femmes à la maison ne travaillent pas, ou que l'ouvrage de maison n'est pas du vrai travail qu'un groupe de théâtre a décidé d'en faire le sujet d'une pièce et une maison d'édition de la publier", souligne au cours d'une entrevue Louise Toupin.

Le Théâtre des Cuisines, c'est cinq femmes qui, par le biais de ce moyen d'action, travaillent à sensibiliser les femmes à leur condition spécifique, celle de ménagère où la candidate doit être intelligente, énergique, infatigable, sociable, de bonne humeur, qui doit pouvoir pratiquer les métiers de femme de ménage, comptable, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, couturière, garde-malade, artisan, garde-bébé, professeur, psychologue.

Les Editions du Remue-ménage, c'est sept femmes pour qui la lutte des femmes, au même titre que celle de tous les travailleurs, est une lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

"Cette condition, explique Louise Toupin, est non seulement celle des femmes qui restent à la maison, mais aussi celle de toutes les travailleuses salariées qui assument une double journée de travail et dont l'emploi mal rémunéré est, le plus souvent, une simple extension du travail ménager: in-

firmière, professeur, vendeuse, serveuse, opératrice de machine à coudre, etc."

Les Editions du Remue-ménage, organisme sans but lucratif qui compte pour "vivre" sur les souscriptions du grand public (on peut faire parvenir ses dons à l'adresse suivante: C.P. 607, succursale C, Montréal), estime que la pièce "Môman travaille pas, a trop d'ouvrage" doit connaître la diffusion la plus large possible auprès de la population, principalement auprès des femmes. "Ce premier ouvrage que nous lançons indique l'orientation et le but que nous entendons donner à nos futures parutions," précise Louise.

Ces publications toucheront, en particulier, les conditions de vie et de travail propres à toutes les femmes, à savoir le travail ménager et tout ce qui l'entoure: la santé des femmes — les maladies de la ménagère comme le stress, l'ennui, la monotonie —, la grossesse, l'accouchement, l'avortement, etc. "Ce que nous souhaitons, poursuit le porte-parole de Remue-ménage, c'est que ces publications et les débats qu'elles susciteront, deviennent autant d'instruments de combat dans la longue lutte des femmes du Québec."

Une autre maison d'édition féministe ouvrirait ses portes à l'occasion de l'année internationale de la femme, les Editions de la Pleine lune qui en sont toujours à leur première publication. A quel rythme compte fonctionner Remue-ménage? "Nous avons plusieurs projets, répond Louise, dont des traductions et des adaptations. La prochaine parution sera une traduction de l'ouvrage améri-

le théâtre des cuisines présente

môman travaille pas, a trop d'ouvrage!



les éditions du remue-ménage

cain "Witches, Midwives, Healers", dont la version française devrait paraître avant l'été, soit en mai ou en juin au plus tard."

Les livres de Remue-ménage seront distribués dans les librairies et certains magasins de tabac par une maison de distribution commerciale: "Môman travaille pas, a trop d'ouvrage!" est déjà en vente au coût de \$3.00.

Le médecin se fie trop aux tranquillisants

OTTAWA (PC) — Les tranquillisants Valium et Librium sont parmi les médicaments les plus largement prescrits dans le monde, et certains experts déclarent maintenant qu'ils sont peut-être ceux dont on abuse le plus. La somme des ventes de ces médicaments dépasse celle de toute autre drogue prise sur ordonnance. Selon les experts, deux sur trois de ces ordonnances vont à des femmes, et il semble que la plupart de ces femmes soient des ménagères à

plein temps. Les autorités qui étudient ce phénomène y voient une tendance chez les médecins à se fier aux médicaments plutôt qu'à opter pour un traitement qui pourrait demander plus de temps et d'efforts.

Le Dr Ian Henderson, président du comité sur les drogues thérapeutiques à l'Association médicale canadienne, estime qu'une Canadienne sur cinq a sa disposition au moins un tranquillisant du groupe des benzodiazépines. Il ajoute que des

études ont démontré que les benzodiazépines du style Valium et Librium peuvent produire une dépendance après quatre mois d'usage seulement. C'est pourquoi l'Association médicale canadienne a demandé au gouvernement fédéral de classer ces médicaments avec les drogues et les barbituriques, soumis à un contrôle plus strict.

Le service fédéral de protection de la santé a déclaré par ailleurs qu'il serait trop coûteux

de surveiller la distribution des tranquillisants mineurs, et a rejeté la requête, déclare le Dr Henderson.

Dans l'intervalle, dit-il, beaucoup de gens qui prennent ces médicaments, prescrits généralement pour corriger un état émotionnel vaguement décrit sous le nom d'anxiété, ne se rendent pas compte de la force de ces derniers.

En juillet dernier, le gouvernement américain a limité l'usage des tranquillisants mi-

neurs, en rendant les prescriptions valides pour six mois seulement, et en ne permettant pas que cinq renouvellements consécutifs de l'ordonnance. Cette décision fut prise après que l'Administration des aliments et des drogues FDA eut annoncé que le tranquillisant Valium est impliqué dans des cas plus nombreux d'abus que toute autre drogue.

Les tranquillisants mineurs constituent un commerce florissant.

les négociations: dans le secteur éducation

SALAIRES OFFERTS AUX PROFESSIONNELLS (non enseignants)

Le Gouvernement du Québec et ses partenaires du secteur de l'éducation offrent aux professionnels non enseignants des commissions scolaires et des collèges d'importantes augmentations de salaires dans le cadre des négociations en cours.

Pour les employés de cette catégorie, l'augmentation offerte en 1975/1976 (en regard de l'échelle de 1974/1975) est, en moyenne, de 31,39%. Pour les deux dernières années de la convention, ces augmentations sont respectivement de 8% et de 6%.

Il faut aussi noter, qu'à chaque année, l'expérience acquise permet au professionnel de bénéficier d'un avancement d'échelon, ce qui équivaut à une augmentation d'environ 4%.

Enfin, pour comprendre les tableaux et les exemples, il faut souligner qu'à la classe III, un professionnel franchit un échelon à tous les six mois. De plus, en 1975/1976, l'accèsion à la classe I se situe au huitième (8e) échelon alors que cette accessibilité se situe au septième (7e) échelon en 1976/1977 et au sixième (6e) échelon en 1977/1978.

Dans les tableaux, on trouve les salaires offerts à trois groupes de professionnels pour les trois années de la convention, en comparaison avec les échelles en vigueur en 1974/1975.

À l'aide d'un jeu graphique, on trouvera, dans chaque cas, des exemples de la progression d'un professionnel dans les échelles de salaires au cours des trois années de la convention collective en regard des échelles en vigueur en 1974/1975.

Ainsi, dans le premier tableau, un agent de gestion financière qui est entré dans le système scolaire en 1974/1975 au salaire de \$8 814 gagnera \$17 243 en 1977/1978, soit une augmentation de \$8 429 ou de 95,6%. Il en va de même pour les autres catégories qu'on peut analyser à l'aide des exemples choisis.

TABLEAU 1

classe	échelon	1974 1975	1975 1976	1976 1977	1977 1978
III	1	8 814	11 150	12 042	12 765
	2	9 173	11 606	12 534	13 286
	3	9 548	12 083	13 050	13 833
	4	9 935	12 578	13 584	14 399
	5	10 352	13 095	14 143	14 992
	6	10 773	13 630	14 720	15 603
	7	11 211	14 190	15 325	16 245
	8	11 630	14 778	15 967	16 927
	9	12 221	15 689	16 944	17 961
	10	12 822	16 343	17 650	18 709
II	1	11 830	15 062	16 267	17 243
	2	12 221	15 689	16 944	17 961
	3	12 622	16 343	17 650	18 709
	4	13 038	17 022	18 384	19 487
	5	13 468	17 732	19 151	20 300
	6	13 914	18 469	19 947	21 144
	7	14 370	19 238	20 777	22 024
	8	14 846	20 039	21 642	22 941
	9	15 335	—	—	—
	10	15 841	—	—	—
I	1	15 708	20 002	21 602	22 898
	2	16 290	20 866	22 535	23 887
	3	16 892	21 767	23 508	24 918
	4	17 518	22 708	24 525	25 997
	5	18 165	23 688	25 583	27 118
	6	18 837	24 712	26 689	28 290
	7	19 535	—	—	—

TABLEAU 2

classe	échelon	1974 1975	1975 1976	1976 1977	1977 1978
III	1	8 696	11 000	11 880	12 593
	2	9 042	11 438	12 353	13 094
	3	9 400	11 891	12 842	13 613
	4	9 774	12 364	13 353	14 154
	5	10 162	12 855	13 883	14 716
	6	10 565	13 365	14 434	15 300
	7	10 985	13 896	15 008	15 908
II	1	11 424	14 723	15 901	16 855
	2	11 778	15 271	16 493	17 483
	3	12 142	15 840	17 107	18 133
	4	12 520	16 431	17 745	18 810
	5	12 907	17 043	18 406	19 510
	6	13 307	17 678	19 092	20 238
	7	13 721	18 337	19 804	20 992
	8	14 145	19 021	20 543	21 776
	9	14 583	—	—	—
	10	15 036	—	—	—
I	1	15 021	19 002	20 522	21 753
	2	15 606	19 743	21 322	22 601
	3	16 216	20 513	22 154	23 483
	4	16 849	21 314	23 019	24 400
	5	17 505	22 145	23 917	25 352
	6	18 189	23 009	24 850	26 341

TABLEAU 3

classe	échelon	1974 1975	1975 1976	1976 1977	1977 1978
III	1	8 578	10 851	11 719	12 422
	2	8 865	11 252	12 152	12 881
	3	9 162	11 670	12 604	13 360
	4	9 469	12 101	13 069	13 853
	5	9 805	12 773	13 795	14 627
II	1	10 493	13 286	14 349	15 210
	2	10 855	13 820	14 926	15 822
	3	11 230	14 375	15 525	16 457
	4	11 617	14 954	16 150	17 119
	5	12 017	15 554	16 798	17 806
	6	12 433	16 179	17 473	18 521
	7	12 861	16 830	18 178	19 267
	8	13 304	—	—	—
	9	13 761	—	—	—
	10	14 234	—	—	—
I	1	13 077	16 542	17 865	18 937
	2	13 535	17 122	18 492	19 602
	3	14 009	17 721	19 139	20 287
	4	14 500	18 343	19 810	20 999

Pour qui?

• Dans les commissions scolaires et les collèges:

- conseiller en mesure et évaluation
- agent de gestion financière
- attaché d'administration
- spécialiste en moyens et techniques d'enseignement

• Dans les collèges seulement:

- conseiller en affaires étudiantes

De \$8 814 à l'échelle de 1974/1975 à \$17 243 dans l'échelle de 1977/1978, soit une augmentation de \$8 429 ou 95,6%

De \$12 221 à l'échelle de 1974/1975 à \$20 300 dans l'échelle de 1977/1978, soit une augmentation de \$8 079 ou 66,1%

De \$15 708 à l'échelle de 1974/1975 à \$25 997 dans l'échelle de 1977/1978, soit une augmentation de \$10 289 ou 65,5%

Pour qui?

• Dans les commissions scolaires et les collèges:

- travailleur social
- animateur des activités étudiantes
- agent d'information
- agent d'information scolaire et professionnelle

• Dans les commissions scolaires catholiques seulement:

- agent de réadaptation (ergothérapeute, psycho-éducateur)
- animateur de la pastorale

De \$8 696 à l'échelle de 1974/1975 à \$16 855 dans l'échelle de 1977/1978, soit une augmentation de \$8 159 ou 93,8%

De \$11 778 à l'échelle de 1974/1975 à \$19 510 dans l'échelle de 1977/1978, soit une augmentation de \$7 732 ou 66,6%

De \$15 021 à l'échelle de 1974/1975 à \$24 400 dans l'échelle de 1977/1978, soit une augmentation de \$9 379 ou 62,4%

Pour qui?

• Dans les commissions scolaires et les collèges:

- bibliothécaire

De \$8 578 à l'échelle de 1974/1975 à \$15 210 dans l'échelle de 1977/1978, soit une augmentation de \$6 632 ou 77,3%

De \$10 493 à l'échelle de 1974/1975 à \$17 119 dans l'échelle de 1977/1978, soit une augmentation de \$6 626 ou 68,7%

De \$13 077 à l'échelle de 1974/1975 à \$20 999 dans l'échelle de 1977/1978, soit une

tnm
891-0563
coin Ste-Catherine et St-Croix
Billets en vente maintenant

Inconnis, berd, marie-blackburn, marie-claire-blais, nicole-brussard, michèle-crang, louisette-dussault, marcelle-ferron, marcelle-fleury, odette-gagnon, luce-guibault, michèle-magny, pol-pelletier, france-théoret

la nef des sorcières
jusqu'au 3 avril

Du mardi au dimanche, dès 7 heures
SOUPEURS - SPECTACLES DANÇANTS

La Portugaise
CASA PORTUGUESA

JACQUES NORMAND
9-10-11-12-13-14 mars
mar, merc, jeu, dim. 9h30
ven, sam, 8h30 - 11h30

CHAQUE SOIR GERMANO ROCHA
ALAIN TURGEON À LA GUITARE

Pas de frais de spectacles ni de couvert ou minimum

Rés. 844-3491-92 en face de Dupuis 856 E. Ste-Catherine

théâtre du rideau vert

Mardi au samedi 20h.
Dimanche 19h.
Création canadienne
ANTONINE MAILLET

Mise en scène:
YVETTE BRIND'AMOUR

Avec
VIOLA LEGER, GUY PROVOST, ANDRÉ CAILLOUX, PAUL GUÉVREMONT

Décor: **ROBERT PREVOST**
Costumes: **FRANÇOIS BARBEAU**

évangéline deusse

Reservations: 844-1793
Métro Laurier, sortie Gifford, 4664, rue St. Denis

soirées à l'Opéra

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Soirée à l'Opéra les 9 et 10 mars à 20h30

Chef d'orchestre **Jean Deslauriers**

Programme **Bizet: Carmen**
Extraits

Solistes
Anna Chornodolska soprano
Beverly Wolff mezzo-soprano
Rolf Björling ténor
Bernard Turgeon baryton

Billets: \$3 à \$8
Avant chaque concert à 19h.
100 billets de dernière heure à \$2.50, si disponibles

Directeur artistique: **Rafael Frühbeck de Burgos**

SALLE WILFRID-PELLETIER
Guichets: du lundi au samedi, en fonctionnement de midi à 21 heures. Pas de réservations, téléphoniques.
Montréal (Québec): 142X 179. Renseignements: 842-2112

Emmanuelle l'Antivierge
Un film de Francis Giacobetti
Avec **Sylvia Kristel**

Emmanuelle l'Antivierge, à la recherche totale du plaisir...

PARISIEN & CHATEAU: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. VERSAILLES, LAVAL, GREENFIELD, SUR SEMAINE: 7.30 & 9.30. SAM. & DIM. DÈS 1.30 H.

3^e SEMAINE!
LE PARISIEN 5 CHATEAU 0
400 Ste-Catherine 0 866-3856 St-Denis & Belanger 277-1103

VERSAILLES GREENFIELD PK. Laval 5
7265 Sherbrooke E. 353-7880 Pl. Greenfield Park 671-6129 CENTRE LAVAL 688-7778

AUSSI: GALERIES DE GRANBY: MASKA (St-Hyacinthe), REX (St-Jérôme), CAPITOL (Beauharnois) PINE (Ste-Adèle), ROXY (Ste-Agathe)

Le Groupe La Laurentienne présente
LES GRANDS EXPLORATEURS

LE CHILI

PAR **CLAUDE JANNEL**
qui commente personnellement son film-couleurs

une Production Explo-Mundo

SALLE LE PLATEAU
3710 Calixa-Lavallée
métro Sherbrooke et autobus 24E

Pour TOUS

Du 10 au 14 mars à 20:30 hres.
Matinée 13 et 14 mars à 14:00 hres.

En vente à EXPLO-MUNDO 1151 Alexandre Desève métro Papineau et au PLATEAU de midi à 8 hrs à partir du 8 mars

INFORMATIONS: 527-9507

Compagnie **Jean Duceppe 1975 INC.**
Après-demain
LE DERNIER DES DON JUAN
Un chaud lapin pour qui les carottes sont cuites!

MONIQUE MILLER, MARJOLAIN HÉBERT, VÉRONIQUE LE FLAGUAI, ET ROGER LÉBEL

UNE COMÉDIE DE NEIL JIMON. TRADUCTION DE RÉNÉ DIONNE
MISE EN SCÈNE: **LOUIS-GEORGES CARRIER**
Avec **HUGO HUFERICH**

12 comédies en 10 ans sur Broadway dont "l'inoubliable The Odd Couple" l'auteur le plus joué à New-York est: **NEIL SIMON**

THÉÂTRE PORT-ROYAL
842-2112

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
SPECTACLES HORS-SÉRIE

ORCHESTRE JOHANN STRAUSS DE VIENNE
Dir.: **WALTER GOLDSCHMIDT**
2-3 MAI 20h30 \$10 \$8 \$6 \$4 \$3

SALLE WILFRID-PELLETIER

MADELEINE RENAUD, JEAN-PIERRE AUMONT, FRANÇOISE DORNER, JEAN MARTIN
dans
"Des journées entières dans les arbres"
de Marguerite Duras
Mise en scène: Jean-Louis Barrault
Musique: Carlos D'Alessio

18 au 26 MAI 20h30, \$12 \$10 \$8 \$6 \$4
Relâche dim. 23 mai

THÉÂTRE MAISONNEUVE
BILLETTS EN VENTE DÈS MAINTENANT!
Canadian Concerts & Artists Inc.
1822 Sherbrooke ouest, Montréal
Commandes postales avec Chèque
CHARGEX 632-2234 MASTER CHARGE

L'ONF distribuera 90 heures d'émissions de Radio-Canada

par Angèle Dagenais

La Société Radio-Canada et CBC ont mis sur pied en octobre dernier un système de réutilisation de leurs émissions de télévision "hors réseau" (angl. "further use") de façon à ce que les Canadiens puissent profiter plus d'une fois des excellents reportages, documentaires et dossiers produits par la Société.

Grâce à un budget d'un peu plus d'un million de dollars du Secrétariat d'Etat pour une période de quinze mois se terminant le 31 décembre 1976, la Société d'état distribuera par l'entremise de l'Office national du film quelque 90 heures d'émissions dans le grand public au cours de la présente année financière pour porter ce chiffre ultérieurement à 150 heures par année.

C'est à la suite de nombreuses demandes d'institutions professionnelles et d'enseignement que s'est formé un comité en 1972 pour étudier comment pourrait s'opérationnaliser un système de distribution nationale des émissions des réseaux anglais et français de Radio-Canada. Après avoir dépouillé les états financiers d'une quarantaine de compagnies de distribution soumissionnaires, le comité s'est arrêté sur quatre d'entre elles dont l'Office national du film, qui répondait aux critères de sélection: la ou les compagnies devaient pouvoir assurer une distribution non-commerciale des émissions de Radio-Canada, anglais et français, dans tous les coins du pays et être entièrement canadienne. C'est finalement le Conseil d'administration de Radio-Canada qui a opté pour l'ONF, société déjà bien installée avec ses 27 centres de distribution et ses 150 postes de sous-distribution à travers le Canada. Mais selon M. Laurier Hébert, directeur du secteur des Relations Internationales (télévi-

sion) de Radio-Canada à qui a été confiée la réutilisation des émissions du réseau français, le choix de confier la distribution à l'ONF est sujet à révision après la période initiale de quinze mois. "Dans un premier temps il était peut-être moins hasardeux de transiger avec l'ONF qu'avec une ou plusieurs compagnies privées. L'industrie privée qu'il faut d'ailleurs viser à stimuler, n'est pas entièrement mise de côté dans ce projet car c'est à elle qu'est confié tout le travail technique de tirage de copies, de post-synchronisation et de transfert de bandes magnéto-copiques sur pellicule cinématographique". C'est entre autres aux laboratoires de la compagnie Bellevue-Pathé qui sera confié ce travail.

Le genre d'émissions du réseau français mis sur le marché non-commercial est à caractère éducatif, permanent et culturel pour l'instant et ceci pour deux raisons: premièrement parce que la demande des écoles, bibliothèques, associations professionnelles allait en ce sens mais aussi parce qu'il en coûte beaucoup moins cher à la Société de libérer les droits et royalties d'émissions documentaires que d'émissions dramatiques par exemple.

Sans sous-estimer l'expertise de l'Office national du film, un comité de sélection verra à faire l'inventaire et le choix des meilleures émissions tout en restant à l'écoute du milieu.

Les émissions sélectionnées à ce jour portent donc sur la science, la religion, la technologie, l'industrie, la culture et l'héritage canadien. On retrouve dans cette liste des extraits de séries comme *Femme d'aujourd'hui*, *Propos et confidences* (Marcel Dubé), *Recontres* (Félix-Antoine Savard), *Antoine Maillet*, *Fernand Ouellette*, *Dossier* (Mgr Charbonneau, Louis Hémond, la parapsychologie et la langue française) ainsi qu'un cours sur l'enseignement du hockey tiré de la série jeunesse *Psst... Pst... aie-là!* Un inventaire du patrimoine culturel est présentement en cours avec Radio-Québec et le ministère de l'Éducation.

Des copies de ces émissions sont disponibles aux comptoirs de distribution de l'ONF à un coût minimal (les frais de manutention) ou peuvent être achetées par des institutions aux prix établis dans le secteur de la distribution non-commerciale.

La Canadian Broadcasting Corporation qui avait depuis plusieurs années un système de distribution de documentaires et de ventes de copies sur une base commerciale toutefois ("revenue producing") l'a modifié pour s'ajuster à la nouvelle distribution globale de la Société d'état. Selon M. Laurier Hébert, la CBC avait pu contourner les problèmes de droits d'auteur parce que sa production est axée depuis toujours, beaucoup plus sur le documentaire que sur des émissions variées ou des émissions dramatiques qu'elle pouvait emprunter aux réseaux américains. Historiquement la vocation du réseau français était tout autre puisqu'il devait s'oc-

cuper de créer des émissions dans tous les secteurs de production.

Au niveau international la Société d'état n'est pas la dernière mais n'est pas la dernière non plus à mettre en distribution "hors réseau" certaines de ses émissions. D'ajouter M. Hébert, "Nous avons dû y aller au pif en quelque sorte car très peu de pays ont en ce domaine une expérience suffisante qui aurait pu nous guider. La France a mis sur pied depuis quelques années un comité pour étudier la question mais ne sait pas comment s'y prendre véritablement pour réaliser ces objectifs. L'Angleterre a quelque chose mais qui ne s'apparente pas beaucoup à ce que nous tentons; les États-Unis n'ont rien. Seule l'Alle-

magne fédérale a un système voisin du nôtre".

M. Hébert est confiant pour l'avenir malgré les coupures de budget annoncées pour la prochaine année. "Ce service n'est pas essentiel à la survie de la télévision d'Etat dont le mandat premier est la production d'émissions pour le petit écran, mais il fonctionne depuis octobre et on n'arrête pas un service comme celui-là. La production future de Radio-Canada tiendra compte de la réutilisation des émissions et des spots publicitaires annonceront bientôt ce service sur le réseau. Ce système de mise à la disposition des Canadiens d'émissions de qualité va continuer quelles qu'en soient les modalités de fonctionnement".

Le prix Julia-Richer

Mlle Ginette Campagna, de Lac-Mégantic, s'est classée première, dans la catégorie des 16 à 18 ans, au concours de jeunes reporters organisé par le Cercle des femmes journalistes.

Mlle Campagna a aussi remporté le grand prix Julia-Richer, soit \$100 et un trophée, qui couronne le travail le plus intéressant dans l'ensemble des trois catégories du concours.

Chez les 13 à 15 ans, le jury a accordé deux premiers prix ex aequo à Jean Huot, de Thetford-Mines, et à Linda Déragon, de Granby.

Dans la catégorie des 10 à 12 ans, le premier prix a été décerné à Marie-Claude Normand, de Saint-Bruno.

Ce deuxième concours des jeunes reporters, lancé l'été dernier par le Cercle des femmes journalistes et qui devrait prendre fin à l'automne, avait été prolongé en raison de la grève des postes.

Une centaine de jeunes ont fait parvenir des textes portant sur le thème unique: "la nature".

Le jury qui a sélectionné les textes se composait de Mmes Jeanne Sauvé, ministre fédérale des Communications; Lysiane Gagnon, journaliste à La Presse, ainsi que du frère Dollard Sénéchal, président des Cercles des jeunes naturalistes et de MM. Fernand Séguin, animateur scientifique à Radio-Canada, et Dollard Morin, chroniqueur des loisirs à La Presse.

Les gagnants recevront leurs prix, le mercredi 10 mars, au cours d'une réception offerte par le COJO au Cercle des femmes journalistes de Montréal.

A l'issue de la remise des prix, on lancera le troisième concours des jeunes reporters.

au fil des mots

Une pensée trahie ?

par Louis-Paul Béguin

J'avoue que je ne sais pas comment s'est glissée une erreur de sens dans une de mes chroniques, mais j'en profite pour traiter de cet ennuyeux mot: quelque. Il s'amène dans votre phrase, mine de rien, et pan! vous fait trébucher. Il est fort possible que j'eus l'esprit ailleurs en écrivant: Il reste quelques fois des traces du passé... (Archaïsmes: chronique du 5 février).

J'aurais pu écrire: Il reste quelques traces du passé. Le mot "quelque" eût, été, dans ce dernier cas, un adjectif indéfini. Ma pensée se dédoublant (s'il est tenu pour acquis, a priori, que je suis coupable) je mêlai les deux formes: quelques fois et quelquelfois. Je ne voulais dire que parfois, sans m'étendre sur le nombre de fois. Voilà. On le voit, c'est ainsi que les fautes d'inattention arrivent. Reprenons le mot mais à partir d'un de ses composants: quel. C'est un adjectif interrogatif et exclamatif: Quel beau pays que le Québec! Quel jour sommes-nous? Et puis cela se complique. On dira: Quelle que soit votre raison, vous avez tort. Cette locution relative exprime une opposition. Il suffit de se rappeler que le verbe se met toujours au subjonctif et que "quel" s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe: quel que soit votre pays, vous l'aimez.

Passons maintenant à quelque. C'est un adjectif devant un nom: quelques arbres entouraient la place. Il s'accorde donc comme un adjectif. Dans l'expression: Il y avait quelque cent personnes, ce diable de "quelque" n'est plus adjectif, mais devient adverbe. Il signifie "environ". Si vous pouvez remplacer quelque par environ, n'hésitez pas: ne faites pas l'accord. C'est parfois difficile de savoir s'il s'agit d'un adverbe ou d'un adjectif: quelque puissants qu'ils soient. C'est aussi un adverbe toutes les fois que l'on peut remplacer "quelque" par "si". Dans ce genre de phrase, "quelque" est suivi d'un adjectif et de "que", avec le verbe au subjonctif. "Quelquelfois" veut dire parfois. Et "quelques fois" marque la pluralité. Dans la phrase de ma chronique, j'aurais pu très bien tourner l'idée ainsi: il reste quelques fois des traces... Mais ma plume a trahi ma pensée, parce que je sais que je voulais dire: il reste parfois quelques traces du passé.

SALLE RENAISSANCE
14 ANS
Élysée
35 MILTON / 842-6053

Maintenu à l'affiche

film de LUCHINO VISCONTI
VIOLENCE & PASSION
BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

Vérités et Mensonges
ORSON WELLES

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DE FILMS MUTIELLI

UN CHEF D'ŒUVRE
BERGMAN MOZART
La Flûte Enchantée
de JOHANNES BERGMAN
(Avec sous-titres)
2.00 - 4.20 - 7.00
9.20

BERRI
ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115

PROSPER présente **POUR TOUS**

LINO VENTURA
Adieu Poulet
un film de PIERRE GRANIER-DEFERRE

PARISIEN RIVOLI LAVAL
480 Ste-Catherine 0 866-3856 Ste-Denis-Belanger 277-3325 Centre Laval 688-7778

1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 SUR SEMAINE: À 7.00 & 9.00

LES ARTISTES ASSOCIÉS
présentent un film de **FRANÇOIS TRUFFAUT**

Isabelle Adjani candidate à l'Oscar de la meilleure actrice

dans **L'HISTOIRE D'ADELE H.**

4^e SEMAINE **Le Parisien 5** Cinéma 4
480 Ste-Catherine 0 866-3856 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10
Samedi, dernier spectacle à 11.05

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DE FILMS MUTIELLI

GÉRARD CINÉMATOGRAPHIQUE
SERGIO LEONE
présentent **TERENCE HILL ROBERTO CHARLEBOIS**
UN CENIE 2 ASSOCIES
UNE CLOCHE
DAMIANO DAMIANI
ERIKO MONTICONE

Avec: Sami Samir, Ben Barakat, Portrait de femme, Monique Proby, un film de Robert Ménégoz

VILLERAY
ST-DENIS JARRY 388-5577 VILLERAY: Sem: 7.00 - 10. SAM. DIM: 12.30-2.30-4.40-7.15-9.30

SOREL RIO LA PRAIRIE ROYAL ST-LIN LAURIER REPENTIGNY MARSEILLE LACHUTE LACHUTE CHAMBLENE LACHUTE GREENVILLE LAURENTINE

télévision

Les hauts et les bas de la vie d'Edna

par Jean Basile

Quand le théâtre est de divertissement, il peut aussi être une devinette. Comme tout le monde, j'aime bien ce qui me fait rire de moi et (sauf au bridge) j'aime bien perdre. J'avoue que j'ai eu un moment d'horreur durant les premières vingt minutes de *Edna ou la contradiction* de Guy Bouchard, que Radio-Canada nous présentait, dans une mise en scène de

Louis-Georges Carrier, pour les *Beaux dimanches*. Allons, me disais-je en pestant, nous revoilà dans ce monde vulgaire que Radio-Canada semble tant aimer et qui (peut-être) est le sien. Encore une comédienne, encore une journaliste, encore un décor loué chez Roche-Bois. Le pire, en somme, d'un théâtre de faux luxe où les sentiments humains ressemblent

aux chromes des tables et à la peluche des fauteuils.

Il s'en est fallu de peu, je l'avoue, pour que je me décide à tourner le bouton mais un je ne sais quoi me retenait: sans doute la présence de Rita Lafontaine, épouvantable dans la première partie de cette pièce, mais qui est une comédienne remarquable, l'une de nos meilleures, dignes descendantes de Dylne Mousseau.

Mais voilà, toute cette vulgarité était voulue; en effet, Albie (incarné par Jacques Godin) ainsi que sa maîtresse jouée par Diane Arcand devaient valoir ce que voulait être le décor: des êtres laids et sans âme que Guy Bouchard oppose à une jeune femme un peu perdue, sans doute, mais vraie et sensible, qu'ils pousseront lentement à la mort. Car telle est le sujet de cette pièce, qui n'est pas sans rappeler *Les Diaboliques* de Clouzot, hélas!

En fait, le pari était fort gros et je soupçonne que plus d'un téléspectateur aura tourné le petit bouton avant la pointe finale, résumée dans un double sourire d'Albie et de sa plus jeune maîtresse, sourire qui nous découvre leur duplicité. D'ailleurs, l'auteur a bien des défauts, s'il a de bonnes idées. Son dialogue est souvent lourd et insistante, ce qui rend le déroulement de la pièce cahoteux, passant du pire au meilleur.

Si l'on excepte leur côté diabolique, relevé dans la seule fin, l'existence dramatique des personnages est malgré tout un peu grosse et stéréotypée. Trop de photos, puis trop de Philadelphie. L'insistance est un bien grand défaut au théâtre.

Mais il y a, malgré tout, Rita Lafontaine, superbe dès qu'on lui en donne "l'occasion". La pièce était un peu écrite pour elle, c'est un avantage que n'avaient pas Diane Arcand ni Guy Godin dont les portraits restent à faire.

Le rendu de cette oeuvre mineure n'est certes pas celui d'un chef-d'oeuvre. Quant à l'histoire, elle n'est pas tout à fait de l'auteur qui signe. N'importe, il m'a surpris et a, dans un sens, récompensé ma patience.

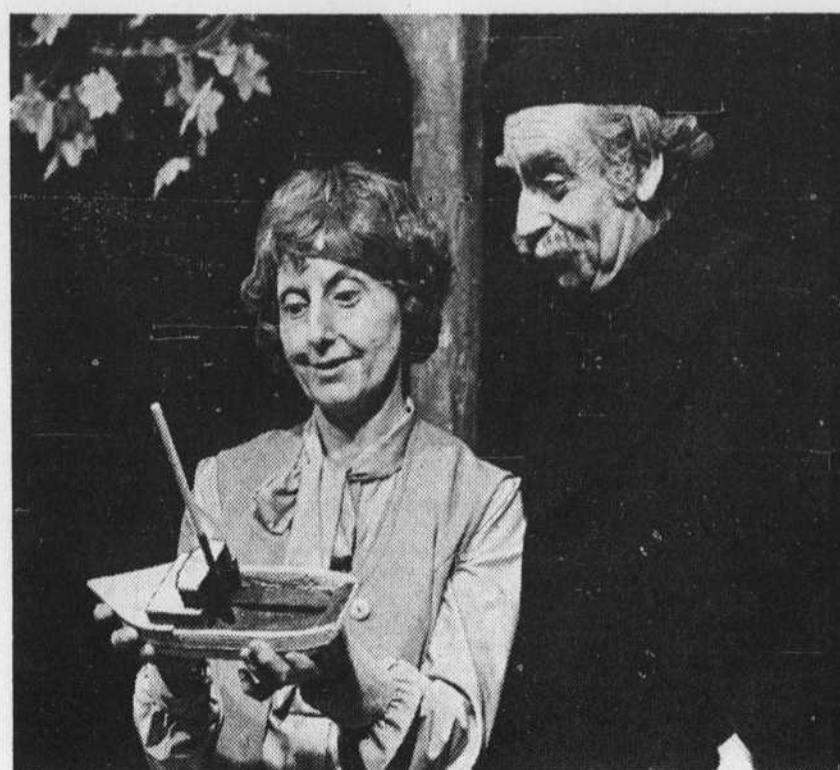
C'est toujours ça, d'autant plus que la réalisation de Louis-Georges Carrier était tout à fait traditionnelle et manquant de ce mystère que la pièce possède... quand on en connaît la fin.

MOITIÉ-MOITIÉ, au canal 2, dimanche à 19 h 30: moralement, je considère le couple de Ghislaine Paradis et de Robert Toupin comme une des impostures de Radio-Canada. Si les jeunes couples leur ressemblent vraiment, on est foutu. Mais, ce dimanche là, l'émission était charmante dans le genre, grâce à la réalisation de Richard Martin au lac des Castors. Des costumes en location amusants, des glaçons "kétaines" pendus dans les branches.

Il y a quand même comme une espèce de vertige qui vous prend quand on entend, dans la bouche de ce couple parfaitement insipide, les paroles de Nelligan. Ah! oui, ce sont eux qui doivent représenter en effet le "spasme de vivre". Le spasme du dollar, oui.

faire la même chose et sans doute avec plus d'intérêt pour nous. Un vieux château français est un sujet intéressant, pas plus cependant que notre campagne. De plus, nos techniques sont malgré tout différentes. Que l'on songe à des adolescents "tripant" ici dans des tepees, faisant des teintures végétales, découvrant des plantes sauvages comestibles dans nos bois. Au fond, cette émission postule que l'imagination trouve sa source dans l'environnement. C'est pourquoi il était un peu idiot d'aller chercher un environnement ailleurs.

J'espère que l'on conservera cette idée et qu'on la réalisera ici... même si ça coûte un peu plus cher. Quitte à ce que Radio-Canada installe un camp d'été avec des potiers, des tapisseries, des jardiniers, des architectes, des cuisiniers, etc... Et que l'on invite un petit Français parmi nous, contre une diffusion à la télé européenne.



Viola Léger (Evangéline) et Guy Provost (Le Breton) font vivre la nouvelle pièce d'Antonine Maillet, au théâtre du Rideau Vert.

Les Musialogues célèbrent les 50 ans de Pépin et Morel

par Jacques Thériault

Ce n'est pas tous les jours dimanche ou jour de fête en musique canadienne. Et pourtant, des créateurs tels Claude Champagne, Ernest MacMillan et surtout Pierre Mercure ont légué des oeuvres qui témoignent de la vitalité de nos artisans en ce domaine des sons.

A l'heure actuelle, des compositeurs chevronnés comme Jean Papineau-Couture, Harry Somers, Norma Beecroft, Gilles Tremblay, André Prévost et Serge Garant contribuent essentiellement à enrichir notre patrimoine et à alimenter la curiosité de nos musiciens. Il en est de même pour François Morel et Clermont Pépin qui célèbrent cette année leur cinquantième anniversaire de naissance et, bien sûr, une odyssée génératrice de sons susceptibles de séduire la jeune génération de créateurs en terre canadienne.

Question de marquer ces anniversaires d'une pierre blanche, la faculté de musique de l'Université de Montréal a pensé les inviter à se confier dans le cadre de Musialogues qui se tiendront respectivement les 11 et 15 mars prochains, en la salle 1020 où elle a établi ses quartiers généraux. Tout un chacun intéressé de près ou de loin à la musique "qui se fait" ici est invité à s'y serrer les coudes et à sonder le poulx de ces personnalités importantes du monde musical.

Parallèlement à cette rencontre Morel-Pépin, la faculté de musique a planifié une exposition de partitions et de documents relatifs à chacun d'eux; on nous informe également qu'on procédera à l'audition d'oeuvres qui occupent une place singulière au sein de leur production.

C'est à François Morel que sera consacré le premier de ces Musialogues. Montréalais, ce dernier est l'auteur de cette oeuvre connue et de belle cuvée qu'est *Antiphonie*. Et c'est par cette phrase qu'il cerne toute sa démarche de compositeur: "J'aime à me définir comme un artisan du son et un alchimiste des couleurs".

Élève d'Isabelle Delorme, Claude Champagne et Germaine Malépart, François Morel oeuvre aujourd'hui à la riche radio-Canada où il a signé de nombreuses musiques de scène. Son oeuvre couvre à peu près tous les domaines, depuis la musique de chambre jusqu'à la partition pour orchestre en passant par le chant dont *Ikkik* constitue l'exemple le plus récent d'utilisation de la voix.

Le 15 mars, à 20 h 30 également, c'est Clermont Pépin qui sera l'hôte de la faculté de musique. Son influence au Québec n'est pas non plus à prendre avec le dos de la cuiller et il faut rappeler, entre autres, qu'il a prodigué son enseignement à des créateurs tels André Prévost, Micheline Couombe-Saint-Marcoux, André Gagnon et François Dompierre. Directeur du Conservatoire de musique de Montréal entre 1967 et 1973, il exerce aujourd'hui des fonctions de conseiller au ministère des Affaires culturelles du Québec.

Sans contredit, voilà bel et bien des anniversaires qui ne devraient pas passer inaperçus et qui sont susceptibles d'apporter des informations nouvelles sur les sentiers qu'ils ont parcouru depuis leurs débuts.

Musée historique à Rouyn

La Société historique de Rouyn-Noranda s'est lancée dans la cueillette des souvenirs qui trouveront place dans un musée historique que la société aimerait inaugurer lors des fêtes du cinquantième anniversaire des villes jumelles du 17 au 27 juin.

La Société possède maintenant sa charte provinciale lui permettant de faire des recherches historiques et de fonder des musées historiques et culturels.

Elle entend se prévaloir de ce pouvoir pour collectionner avant qu'il soit trop tard le plus d'objets possible (outils, photo, vieux journaux, etc...) rappelant la

mémoire des pionniers des villes minières du nord-ouest québécois.

Ses recherches porteront notamment sur les premiers prospecteurs et syndics miniers, les premiers conseils de ville, les marchands et grossistes pionniers, les bases d'aviation, les foreurs à diamant, la construction du chemin de fer et les vedettes sportives sorties du nord-ouest.

La société est dirigée par M. Léon T. Caron, président, J. Onésime Dubois, vice-président, Geraldine Parent, secrétaire, Louis Parent, trésorier, Roland Pilon, Fred Barrette et Paul M. Cudihy, directeurs.

théâtre

par Adrien Gruslin

En racontant "Évangéline Deusse"

Tragi-comédie baignant dans un humour qui n'a d'égal que son humanité, *Évangéline Deusse* forme une des plus belles pages du grand livre d'histoire d'Antonine Maillet. Arrivée sur la scène du Rideau-Vert depuis jeudi, venue du fond de la Baie à ses frais, cette jeune personne Évangéline fesse ses ses quatre-vingt en a long à raconter.

L'action se passe à "Mtréal", dans un petit parc signé Robert Prévost. En à juger par les façades des maisons peintes sur la toile de fond, on pourrait se croire dans un coin du carré Saint-Louis. Évangéline, venue habiter chez un de ses fils, se retrouve avec trois autres vieux déportés: un Breton de France duquel elle s'éprendra, un Juif de nulle part qui lorgne vers Israël, un Dufour ou Tremblay du Lac Saint-Jean.

L'auteur de "Mariagélus" a bâti un épique d'exilés où la tentation de mort côtoie une opiniâtre volonté de vie Transplantée à "Mtréal" comme le petit sapin qu'elle vient repiquer au début du printemps. Évangéline vivra un nouvel amour avec le Breton: "C'te jour là, j'mai dit: une personne qui comprend les mots de ta langue est peut-être ben pas loin de te comprendre toi itou." Le parallélisme entre cette Évangéline, amoureuse à octante ans et celle de Longfellow, Évangéline Bellefontaine promise de Gabriel Lajeunesse à Grandpré en 1755, est frappant. Deux déportées, deux amours contredites, une admirable leçon de vie.

Echelonnée sur cinq temps, de mai à octobre, l'histoire débouche sur un message d'espoir, paradoxalement livré à l'automne mais laissant présager un nouveau printemps, après que le Breton se soit pathétiquement éteint dans les bras de son Évangéline. L'homme est mort mais le petit sapin, mis en terre au printemps, a repris: "Venez ouère mon sapin, si vous croyez qu'y a pas moyen de se redresser puis de replanter ses racines ses vieux jours" de dire au Rabbïn l'infatigable femme du Fond de la Baie.

Déposée de tout, elle a dû pleurer la mort de son "houme" dans des kleenex. Même ses mouchoirs brodés lui ont été ôtés. "C'est pas hygiénique, qu'elle a dit la bru..." C'est la vie qu'est pas ben hygiénique depuis un certain temps. Malgré ces avatars, Évangéline affirme sa volonté de vivre. La dernière phrase du texte est éloquent: "Qui c'est l'enfant de choeur qu'a osé dire qu'une personne pouvait point recommencer sa vie à quatre-vingt."

La création de Madame Maillet est admirablement bien servie par Viola Léger qui troque sans mal la vareuse de la Sagouine pour celle de l'Évangéline. Spontanée, chaleureuse et vraie, la comédienne incarne toute la fraîcheur de cette fille — si jeune malgré son âge — d'en bas de la côte. On retrouve bien quelques tics mineurs de la Sagouine mais dans l'ensemble, l'incarnation demeure neuve. Les similitudes tiennent beaucoup au fait que les deux femmes sont soeurs jumelles. Chacun des trois partenaires de la co-

médienne utilise son accent à peu près habituel ce qui permet d'éviter les lacunes de parler qui caractérisaient quelquefois le spectacle de *Mariagélus* et d'avantage celui des pauvres et non regrettés *Crasseux*. Guy Provost (Le Breton) fait ressortir habilement toute la tendresse de son personnage. Plus discrètement, André Cailoux (Le Rabbïn) et Paul Guévremont (Le Stop) d'acquiescent adroitement de leur tâche. Quant à la mise en scène d'Yvette Brind'Amour, elle sait demeurer sobre et efficace.

Passant fréquemment du tragique au comique, multipliant les instants pathétiques, le texte s'avère d'une grande richesse, d'une haute valeur symbolique. Malheureusement au Rideau-Vert — du moins samedi dernier — plusieurs spectateurs s'esclaffent dans ces moments de vérité, ils rient, réagissent à contre-temps, accrochés à l'apparence des choses, obnubilés par le pittoresque du personnage, incapables de dépasser le premier niveau de lecture. C'est extrêmement décevant! On penserait se retrouver au beau milieu du public écolier de la NCT. Ce dernier au moins, il possède l'ex-cuse de son jeune âge, du non-savoir qui s'y rattache!

Cette oeuvre de déracinés, combien applicable au contexte québécois, allie les éléments d'un théâtre accessible à ceux d'un véhicule signifiant, pour peu que le public perçoive les choses. Il aura l'occasion de le faire jusqu'au 17 avril prochain.

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 6		
9.25 Ouverture et horaire	16.00 F.O.N.F.	
9.30 Les Orales	16.30 Dans la tête des hommes	
9.45 En mouvement	16.35 Union	
10.00 Les Clubs	16.38 Ce coin de pays	
10.15 Minute Mounoute	17.00 Histoire sur le vif	
10.30 Conseil express	18.00 Rythmes	
10.35 Les recettes de Juliette	18.30 Le Québec de l'époque 1895-1925	
11.00 Images du Canada	18.35 Les marmottes	
12.00 Les enfants de l'Archeipel	19.00 Un p'tit coup de coeur	
12.30 Les Couque-laches	19.30 Ski de randonnée	
1.30 Téléjournal	19.35 Si on s'y mettait	
1.35 Femme d'aujourd'hui	20.00 L'âge de la parole	
2.30 (Cinéma)	20.30 Télé-Ressources	
4.00 (Cinéma)	21.30 La vie qu'on mène à l'assemblée nationale	
4.30 (Cinéma)		
4.30 Le grenier	CBMT 6	
5.00 Daniel Boone	9.00 The Friendly Giant	
6.00 C'est soir	9.15 Mon ami	
7.00 Le monde merveilleux de Disney	9.30 Québec school telecast	
L'ennemi de la montagne	10.00 Canadian schools	
8.00 La p'tite semaine	10.30 Mr. Dressup	
8.30 Vedettes en direct	11.00 Sesame Street	
Jacques Michel	12.00 The Bob McLean Show	
9.00 Huc des Pignons	12.30 CBC News	
9.30 Le 60	1.00 Mary Hartman	
10.00 Téléjournal	1.30 The Larry Sobotka Show	
10.30 Nouvelles du sport	2.00 All in the Family	
11.00 Rencontres	2.30 Edge of Night	
André Dumas	3.00 Celebrity Cooks	
11.30 Propos et confidences:	4.00 Forensic Hangers	
Raymond Rouleau comédien français	5.00 Just for fun	
12.00 Les grandes batailles:	5.30 Partridge Family	
"Banzai" documentaire - Français	6.00 The housewives	
1970	6.30 The Flintstones	
1.30 Téléjournal	7.30 Celebration	
	8.00 Happy days	
	8.30 This is the law	
	9.00 The fifth estate	
	10.00 City of Angels	
	11.00 The national	
	11.22 Special assignment	
	11.30 Montreal Tonight	
	12.00 Cine-six	
	"The violent enemy" (drame - 1968)	
	1.40 Station closing	
CFTM 10		
7.40 Horaire-Bienvenue	6.00 University of the air	
7.45 Les p'tits bombommes	6.30 Trouble with Tracy	
8.00 Fanfan Dédé	7.00 Canada A.M.	
8.30 À la bonne heure	9.00 Romper Room	
9.00 Pour vous mesdames	9.30 Karen's Yoga	
11.45 Les p'tits bombommes	10.00 The Community	
12.25 Le 10 vous informe	10.25 Take Kerr	
12.30 Les tantanis	10.30 MacGowan and Co.	
1.30 À votre service	11.00 The Joyce Davidson Show	
2.15 (Cinéma)	11.30 Art of cooking	
"20,000 dollars sur sept" (Western - Italien 1968)	12.30 Matinee with George Balcan	
4.00 Fusée XL-15	2.00 What's the good word	
4.30 Patinville	2.30 Another world	
5.00 Le justicier	3.00 Celebrity dominoes	
6.00 Parle, parle, jase, jase	4.30 Definition	
7.00 Le 10 vous informe	5.00 It's your move	
7.30 Hamlet 5-0	5.30 The price is right	
8.30 Symphonien	7.00 Bobby Vinton show	
9.00 Les arpentés verts	7.30 The Bonnie woman	
9.30 Les incorruptibles	8.30 John Allan Cameron	
10.30 Les nouvelles TVA	10.00 The rookies	
11.00 La rouler du temps	10.30 National news	
11.15 (Cinéma)	11.21 Pulse	
"Bunny Lake a disparu" (drame - Américain 1965)	12.00 The 12 Midnight movie: "Night must fall" (drame - 1964)	
12.45 Le 10 vous informe		
RADIO-QUÉBEC 17		
13.30 Émissions du ministère de l'Éducation		
14.15 Les Orales		
14.30 Les 100 tours de Centour		
14.45 Autonomie		
15.00 En tant que femmes		
"Les filles, c'est pas pareil" film de		

cinéma

ATWATER I: Niveau métré Alexis Nihon 955-4206 "Taxi Driver" 1.10, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.	4145 Soixante-trois: films sur l'immigration - 7.00
ATWATER II: Niveau métré Alexis Nihon 955-3313 "Swept away" 7.10, 9.10.	PALACE: 6958 Ste-Catherine O. 866-6991 "Breakheart pass" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
AVENUE: 1224 ave Greene Westmount 937-2747 "Dog day afternoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.20.	PARINEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Adieu poulet" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40; (Salle II) "Insects" 12.20, 2.4, 4.55, 7.05, 9.20; (Salle III) "Emmanuelle l'antivierge" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30; (Salle IV) "Histoire d'Adèle II" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10; (Salle V) "Hot Stewart at London center" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20.
BEAVER: 5117 avenue du parc 864-1932 "Anomalies" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Similia" 1.40, 4.30, 7.30, 10.10.	PIERROT: 1500 St-Denis 845-3222 "Histoire d'Adèle" 1.10, 3.15, 5.20, 7.25, 9.30.
BERRE: 1290 St-Denis 298-2115 "La flûte enchantée" 2.00, 4.20, 7.00, 9.20.	PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-6255 "The magi film" 7.00, 9.15.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine 525-8600 "Fraudien" 2.50, 6.25, 10.05 et "Dérapage contrôlé" 1.00, 4.25, 8.10.	PLACE VILLE-MARIE: 866-2944 (Petit cinéma) "Dog day afternoon" 1.10, 3.35, 6.00, 8.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Les dents de la mer" 12.10, 2.20, 4.50, 7.10, 9.20.	PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "One Flew over the Cuckoo's Nest" 12.05, 2.30, 4.40, 7.05, 9.30.
CHVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'arriver" 12.10, 2.30, 4.45, 7.10, 9.25.	PUSYCAT: 4015 St-Laurent 842-5215 "A time to love" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "This baby is yours" 1.20, 4.10, 7.00, 10.00.
CINEMA LANGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7923 "Le monstre de l'île en feu" 7.40, "La terreur du volcan" 9.20.	ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Les insectes de feu" 2.45, 6.10, 9.35 et "Tombes les filles et les-les" 1.20, 4.45, 8.10.
CINEMA MAJESTIC: 3106 Henri Bourassa, 6116 "Le bal des vaudeux" 9.00, "Le spectre d'Alan Poe" 7.30.	SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 532-1139 "Jaws" 12.40, 2.50, 5.00, 7.05, 9.15.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7385 "I will I will for now" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.	SNOWDON: 3225 Decarie 462-1322 "Man in a glass booth" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.20.
CINEMA TR ART: 3180 Bélanger E. 722-0382 "L'ennemi" 7.45, "La reconquête de Peter Proud" 9.30.	VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Romantic Englishwoman" 12.30, 2.35, 4.40, 6.45, 8.50.
CREMAZIE: 861 St-Denis 388-4210 "La course à l'échelle" 7.30, 9.30.	WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 921-1477 "Sunshine boy" 1.10, 3.05, 5.00, 7.00, 9.05.
DAUPHIN: 2296 Beaubien E. 721-6060 (Salle McLaren) "Le vieux faul" 7.15, 9.15 et (Salle Renouir) "Le chat et la souris" 7.30, 9.30.	YORK: 1487 Ste-Catherine O. 837-8978 "Barry Lyndon" 1.30, 5.00, 8.30.
ELYSÉE: 35 Milton 842-4053 (Salle Restain) "Violence et passion" 7.20, 9.20 (Salle Eisenstein) "Verites et mensonges" 7.30, 9.30.	CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Hollywood cartoons" 7.30 et "The Devil's Exhilar" de R. Kirsten - R.D.A. 1972 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Julia et les hommes" 7.10, 10.15 "Journal secret" 8.30.	CONSERVATOIRE CINEMATOGRAFIQUE: 1455 de Maisonneuve 879-4349 "Kumomus" de Akira Kurosawa - Japon 1957 s.l.a. 8.30.
FLEUR DE LYS: 8385 Ste-Catherine E. 288-3303 "Contes immoraux" 8.05 et "Tête de Normande" 6.05, 9.50.	VIDEODIAGRAM: 1694 St-Denis 842-9786 "Les femmes dans la grève de l'amante" - Production collective. 8.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Killer force" 1.30, 3.20, 5.15, 7.10, 9.00.	
MERCUR: 4250 Ste-Catherine E. 255-6224 "La course à l'échelle" 7.30, 9.30.	
MONTREAL: 3555 Montclair 484-3579 "3 days of the condor" 1.10, 5.05, 8.15 et "Mahogany" 3.10, 7.20.	
OUTREMONT: 1248 Bernard Outremont 277-	

sur scène

CENTAURE: 453 St-François Xavier 269-1229 (Centaur I) Reliche (Centaur II) Kennedy's Children de Robert Patrick - du mardi au samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Matinées mercredi 13 h 00 samedi 14 h 00.	THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1287 Papineau 523-1211. Reliche.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964. Reliche.	THEATRE MAISONNEUVE: Catherine Lara 20 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine 523-1131 Plume Laitroave - Semaine et dimanche 21 h 00 Samedi 20 h 00 - 23 h 00.	THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "La nei des sorcieres" semaine: 20 h Samedi: 17 h et 21 h Dim: 19 h Reliche: lundi.
PATRIOTE EN HAUT: 523-1311 "Tout nu" de Pierre Label - 20 h 00.	THEATRE DE QUATRE SOUS: 300 E. Avenue des Pins 845-7277. Reliche.
SALE WILFRI PELLETER: Orchestre symphonique de Montréal, soirée à l'opéra - au pupitre: Aldo Ceccato - 30 h 30.	THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793 "Evangéline Deusse" d'Antonine Maillet - sur semaine: 20 h Dim: 19 h Reliche: lundi.

Coeur atout...

n'oubliez pas que les diamants Birks ont tous les atouts!

Les diamants comme l'amour durent toute la vie. Il faut donc les choisir avec toute l'attention et le temps nécessaires.

Faites confiance à Birks. Grâce à l'intégrité de notre réputation, nous pouvons nous porter garant de la qualité et de la valeur de nos diamants. Comme nous en vendons beaucoup, les prix de nos diamants sont plus bas que ceux des autres magasins. De plus, notre vaste assortiment, — une centaine de montures — vous permet de trouver la bague qui correspond à votre amour.

Nous vous souhaitons tous les atouts pour être heureux!

En passant chez Birks, prenez un dépliant sur les diamants.

les Diamants Birks

ont l'éclat de l'amour.

À l'issue du premier bloc de compétitions

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean s'empare de la première position aux Jeux du Québec

par Norman Delisle

JONQUIERE (PC) — La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, hôte des quatrièmes Jeux d'hiver du Québec, s'est emparée de la première position au classement général à l'issue du premier bloc de compétitions qui s'est terminé lundi, à Jonquière.

En troisième position, on retrouve la région de la vieille Capitale, avec 75 points. Au niveau des performances individuelles, les jeunes Saguenais ont également rafflé le plus grand nombre de médailles, soit six d'or, trois d'argent et quatre de bronze, pour un total de 13.

Ces résultats tiennent compte des compétitions de ski nordique, de lutte, de patinage artistique, de volley-ball et de badminton, qui sont maintenant terminées. Le sixième sport de cette série, la boxe, n'était présenté qu'à titre de démonstration et ses résultats ne comptent pas au classement général.

Une deuxième série de compétitions débute aujourd'hui, mardi, et donnera lieu à des affrontements en curling, escrime, karaté, patinage de vitesse et ski alpin.

L'an dernier, à Rimouski, la région de Québec avait décroché le premier rang au classement général, mais les premiers résultats de cette année indiquent que la lutte sera vive, spécialement de la part du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La domination saguenéenne à l'issue du premier tiers constitue une surprise pour les observateurs des Jeux. Les représentants de cette région ont obtenu la première position sur 18 en patinage artistique, la deuxième en volley-ball et la première en ski de fond. Il s'agit dans chaque cas d'une surprise.

En lutte gréco-romaine, ce sont les régions de l'ouest de Montréal qui ont cependant volé le spectacle. Le Lac-Saint-Louis et Montréal-Concordia ont terminé aux premier et troisième rangs dans cette discipline.

Enfin, en badminton, l'Abitibi-Témiscamingue a ravi le premier rang, causant aux Québécois la désagréable surprise de leur enlever la médaille d'or pour la première fois de l'histoire.

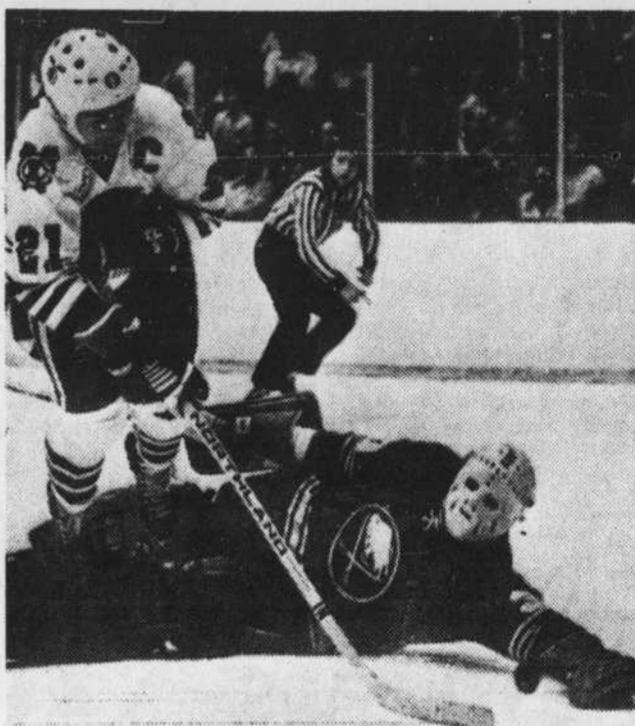
D'autre part, la réputation d'hospitalité qui a toujours caractérisé la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean ne s'est pas démentie. Le public est venu encourager chaleureusement les jeunes athlètes.

Pour la première fois de l'histoire des Jeux du Québec, on a dû refuser des spectateurs aux épreuves de volley-ball, de boxe et de patinage artistique, faute d'espace pour les accueillir.

Ainsi, le centre sportif de Jonquière, d'une capacité de 3,000 sièges, a été pris d'assaut tout au long de la compétition de patinage. Les sièges mis à la disposition des amateurs de boxe et de volley-ball ont également été insuffisants.

Il faut dire que la présence en finale de représentants locaux a créé un grand intérêt chez les gens de Jonquière. Les 1,000 athlètes qui ont participé au premier bloc des compétitions sont retournés chez eux hier soir, et ont été remplacés par un deuxième contingent.

Dès ce matin, des adeptes du patinage de vitesse, de l'escrime, du karaté, du ski alpin et du curling se disputent à leur tour médailles, points et faveurs des spectateurs, dans un climat de fraternité qui convient bien à cette année olympique.



Stan Mikita, des Black Hawks de Chicago, n'est plus le fougueux joueur qu'il était à ses débuts dans la LNH. Mais il n'en représente pas moins une menace pour les gardiens, dont Gérard Desjardins, des Sabres de Buffalo, qu'il réussissait à déjouer au cours d'un récent match.

Golf Victoire d'Irwin

ORLANDO (AFP) — Hale Irwin, champion de l'omnium des États-Unis en 1974, a enlevé hier le tournoi Citrus à la suite d'un match de barrage contre Kermit Zarley.

Les deux golfeurs se trouvaient à égalité dimanche avec un total de 270 coups, 18 sous la normale, à l'issue de la fin réglementaire du tournoi sur le parcours du Rio Pinar Country Club.

La décision a été acquise sur le 16ème trou, le quatrième hier hier. Irwin a égalé la normale trois, tandis que Zarley faisait un bogey en manquant le trou d'une distance de deux pieds.

Irwin, professionnel depuis 1968, a remporté sa deuxième victoire de l'année et la sixième de sa carrière.

Stan Mikita reçoit le prix Lester Patrick

NEW YORK (d'après AP) — Les circonstances semblent plutôt étonnantes: la Ligue nationale de hockey remettrait, hier soir, son prix Lester Patrick pour "services remarquables rendus au hockey américain" à un citoyen canadien né à Sokolce, en Tchécoslovaquie.

Mais Stan Mikita a reçu depuis longtemps sa récompense de la part de centaines de jeunes Américains: un prix de gratitude pour leur avoir ouvert les portes, autrement closes, d'un sport qu'ils ne connaissaient pas.

Il s'agit des membres de l'Association américaine pour les joueurs de hockey déficients de l'ouïe, que le vétéran joueur de centre des Black Hawks de Chicago a fondée et où il se dépense sans compter afin d'enseigner les rudiments du hockey aux jeunes.

Il peut sembler paradoxal de retrouver, dans de telles circonstances, celui qui a grandi à St. Catharines (Ont.) et qui y a acquis une réputation de bagarreur à ses premières années au hockey. Mais pour ceux qui l'ont dirigé ou qui ont joué avec

ou contre lui, il n'y a rien de paradoxal.

"Il est simplement devenu un adulte", de commenter son instructeur de 18 saisons chez les Hawks, Billy Reay. "Il a réalisé qu'il était difficile de compter des buts du banc des punitions."

Ken Dryden, le solide gardien du Canadien de Montréal, disait récemment au sujet de Mikita: "Il est redoutable autour du filet. Il y est aussi dangereux aujourd'hui qu'il ne l'était il y a quelques années."

Baseball

Les négociations reprennent mais les joueurs commencent à perdre patience

NEW YORK (d'après AP) — Les négociations entre les propriétaires d'équipes de baseball de calibre majeur, qui se sont rompues vendredi dernier et qui étaient entrées dans une phase de récriminations samedi, reprendront aujourd'hui.

Durant ce temps, certaines vedettes ont offert d'intervenir dans l'espoir de hâter une solution au conflit. John J. Gaberin, agent négociateur pour les propriétaires, a la suite d'une conversation téléphonique au cours du week-end avec Marvin Miller, le directeur général de l'Association des joueurs, a révélé hier que la 26e séance de négociations aurait lieu aujourd'hui à New York.

L'association, ainsi que le Comité des propriétaires pour les relations avec les joueurs, ont tenu une courte réunion d'une heure vendredi, au cours de laquelle rien n'a été résolu.

A Tampa (Floride), où son équipe devait en principe commencer son entraînement printanier lundi dernier, le capitaine Pete Rose, des Reds de Cincinnati, a dit hier qu'il était plutôt mal renseigné mais qu'il

croyait que quelque chose ne tournait pas rond dans les négociations.

On sait que les propriétaires, face à un refus des joueurs de signer une convention collective de travail, décidaient il y a deux semaines de cadencer les camps d'entraînement jusqu'à ce qu'une entente soit conclue. Ils ont même mandaté un relationniste samedi pour émettre un communiqué où l'on apprendrait que les joueurs perdaient \$300 par semaine durant l'entraînement, en frais divers qui leur auraient autrement été versés.

Quant à Rose, qui vient de renouveler son contrat pour un salaire légèrement inférieur à \$200,000 par année, il a fait part de son inquiétude au sujet de Marvin Miller, qu'il accuse de mener les joueurs à leur perte par son attitude au sujet de la clause d'exclusivité dans les négociations.

"Je serais le premier à admettre que Miller a accompli un travail remarquable pour les joueurs par le passé. Mais je n'aime pas du tout la façon dont il se conduit actuellement", a-t-il dit. Nous avons travaillé très

fort pour redonner au baseball la popularité dont il jouit maintenant. Mais nous ne pouvons risquer de tout perdre à cause de ce qui se produit. Un plus grand nombre de joueurs au sommet devraient se prononcer là-dessus.

"Nous ne devrions pas oublier que les négociations sont un échange. Les joueurs ont des droits, mais ils ont aussi des obligations."

"Il y a des choses que je ne sais pas bien. Les négociateurs se rencontrent un bon jour à Miami, puis quatre jours plus tard à New York. Après une séance d'une heure, ils se quittent en se disant qu'ils se reverront dans une semaine. Ils ne prennent les choses sérieusement que lorsqu'elles atteignent la dernière limite.

"On devrait tous les enfermer dans une chambre et ne les laisser sortir que lorsqu'une entente aura été conclue. Il aurait dû y avoir des rencontres chaque jour depuis décembre dernier. Les deux parties cherchent à utiliser le temps à leur profit." Dimanche, Johnny Bench, le

coéquipier de Rose, avait également fait une sortie contre Miller.

"Marvin a peut-être raison à cent pour cent en principe, mais si nous attendons que les propriétaires renoncent à la clause d'exclusivité, le conflit peut facilement durer jusqu'au 4 juillet prochain."

Pendant que les joueurs réguliers des équipes majeures doivent se contenter d'attendre que les négociations aboutissent, ou simplement faire comme certains et entreprendre un entraînement individuel, certaines équipes, dont les Expos de Montréal, tiennent des camps spéciaux pour leurs réservistes.

C'est ainsi qu'à la suite des White Sox de Chicago, les Expos accueilleront leurs meilleurs 23 espoirs à compter de demain à Daytona Beach (Floride). C'est Vern Rapp, le pilote du Denver, première équipe affiliée des Expos, qui dirigera le camp. Mais Karl Kuehl, le successeur de Gene Mauch, sera sur place en compagnie de tous ses adjoints. Ils seconderont Rapp et observeront les jeunes à l'oeuvre.

hockey

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Ligue Nationale (Montreal 6, Detroit 1, Atlanta 6, etc.) and Association Mondiale (Edmonton 4, Quebec 2, Cincinnati 5, etc.).

Table with 2 columns: Team and Score. Rows include Cleveland 5, Indianapolis 1, Winnipeg 3, Calgary 1, San Diego 5, Phoenix 2.

Table with 5 columns: Team, G, A, P, Pts. Rows include Section Lester Patrick (Philadelphia 67, Islanders NY 67, Atlanta 68, etc.) and Section Connie Smythe (Chicago 67, Vancouver 67, St-Louis 66, etc.).

Table with 5 columns: Team, G, A, P, Pts. Rows include Section Charles Adams (Boston 65, Buffalo 67, Toronto 67, etc.) and Section James Norris (Montreal 68, Pittsburgh 67, Los Angeles 67, etc.).

Table with 5 columns: Team, G, A, P, Pts. Rows include Section Canadienne (Winnipeg 68, Quebec 65, Calgary 67, etc.) and Section Est (Cincinnati 65, N-Angletier 67, Cleveland 65, etc.).

Concordia, Toronto, Guelph et Calgary en finale universitaire

Le moment de la vérité s'amène à grands pas pour les Stingers de l'université Concordia, de Montréal, qui auront à prouver qu'ils représentent bien l'équipe par excellence au hockey universitaire canadien.

Les Stingers, en effet, participeront au cours du week-end à un tournoi à la ronde, à Toronto, afin de déterminer les champions nationaux. Les trois autres institutions participantes sont les universités de Calgary, de Toronto et de Guelph.

Les Stingers ont mérité le droit d'accéder à la finale nationale, grâce à leur victoire de 5-3 sur les X-men de St. Francis Xavier, d'Antigonish (N.-E.), samedi sur leur propre patinoire de la rue Sherbrooke est. Ils en étaient alors à un 36e match consécutif sans avoir subi la défaite.

Les X-men avaient triomphé la veille du Rouge-et-Or de l'université Laval, tandis que Con-

cordia disposait de l'université de Moncton, dans un tournoi à la ronde pour le Québec et les Maritimes.

Les Dinauros de Calgary, classés au 2e rang national, ont accédé au tournoi national en disant des Golden Bears d'Edmonton 3-1, après avoir battu Brandon 4-1 en demi-finale. Les Bears, de leur côté, avaient disposé des Bisons de Winnipeg 6-4.

Les Blues de l'université de Toronto, durant des années la grande puissance au hockey universitaire canadien, jouiront de l'avantage de jouer sur leur patinoire du stade Varsity. Mais on ne leur concède pas beaucoup de chances pour autant, non plus qu'aux Gryphons de l'université de Guelph, pourtant titulaires du circuit ontarien.

Le tournoi débutera par deux rencontres vendredi soir.

pointeurs

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Association Mondiale. Rows include Lafleur, Mon. (43, 56, 99), Clarke, Phil. (30, 69, 99), Barber, Phil. (40, 57, 97), etc.

Advertisement for 'CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES' featuring 'MEUBLES DE BUREAUX', 'Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE', and 'STATIONNEMENT'.

Large advertisement for 'COMPTABLES AGRÉÉS' (Chartered Accountants) with a 'ca' logo. It lists various firms and their services across the province, including Auudet, Gosselin, Clarkston, Gordon & CIE, Bastien, Normandin, Bastien, Menard, Normandin, Seguin, Roy & Associés, Benoit, Dary, Bertrand Paquette & Associés, DeLoitte, Haskins & Sells, DeCarufel, DeCarufel & L'Espérance, Bergeron, Soucheau, Hotte, Tétreault & Associés, Bernier & Bisson, Cazalais, Lavoie & Associés, Cloutier, Lachance Fontaine, Allard Croteau & Associés, Kendall, Trudel & CIE, MacGillivray & CIE, Thorne, Riddell & CIE, Robert Saint-Denis & CIE, Samson, Belair & Associés, Touche, Ross & CIE, Lucien Viau & Associés, Messier, Bourgeois & CIE, Proulx, D'Orsonnes & CIE, Raymond, Chabot, Martin, Pare & Associés, and Price Waterhouse & CIE.

new york

Plus quinze points

La tendance a été ferme à Wall Street hier, où l'indice des industriels a progressé tout au long de la séance dans un marché actif. Les investisseurs ont été encouragés par les indices que la reprise économique se déroule depuis le début de l'année à un rythme plus rapide que prévu; l'augmentation des achats à tempérament en février, annoncée lundi, est venue confirmer cette impression et s'ajouter à la baisse du chômage annoncée vendredi. En outre, la crainte d'un resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale, qui avait pesé sur le marché la semaine dernière, s'est atténuée. Les analystes estiment maintenant que les autorités monétaires, même si elles se montrent moins libérales, ne changeront pas de manière marquée leur politique pour l'instant. Parmi les titres les plus en vue, on a noté la bonne avance de General Motors, qui a franchi un moment le cap des \$70 pour la première fois depuis 1973 mais n'a pu maintenir ce niveau en clôture. En clôture, l'indice des industrielles s'inscrit à 988,74 en hausse de 15,82 points; celui des transports a tout juste en hausse de 2,16; celui des services publics a rétrogradé de 0,36. Environ 25,000,000 actions changent de main, dont 4,380,000 au cours de la dernière heure. Au nombre des titres canadiens transférés à la Bourse de New York, McIntrye a gagné 1-4 pour fermer à \$43 1-4, Dome Mines 1-8 à \$43 1-8 et Campbell Red Lake a perdu 1-2 à \$26 3-4. Alcan a monté de 1-4 à \$26 1-4 et Canadian Pacific 3-8 à \$16 3-4. Massey Ferguson a perdu 1-8 à \$31 7-8. Parmi les distilleries, Seagram et Hiram Walker ont perdu chacune 1-8, pour fermer à \$29 3-8 et \$32 1-2 respectivement.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for various companies including ACI, Alcan, Alcoa, Amco, etc. Columns include company name, price, and change.

NOMINATIONS SIEMENS CANADA LIMITED



Monsieur J.W. Walker, O.B.E., C.R. Président du Conseil d'Administration de Siemens Canada Limited, a le plaisir d'annoncer la nomination de M. R. Lette, C.R. et celle de M. F.P. Mannix, B. Comm. comme Administrateurs de cette compagnie.

montréal

Recul des banques

Les baisses ont dominé, sur un marché modéré, hier, à la Bourse de Montréal. A la fermeture de la séance, le virement atteignait 450,000 actions, à comparer à 536,500 vendredi. L'indice composite a perdu 0,97 à 192,85. Celui des banques a perdu 2,96 à 242,49, des services publics 0,90 à 137,96, des papiers 0,88 à 125,85 et des industrielles 0,69 à 200,90. Le comportement des valeurs s'est résumé ainsi: Lundi, 38 hausses, 111 baisses, et 47 titres inchangés. Vendredi, 69 hausses, 80 baisses, et 50 titres inchangés. Massey-Ferguson menait au secteur industriel, en perdant 1-2 à \$31 1-4, sur un volume de 28,613 actions échangées. New Inco Mines venait en tête des titres miniers, avec un gain de deux cents à 47 cents, avec un virement de 10,500 actions. La situation était mixte dans les pétroles. Imperial Oil a gagné 1-4 à \$23 5-8. Gulf Oil a perdu 1-8 à \$31 5-8. International Nickel A a perdu 1-8 à \$31 1-2, Bell Canada 1-4 à \$45 1-2, Banque de Montréal 1-8 à \$15 3-4 et Alberta Gas Trunk 5-8 à \$12 7-8. Chrysler Corp. a monté de 5-8 à \$20 1-8. Parmi les titres spéculatifs, on signale Ajax Minerals avec une avance de 1-2 cent à quatre cents, sur un volume de 10,000 actions qui ont changé de mains.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for various companies including Abitibi, Alcan, Alcoa, Amco, etc. Columns include company name, price, and change.

GÉRARD PARIZEAU, LTÉE.



M. Pierre Chouinard, président de Gérard Parizeau, Ltée, fait part, avec plaisir, que Messieurs Bernardin et Jean Lapierre, vice-présidents, sont maintenant associés de la firme. M. Bernardin, courtier d'assurance agréé, est responsable de comptes commerciaux et institutionnels importants. Quant à M. Lapierre, C.A., il est trésorier et responsable du secteur financier.

dividendes

Alberta Gas Trunk Line; classe A, 13 cents; 4-3-4 p.c. priv., \$1,167,533-8 p.c. priv., \$1,343,753-4 p.c. priv., 48,437,5 cents; tous payables le 15 mai, aux inscrits le 30 avril. Hollinger Mines; classe A, 45 cents; classe B, 38,25 cents; les deux payables le 31 mai, aux inscrits le 3 mai. Metropolitan Stores of Canada; 6 1-2 p.c. priv., 65 cents, semi-annuel; \$1,30 p.c. priv., 65 cents, semi-annuel; les deux payables le 1er mai, aux inscrits le 3 mars. Northern and Central Gas; \$2,60 p.c. priv., 65 cents, le 1er juin, aux inscrits le 14 mai; \$2,70 p.c. priv., 67,5 cents, le 15 juin, aux inscrits le 28 mai. Pennington's Stores; 10 cents, le 31 mars, aux inscrits le 15 mars. Sherritt Gordon Mines; classe A, 10 cents; classe B, 8,5 cents; les deux payables le 31 mars, aux inscrits le 17 mars. Wix Corp. six cents, semi-annuel, le 16 avril, aux inscrits le 31 mars. BP Canada; 10 cents; série A, \$1,25; les deux payables le 15 avril, aux inscrits le 10 mars. Brooke Bond Foods; priv., 26 cents, le 15 avril, aux inscrits le 15 mars. Dylex; cinq cents, plus un boni de 2,5 cents; série A priv., cinq cents, plus un boni de 2,5 cents; les deux payables le 22 mars, aux inscrits le 12 mars. GSW Ltd.; 5 p.c. priv., \$1,25, le 1er mai, aux inscrits le 9 avril. National Trust; 17 cents, le 1er avril, aux inscrits le 11 mars.

NOUS ACHETONS DE L'AMEUBLEMENT ET DE L'EQUIPEMENT USAGÉS DE BUREAU. Nous offrons les meilleurs prix. APPELEZ 381-8861. FUTURIC DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE. 1401 QUÉBEC RUE LEGENDRE, MONTRÉAL, QUÉ. TÉL.: 381-8861

fonds mutuels

Table of mutual fund data including CMFA Members, AGF Group, Cdn Gs Eq, etc. Columns include fund name and price.

AVIS LÉGAL

AVIS en vertu de la présente, en vertu de l'article 26 de la loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, C. 275), que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire entre Louis Ethan Ltd. — Louis Ethan Ltée et Compagnie Montréal Trust est qualifiée de fidéicommissaire, passé le 27 décembre 1974 devant Me Steve Rosenoff, notaire, et enregistré le 31 décembre 1974 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2572274 est devenue exécutoire.

Photo ILS: un service de l'Office d'expansion économique qui travaille pour vous. Si vous songez à une implantation ou à un agrandissement de vos installations sur l'île de Montréal, Photo ILS (Industrial Listing Service) peut vous aider. Il s'agit d'un fichier central de données mis sur pied par des gens qui connaissent leur ville et ses ressources, en collaboration avec les courtiers en immeubles de Montréal.

Photo ILS: l'Office d'expansion économique Communauté Urbaine de Montréal. Pour plus de détails, communiquez avec Claude Piché, Commissaire Industriel, Office d'expansion économique, Communauté Urbaine de Montréal, Tour de la Bourse, 800 Carré Victoria, suite 3904, casier postal 55, Montréal H4Z 1A8. Téléphone: 872-6996.

RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION AU CANADA (m = millions) 1975 \$m 1974 \$m. Primes nettes souscrites 283,2 183,7. Primes acquises (80% - réserve de primes non acquises) 251,4 175,9. Sinistres et frais connexes 176,5 130,8. Frais généraux 31,9 24,3. Commissions 47,9 31,3. Permis et taxes (autres que l'impôt sur le revenu) 6,7 4,5. Perte technique -11,6 -15,0. Revenu des placements 18,8 16,6. Bénéfice net avant impôt 7,2 1,6. Le revenu des placements a continué de s'accroître: il a atteint \$18,8m, soit 13,3% de plus qu'en 1974. Le bénéfice net d'exploitation avant impôt a passé de \$1,6m à \$7,2m. Le secteur des assurances sur la vie a de nouveau connu des progrès soutenus. Le revenu provenant des primes a passé à \$7,9m et les nouvelles sommes nettes assurées ont atteint \$142,8m. Le montant net des assurances en vigueur s'élevait à \$617 à la fin de l'année, soit une augmentation de 21% par rapport à 1974.

Rendement garanti de 5 ans. Certificats de placement garanti de 5 ans. Intérêt de deux fois l'an (placement minimal: \$500). Communiqué avec nous pour avoir des détails sur les modalités et les taux relatifs au paiement de l'intérêt composé et de l'intérêt mensuel. Pour avoir plus de renseignements, passez nous voir ou appelez: PLACE VILLE-MARIE M. T. Nucci Tél.: 861-1681. FAIRVIEW Mme N. Coleman Tél.: 695-5230. VERSAILLES Mme Cécile Ouellet Tél.: 351-9580. Par ordre du C.A. T. G. Smyk, C.A. Premier vice-président administration et finances & Secrétaire-trésorier. Dividende No 24. Le Conseil d'administration de Cockfield, Brown & Compagnie Limitée, lors d'une réunion tenue le 2 mars 1976, a déclaré un dividende trimestriel habituel de deux cents et demi (12 1/2) par action ordinaire en circulation du capital-actions de la Compagnie, payable le 31 mars 1976 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux, le 17 mars 1976.

Points saillants du rapport '75 aux assurés de la compagnie. Sommes versées aux assurés ou à leurs bénéficiaires \$19 millions. Nouvelles assurances \$319 millions. Assurances et rentes en vigueur \$2,7 milliards. Actif au 31 décembre \$198 millions. Rendement net sur placements 8.14%. Les bureaux du siège social sont maintenant installés dans le nouvel édifice de l'Alliance au 680 ouest, rue Sherbrooke, à Montréal.

La Mutuelle-vie des fonctionnaires L'actif augmente de 25%

A l'occasion de l'assemblée annuelle des membres de la Mutuelle-Vie des Fonctionnaires du Québec, il a été révélé que pour une deuxième année consecutive, l'actif a augmenté de 25% passant de \$36 millions à \$43 millions.

Cette augmentation de \$9 millions s'est reflétée sur le plan des prêts hypothécaires et des obligations. La majorité des prêts a été attribuée aux membres de la fonction publique et parapublique.

Les revenus globaux se sont accrus de \$13 millions à \$17 millions, soit une augmentation de 30%.

Le taux de rendement net sur les placements s'établit à 8,33% comparativement à 7,84% en 1974 et à 6,72% en 1973. Ce taux ne tient pas compte des gains sur disposition de placements de \$182,500 réalisés en 1975.

Au cours de l'année, les assurés ont bénéficié de dividendes et ristournes totalisant \$1,7 million, ce qui représente 10% des revenus globaux.

L'excédent net des opérations, après taxes et impôts, \$435,000, est porté aux bénéfices non répartis. La réserve mathématique passe de \$26,5 millions à \$33 millions, ce qui s'avère plus que suffisant pour garantir les engagements pris envers les assurés.

Les affaires brutes en vigueur augmentent de \$233 millions en 1975 pour porter le total à \$1,3 milliard.

... et une filiale est créée

Le président de la Mutuelle-Vie des Fonctionnaires du Québec, Me Camille Blier a annoncé l'inauguration officielle d'une nouvelle compagnie d'assurance générale, La Capitale.

La Mutuelle-Vie des Fonctionnaires du Québec en investissant la somme de \$1,000,000 dans La Capitale a répondu à la demande des fonctionnaires de regrouper au même endroit toutes les formes de protection en assurance individuelle, collective et générale.

Le 1er janvier 1976, après une préparation d'un an, La Capitale, compagnie d'assurance générale a commencé à souscrire des contrats dans les lignes personnelles (automobile et biens).

Il est intéressant de noter que cette nouvelle compagnie à charte provinciale est la deuxième à être mise sur pied depuis une dizaine d'années dans la province de Québec.

Comme la Mutuelle-Vie des Fonctionnaires du Québec, La Capitale offrira un service personnalisé tant à la souscription des contrats que lors du règlement des réclamations.

La réponse des fonctionnaires ne s'est pas fait attendre, plus de 500 contrats ont été souscrits jusqu'à présent et le rythme des demandes ne cesse de s'accroître.

Un nouveau service public: téléposte

Les Postes canadiennes et les Télécommunications CN/CP ont annoncé conjointement hier l'inauguration d'un nouveau service de téléposte public.

Quiconque peut maintenant faire parvenir à n'importe quelle destination au Canada et aux États-Unis un message télégraphique via les centres de téléposte des postes canadiens.

Le ministre des postes Bryce Mackasey a révélé que l'inauguration du nouveau service fait suite à une période d'essai entreprise en 1972 et pendant laquelle on avait permis aux abonnés du Telex CN/CP d'atteindre des clients non abonnés et demeurant au Canada.

Il suffit maintenant à tout client d'appeler au centre de Télécommunications le plus près et de dicter le message qui est subseqüemment transmis par le truchement du réseau Telex CN/CP au centre de téléposte des Postes canadiennes. Le message est de nouveau acheminé du centre de téléposte au bureau de poste le plus rapproché du point de destination pour ensuite être livré sous forme de lettre.

La téléposte publique est aussi branchée sur le service Western Union's Mailgram, ce qui relie le Canada à tout le réseau du service postal des États-Unis. Les Canadiens peuvent aussi recevoir des "mailgrams" en provenance des États-Unis grâce aux Postes canadiennes.

Servez-vous de votre imagination. Et de nos millions.



Vous avez des projets.
Mais vos projets exigent de l'argent.
Beaucoup d'argent.

La BCN a des millions...
qu'elle tient à votre disposition.
Appelez-nous.

**A la BCN, on a le sens du
risque partagé.**

C'est pourquoi notre Service d'expansion
du crédit industriel et commercial (S.E.C.I.C.)
vous aidera à découvrir les possibilités
d'expansion de votre entreprise. Qu'il s'agisse

de l'achat de machinerie ou d'immeubles,
du financement, de la fusion, de
l'acquisition ou de la gestion d'une entreprise,
les experts en gestion et
en administration du S.E.C.I.C.
vous aideront à voir plus loin
dans vos affaires.

S.E.C.I.C., un instrument de progrès pour
votre entreprise.

Vous avez de l'imagination.
Nos millions sont là
pour concrétiser vos projets.

BCN. La Banque des gens d'affaires. Plus qu'hier et moins que demain.

 Banque Canadienne Nationale